



Comptes consolidés

Version préliminaire, comptes non-audités – en cours de certification
Au 31 décembre 2022

SOMMAIRE

Bilan consolidé	3
Compte de résultat consolidé	5
Autres éléments du résultat global consolidé	6
Tableau de variation des capitaux propres consolidé	7
Tableau de flux de trésorerie consolidé	8
Base de préparation	9
Faits marquants	10
Périmètre de consolidation	12
Principes et méthodes comptables	15
Note 1. Ecart d'acquisition	41
Note 2. Autres immobilisations incorporelles	43
Note 3. Placements des activités d'assurance	44
Note 4. Créances des activités du secteur bancaire	49
Note 5. Investissements dans les entreprises associées	50
Note 6. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations	50
Note 7. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	52
Note 8. Autres actifs	52
Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	53
Note 10. Composition du capital social	53
Note 11. Paiements sur la base d'actions	53
Note 12. Réserves de réévaluation	54
Note 13. Provisions pour risques et charges	55
Note 14. Avantages au personnel	56
Note 15. Dettes de financement	59
Note 16. Passifs locatifs	60
Note 17. Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance	60
Note 18. Ressources des activités du secteur bancaire	61
Note 19. Impôts différés	61
Note 20. Dettes d'assurance et de réassurance	62
Note 21. Autres passifs	63
Note 22. Chiffre d'affaires	63
Note 23. Charges des prestations des contrats	64
Note 24. Frais généraux par destination	65
Note 25. Charges d'exploitation bancaire	65
Note 26. Résultat des cessions en réassurance	65
Note 27. Produits des placements nets de charges hors coût de l'endettement	66
Note 28. Autres produits et charges opérationnels	66
Note 29. Impôt sur le résultat	67
Note 30. Ventilation du résultat par secteur	67
Note 31. Résultat par action	70
Note 32. Effectifs	70
Note 33. Parties liées	70
Note 34. Rémunération des principaux dirigeants	72
Note 35. Honoraires des commissaires aux comptes	72
Note 36. Engagements hors bilan	73
Note 37. Contrats de locations	74
Note 38. Relations mère-filiales	74
Note 39. Entrée de périmètre	75
Note 40. Événements post-clôture	75
Note 41. Gestion des risques	75

Bilan consolidé

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Actifs incorporels		238 835	229 951
Ecarts d'acquisition	1	155 960	155 529
Autres immobilisations incorporelles	2	82 876	74 423
Placements des activités d'assurance	3	3 021 805	3 219 430
Immobilier de placement	3	288	288
Titres conservés jusqu'à échéance	3	1 842	1 833
Titres disponibles à la vente	3	2 902 405	3 115 154
Titres de transaction	3	26	15
Dérivés	3	10 330	10 458
Prêts et créances	3	106 914	91 683
Créances des activités du secteur bancaire	4	2 906 639	2 690 125
Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	17	508 881	512 187
Autres actifs		1 220 666	1 024 871
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	6	94 613	105 809
Frais d'acquisition reportés	8	46 427	38 900
Impôts différés actifs	19	88 755	58 345
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	7	664 460	511 038
Créances clients des activités de service	8	50 062	59 489
Créances d'impôts exigibles	8	66 612	75 682
Autres créances	8	209 736	175 609
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	553 786	362 441
TOTAL ACTIF		8 450 613	8 039 006

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres du groupe		1 960 465	2 141 041
Capital	10	300 360	300 360
Primes d'émission, de fusion et d'apport		723 501	810 420
Report à nouveau		742 270	644 807
Autres éléments du résultat global		-88 773	161 638
Résultat net consolidé de l'exercice		283 107	223 817
Participations ne donnant pas le contrôle		1 746	309
Capitaux propres totaux		1 962 211	2 141 351
Provisions pour risques et charges	13	68 662	85 748
Dettes de financement	15	534 280	390 553
Passifs locatifs	16	74 622	81 930
Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance	17	2 056 267	1 859 059
Ressources des activités du secteur bancaire	18	2 927 389	2 698 525
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	18	743 230	822 962
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	18	389 300	376 788
Dettes financières représentées par des titres	18	1 794 858	1 498 775
Autres passifs		827 180	781 841
Impôts différés passifs	19	105 142	120 326
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	20	318 810	286 583
Dettes d'impôts exigibles	21	61 681	80 712
Dérivés	21	222	3 480
Autres dettes	21	341 326	290 739
TOTAL PASSIF	21	8 450 613	8 039 006

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Primes brutes émises		1 698 270	1 462 424
Ristournes de primes		-142 109	-121 336
Variation des primes non acquises		-28 697	-28 451
Primes brutes acquises	22	1 527 464	1 312 637
Accessoires de primes		158 582	140 691
Produits nets des activités bancaires		70 414	64 400
Produits des activités de services		55 510	50 130
Autres revenus	22	284 506	255 221
Chiffre d'affaires		1 811 970	1 567 858
Charges des prestations des contrats	23	-476 779	-280 456
Frais d'acquisition des contrats	24	-304 747	-259 317
Frais d'administration	24	-314 460	-270 990
Autres charges de l'activité assurance	24	-69 824	-66 243
Charges d'exploitation bancaire hors coût du risque	24/25	-14 331	-13 103
Charges des activités de services	24	-102 998	-89 674
Charges d'exploitation	24	-806 361	-699 327
Coût du risque	25	308	76
RESULTAT TECHNIQUE AVANT REASSURANCE		529 138	588 150
Résultat des cessions en réassurance	26	-146 610	-314 288
RESULTAT TECHNIQUE APRES REASSURANCE		382 529	273 862
Produits des placements nets de charges hors coût de l'endettement	27	40 105	42 177
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		422 634	316 039
Autres produits et charges opérationnels	28	-9 116	-3 177
RESULTAT OPERATIONNEL		413 518	312 862
Charges de financement		-29 605	-21 477
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		0	0
Ecart d'acquisition négatif		0	0
Impôts sur les résultats	29	-100 561	-67 511
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		283 352	223 874
Participations ne donnant pas le contrôle		-244	-57
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		283 107	223 817
Résultat par action (en €)	31	1,90	1,50
Résultat dilué par action (en €)	31	1,90	1,50

Autres éléments du résultat global consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net (part du groupe)		283 107	223 817
Participations ne donnant pas le contrôle		244	57
Autres éléments du résultat net global			
Variation des écarts de conversion recyclable en résultat		5 170	4 956
<i>Transférée vers le résultat</i>		0	0
<i>Comptabilisée en capitaux propres</i>		5 170	4 956
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	3;12;19	-264 947	10 252
<i>Comptabilisée en capitaux propres - recyclables en résultat - part brute</i>		-310 341	23 488
<i>Comptabilisée en capitaux propres - recyclables en résultat - effet d'impôt</i>		54 626	-5 873
<i>Transférée en résultat - part brute</i>		-12 861	-9 185
<i>Transférée en résultat - effet d'impôt</i>		3 629	1 822
Variation de la réévaluation des engagements sociaux	3;12;19	9 310	1 622
<i>Comptabilisée en capitaux propres - non recyclables en résultat - part brute</i>		13 015	2 349
<i>Comptabilisée en capitaux propres - non recyclables en résultat - effet d'impôt</i>		-3 705	-727
Total des autres éléments du résultat net global, nets d'impôts		-250 467	16 830
Résultat global de la période de l'ensemble consolidé		32 884	240 704
- dont part du groupe		32 697	240 648
- dont part des participations ne donnant pas le contrôle		187	56

Tableau de variation des capitaux propres consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Autres éléments du résultat global							Résultat net part du groupe	Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
		Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves de réévaluation recyclables	Réserves de réévaluation non recyclables				
Capitaux propres au 31 décembre 2020		304 064	810 420	671 939	-15 822	-33 560	202 482	-24 115	82 900	1 998 308	267	1 998 575
Affectation du résultat 2020				82 900					-82 900	0		0
Distribution 2021 au titre du résultat 2020				-81 976						-81 976	-4	-81 980
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires		0	0	924	0	0	0	0	-82 900	-81 976	-4	-81 980
Résultat au 31 décembre 2021									223 817	223 817	57	223 874
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente comptabilisée en capitaux propres							17 106			17 106	1	17 107
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat							-7 363			-7 363	0	-7 363
Variation des écarts actuariels IAS19R								1 622		1 622	0	1 622
Variation des réserves de conversion						4 958				4 958	-2	4 956
Annulation des actions COFACE SA		-3 704		-11 298						-15 002	0	-15 002
Elimination des titres auto-détenus					103					103	0	103
Charges liées aux plans d'actions gratuites				465						465	0	465
Transactions avec les actionnaires et autres				-1 504				508		-996	-10	-1 006
Capitaux propres au 31 décembre 2021		300 360	810 420	660 526	-15 719	-28 602	212 733	-22 493	223 817	2 141 042	309	2 141 351
Affectation du résultat 2021				223 817					-223 817	0		0
Distribution 2022 au titre du résultat 2021			-86 868	-137 161						-224 029	-14	-224 043
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires		0	-86 868	86 656	0	0	0	0	-223 817	-224 029	-14	-224 043
Résultat au 31 décembre 2022									283 107	283 107	244	283 351
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente comptabilisée en capitaux propres	3;12;14;19							-255 684		-255 684	-32	-255 716
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat	3;12;14;19							-9 233		-9 233	0	-9 233
Variation des écarts actuariels IAS19R									9 310	9 310	0	9 310
Variation des réserves de conversion						5 195				5 195	-25	5 170
Annulation des actions COFACE SA		0		0						0	0	0
Elimination des titres auto-détenus					-3 430					-3 430	0	-3 430
Charges liées aux plans d'actions gratuites				2 203						2 203	0	2 203
Transactions avec les actionnaires et autres			-51	12 035						11 984	1 264	13 248
Capitaux propres au 31 décembre 2022		300 360	723 501	761 421	-19 149	-23 407	-52 184	-13 183	283 107	1 960 466	1 746	1 962 211

Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net (part du groupe)	283 107	223 817
Participations ne donnant pas le contrôle	244	57
Impôts sur le résultat	100 561	67 511
Charges de financement	29 605	21 477
Résultat opérationnel (A)	413 518	312 862
+/- Dotations aux amortissements et aux provisions	37 826	30 153
+/- Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance	189 509	106 475
+/- Résultat latent de change	-17 082	13 499
+/- Éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-33 311	24 219
Total des éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie (B)	176 942	174 347
Flux de trésorerie opérationnelle brute (C) = (A) + (B)	590 460	487 208
Variation des créances et des dettes d'exploitation	-57 964	-90 077
Impôts nets décaissés	-95 610	-87 081
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation (D)	-153 575	-177 157
Augmentation (diminution) des créances d'affacturage	-224 891	-366 695
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs d'affacturage	308 595	92 618
Augmentation (diminution) des dettes financières d'affacturage	-71 397	290 984
Flux de trésorerie nets provenant des activités bancaires et d'affacturage (E)	12 307	16 907
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (F) = (C+D+E)	449 193	326 958
Acquisitions des placements	-1 550 398	-892 110
Cessions des placements	1 449 816	693 321
Flux de trésorerie nets provenant des variations d'actifs de placement (G)	-100 581	-198 789
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	5 414	7 285
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		
Flux de trésorerie nets liés aux variations de périmètre (H)	5 414	7 285
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-32 241	-17 166
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 007	728
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (I)	-29 234	-16 438
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (J) = (G+H+I)	-124 401	-207 942
Emissions d'instruments de capital		
Opérations sur actions propres	-3 430	-14 886
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	-224 029	-81 976
Dividendes payés aux minoritaires des sociétés intégrées	-15	-4
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	-227 474	-96 866
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	297 012	-
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-162 164	
Remboursement des passifs localifs	-17 591	-16 762
Intérêts payés	-32 478	-20 732
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	84 780	-37 494
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (K)	-142 694	-134 360
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (L)	9 248	-23 187
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (F+J+K+L)	191 345	-38 528
Flux de trésorerie opérationnels nets (F)	449 193	326 958
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (J)	-124 401	-207 942
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (K)	-142 694	-134 360
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (L)	9 248	-23 187
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	362 441	400 969
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	553 786	362 441
Variation de la trésorerie nette	191 345	-38 528

Base de préparation

Les présents comptes consolidés IFRS du Groupe Coface au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux normes comptables internationales (« IFRS ») telles que publiées par l'IASB et adoptée par l'Union européenne¹. Ces normes sont détaillées dans les « Principes et méthodes comptables ».

Le bilan est présenté avec un comparatif au 31 décembre 2021, le compte de résultat avec un comparatif au 31 décembre 2021.

Les présents comptes consolidés IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Groupe Coface en date du 16 février 2023.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Faits marquants

Evolution de la gouvernance

- **Au sein du conseil d'administration**

Le 17 mai 2022, lors de l'assemblée générale mixte, Laetitia Leonard – Reuter et Laurent Musy ont été élus en qualité d'administrateurs indépendants, et pour une durée de quatre années. Ces nominations font suite à l'expiration des mandats de, respectivement, Olivier Zarrouati et Eric Hémar.

Ainsi, à l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration est composé de 10 membres, 5 femmes et 5 hommes, dont la majorité (6) d'administrateurs indépendants.

- **Au sein du comité de direction groupe**

Le 2 mai 2022, Hugh Burke a été nommé directeur général de la région Asie-Pacifique à compter du 1er avril. Il rejoint le comité exécutif du Groupe et est rattaché à Xavier Durand, directeur général de Coface. Il succède à Bhupesh Gupta.

Le 8 septembre 2022, Matthieu Garnier, directeur des services d'information, a rejoint le comité exécutif du Groupe et continuera de rapporter à Thibault Surer, directeur de la stratégie et du développement du Groupe. Sa nomination s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement des services d'information, l'un des piliers majeurs de notre plan *Build to Lead*.

Natixis annonce la cession de sa participation résiduelle dans Coface SA

Le 6 janvier 2022, Natixis a annoncé la cession de sa participation résiduelle dans Coface SA. Cette cession représentait environ 10,04% du capital social de Coface SA, soit 15 078 095 actions. Elle a été effectuée par voie d'un ABB (construction accélérée d'un livre d'ordres) au prix moyen de 11,55€. A l'issue de cette opération, Natixis ne détenait plus aucune action de Coface SA.

Impacts anticipés de la crise en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 a déclenché une guerre en Europe pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale. Ce conflit armé et les très nombreuses sanctions économiques prises à l'encontre de la Russie, ont eu assurément de graves conséquences économiques, financières et inflationnistes pour l'ensemble du Monde.

Dans ce contexte, Coface a ajusté ses appréciations du risque russe, biélorusse et ukrainien et procédé à une réduction de son exposition à ces pays au cours de 2022. Le groupe continue à suivre de façon quotidienne la situation et ajuste en permanence sa politique de souscription en assurant le respect des sanctions internationales.

A date et sous réserve d'évolution de la situation, cette grave crise accroît fortement l'incertitude et la volatilité via son impact multisectoriel et multi-géographique.

Coface n'est pas exposée directement aux pays en conflit à ce jour au travers de son portefeuille d'investissement.

Les primes acquises de Coface Russia Insurance s'élèvent 11,6M € en 2022 (vs 12,5M € en 2021, soit 1% du total Groupe). Cette filiale contribue à hauteur de 25,8M € au total bilan du groupe en 2022 (soit 0,3% du total bilan consolidé). Les pertes liées à ce conflit sont en hausse mais restent limitées à l'échelle du Groupe.

L'exposition du Groupe à des débiteurs russes est passée d'un peu moins de 1% de l'exposition globale à 0,1% au 31 décembre 2022.

Agence de notation financière et extra-financière

- **AM Best confirme la note 'A' (Excellent) assortie d'une perspective « stable » des principales entités opérationnelles de Coface**

Le 7 avril 2022, l'agence de notation AM best a confirmé la note de solidité financière (Insurer Financial Strength – IFS) 'A' (Excellent) attribuée à Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (la Compagnie), Coface North America Insurance Company (CNAIC) et Coface Ré. La perspective de ces notes reste « stable ».

- **MSCI relève la note de COFACE SA de AA à AAA.**

Le 14 juillet 2022, la note de COFACE SA a été relevée à « AAA » par l'agence de notation extra-financière MSCI, qui analyse les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de milliers d'entreprises dans le monde.

COFACE SA se positionne ainsi parmi les 4% d'entreprises les plus performantes de son secteur, dans la catégorie « Property & Casualty Insurance ».

- **Moody's confirme les notes de Coface et relève leur perspective à « positive ».**

Le 11 octobre 2022, l'agence de notation Moody's a confirmé la note de solidité financière (*Insurance Financial Strength – IFS*) A2 de Coface. L'agence a également relevé la perspective de Coface, qui passe de stable à positive.

- **Fitch confirme la notation AA- de Coface assortie d'une perspective stable.**

Le 23 novembre 2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé, la note de solidité financière (*Insurer Financial Strength - IFS*) 'AA-' de Coface. La perspective reste « stable ».

Succès du refinancement obligataire anticipé

Le 21 septembre 2022, COFACE SA a annoncé les résultats de l'offre de rachat portant sur les obligations subordonnées émises par la Société en 2014 d'un montant de 380.000.000 euros portant intérêt au taux fixe de 4,125 %, et arrivant à échéance le 27 mars 2024. La Société a accepté le rachat d'un montant principal de 153.400.000 euros de Titres valablement apportés à l'Offre de Rachat à un prix fixe de rachat de 103,625 %. COFACE SA a annoncé également l'émission le 22 septembre 2022 d'obligations subordonnées tier 2 d'un montant de 300.000.000 euros portant intérêt au taux fixe de 6,000% et arrivant à échéance le 22 septembre 2032.

Ouverture d'une succursale de Coface en Nouvelle-Zélande

Le 4 avril 2022, Coface a annoncé l'ouverture d'une succursale en Nouvelle-Zélande suite à l'obtention de l'autorisation de la banque centrale du pays. Cela s'inscrit en cohérence avec ses ambitions de croissance sur de nouveaux marchés à fort potentiel.

Selon la Banque mondiale, la valeur des exportations de la Nouvelle-Zélande a atteint 50,5 milliards de dollars en 2020. Ce marché présente donc un potentiel significatif pour développer les solutions d'assurance-crédit et les services de spécialité adjacents.

Périmètre de consolidation

Variations du périmètre de consolidation sur l'exercice 2022

Entrées de périmètre

En 2022, six entités détenues exclusivement depuis plusieurs exercices sont entrées dans le périmètre de consolidation. Il s'agit de Coface Services Greece, Coface Norden Services A/S, Coface Sverige Services AB, Coface Services Suisse, Coface Services Argentine et Coface Baltics Services. Coface Nouvelle-Zélande a été créée sur l'exercice puis intégrée dans le périmètre de consolidation également.

Sorties de périmètre

Il n'y a pas eu de sortie de périmètre en 2022.

Fusion

La société Coface Finance Israel a été absorbée par la société Coface Israel.

La filiale Coface PKZ a été succursalisée au cours de l'exercice 2022.

Variation de pourcentage d'intérêts

Suite à une réglementation locale, le pourcentage d'intérêts de l'Afrique du Sud est passé de 97,5% à 75%.

Entités ad hoc

Entités ad hoc relevant de l'activité d'assurance-crédit

Les opérations de rehaussement de crédit du Groupe Coface consistent à assurer les créances titrisées par un tiers auprès d'investisseurs via une entité ad hoc au-delà d'un certain montant de pertes. Dans ce type d'opérations, le Groupe Coface ne joue aucun rôle dans la détermination de l'activité de l'entité ad hoc ou dans sa gestion opérationnelle. La prime reçue en contrepartie du contrat d'assurance pèse de façon minoritaire dans l'ensemble des flux générés par la structure dont la majorité revient aux investisseurs.

Coface n'est pas sponsor des montages de titrisation. Son rôle est celui de simple prestataire de service auprès de l'entité ad hoc via la signature d'un contrat avec celle-ci. De fait, Coface ne détient pas de pouvoirs sur les activités pertinentes des entités ad hoc impliquées dans ces montages (sélection des créances composant le portefeuille, gestion des créances...). Aucune entité ad hoc relevant de l'activité d'assurance-crédit n'est consolidée dans les comptes du Groupe.

Entités ad hoc relevant de l'activité de financement

Coface a mis en place, depuis 2012, une solution de refinancement alternative à la ligne de liquidité octroyée par Natixis pour l'activité d'affacturage en Allemagne et en Pologne (entités ad hoc relevant de l'activité de financement).

Coface Finanz, société d'affacturage du Groupe, cède ainsi ses créances affacturées tous les mois à un SPV (Special Purpose Vehicle) de type français, soit le Fonds Commun de Titrisation (FCT) VEGA. Les créances transférées bénéficient d'une couverture d'assurance-crédit.

Le FCT acquiert les créances à la valeur nominale minorée d'un discount (déterminé sur la base des pertes historiques du portefeuille et des coûts de refinancement). Pour se refinancer, le FCT émet des parts seniors en faveur des conduits (un conduit par banque) émettant ensuite sur le marché des ABCP (Asset-Backed Commercial Paper), et des parts subordonnées en faveur de Coface Factoring Poland. Le Groupe Coface détient le contrôle sur les activités pertinentes du FCT.

L'entité VEGA est consolidée dans les comptes du Groupe.

Entités ad hoc relevant de l'activité de l'investissement

Les fonds communs de placements Colombes ont été créés en 2013 afin de centraliser la gestion des placements au niveau du Groupe Coface. La gestion administrative est confiée à Amundi et le dépositaire et valorisateur est Caceis.

Les succursales européennes de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur n'ayant pas de contraintes réglementaires locales spécifiques participent à la gestion centralisée de leurs actifs, mise en place par Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur. Elles reçoivent une quote-part du résultat global résultant de l'application d'une clé d'allocation représentative des risques souscrits par chaque succursale et déterminée par les provisions techniques.

Les fonds communs de placements Lausanne ont été créés en 2015 afin que Coface Ré puisse souscrire à des parts de fonds. La gestion administrative est confiée à Amundi, le dépositaire est Caceis Suisse et le valorisateur est Caceis.

Les trois critères établis par IFRS 10 pour consolider les fonds FCP Colombes et FCP Lausanne sont remplis. Les OPCVM dédiés sont inclus dans le périmètre de consolidation et consolidés par intégration globale. Ils sont contrôlés à 100 %.

Toutes les entités du périmètre Coface sont consolidées en intégration globale.

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2022	Intérêt 31/12/2022	Contrôle 31/12/2021	Intérêt 31/12/2021
Europe du Nord						
Allemagne	Coface, Niederlassung in Deutschland (ex Coface Kreditversicherung)¶	-	Succursale*		Succursale*	
Allemagne	Coface Finanz GmbH¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Debitorenmanagement GmbH¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating Holding GmbH¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Coface Rating GmbH¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Kisselberg KG¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Allemagne	Fct Vega (Fonds de titrisation) ¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays Bas	Coface Nederland Services ¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pays-Bas	Coface Nederland¶	-	Succursale*		Succursale*	
Danemark	Coface Danmark¶	-	Succursale*		Succursale*	
Danemark	Coface Norden Services (Danmark Services)	Globale	100,00%	100,00%	-	-
Suède	Coface Sverige¶	-	Succursale*		Succursale*	
Suède	Coface Sverige Services AB (Sweden Services)	Globale	100,00%	100,00%	-	-
Norvège	Coface Norway - SUCC (Coface Europe)	-	Succursale*		Succursale*	
Europe de l'Ouest						
France	COFACE SA¶	Société Mère	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Cofinpar ¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Cogeri ¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fimipar ¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 2 ¶	Globale	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
France	Fonds Colombes 2 bis¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 bis¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 ter¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 3 quater¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 4¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 5 bis¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
France	Fonds Colombes 6¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgium Services¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Belgique	Coface Belgique ¶	-	Succursale*		Succursale*	
Suisse	Coface Suisse ¶	-	Succursale*		Succursale*	
Suisse	Coface Services Suisse	Globale	100,00%	100,00%	-	-
Suisse	Coface Ré¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 2 bis¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 3¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 3 bis¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 5¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Suisse	Fonds Lausanne 6¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Holdings¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK Services¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Grande-Bretagne	Coface UK¶	-	Succursale*		Succursale*	
Irlande	Coface Ireland¶	-	Succursale*		Succursale*	
Europe Centrale						
Autriche	Coface Austria Kreditversicherung Service GmbH¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Autriche	Coface Central Europe Holding AG¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Autriche	Compagnie française d'assurance pour le Commerce Extérieur SA/Niederlassung Austria¶	-	Succursale*		Succursale*	
Hongrie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur Hungarian Branch Office¶	-	Succursale*		Succursale*	
Pologne	Coface Poland Insurance Services¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Coface Poland Factoring Sp. z o.o.¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Pologne	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur Spółka Akcyjna Oddział w Polsce¶	-	Succursale*		Succursale*	
République tchèque	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur organizační složka Česko¶	-	Succursale*		Succursale*	
Roumanie	Coface Romania Insurance Services ¶	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Pays	Entité	Méthode de Consolidation	Pourcentages			
			Contrôle 31/12/2022	Intérêt 31/12/2022	Contrôle 31/12/2021	Intérêt 31/12/2021
Roumanie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur S.A. Bois - Colombes – Sucursala București	-	Succursale*		Succursale*	
Roumanie	Coface Technologie - Roumanie	-	Succursale*		Succursale*	
Slovaquie	Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, pobočka poisťovne z iného členského štátu	-	Succursale*		Succursale*	
Slovénie	Coface PKZ	-	Succursale*		100,00%	100,00%
Lithuanie	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur Lietuvos filialas	-	Succursale*		Succursale*	
Lithuanie	Coface Baltics Services	Globale	100,00%	100,00%	-	
Bulgarie	Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur SA – Branch Bulgaria	-	Succursale*		Succursale*	
Russie	CJSC Coface Rus Insurance Company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Méditerranée et Afrique

Italie	Coface Italy (Succursale)	-	Succursale*		Succursale*	
Italie	Coface Italia	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	Coface Israel	-	Succursale*		Succursale*	
Israël	Coface Holding Israel	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Israël	Coface Finance Israel	-	0,00%	0,00%	100,00%	100,00%
Israël	BDI – Coface (business data Israel)	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Afrique du Sud	Coface South Africa	Globale	75,00%	75,00%	97,50%	97,50%
Afrique du Sud	Coface South Africa Services	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Servicios España	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Espagne	Coface Iberica	-	Succursale*		Succursale*	
Portugal	Coface Portugal	-	Succursale*		Succursale*	
Grèce	Coface Grèce	-	Succursale*		Succursale*	
Grèce	Coface Services Grèce	Globale	100,00%	100,00%	-	
Turquie	Coface Sigorta	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Amérique du Nord

Etats-Unis	Coface North America Holding Company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface Services North America	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Etats-Unis	Coface North America Insurance company	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Canada	Coface Canada	-	Succursale*		Succursale*	

Amérique Latine

Mexique	Coface Seguro De Credito Mexico SA de CV	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mexique	Coface Holding America Latina SA de CV	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Mexique	Coface Servicios Mexico. S.A.DE C.V.	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Brésil	Coface Do Brasil Seguros de Credito	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chili	Coface Chile SA	Globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Chili	Coface Chile	-	Succursale*		Succursale*	
Argentine	Coface Argentina	-	Succursale*		Succursale*	
Argentine	Coface Sevicios Argentina S.A	Globale	100,00%	100,00%	-	
Equateur	Coface Ecuador	-	Succursale*		Succursale*	

Asie Pacifique

Australie	Coface Australia	-	Succursale*		Succursale*	
Hong-Kong	Coface Hong Kong	-	Succursale*		Succursale*	
Japon	Coface Japon	-	Succursale*		Succursale*	
Singapour	Coface Singapour	-	Succursale*		Succursale*	
Nouvelle Zélande	Coface Nouvelle - Zelande SUCC	-	Succursale*		-	
Taiwan	Coface Taiwan	-	Succursale*		Succursale*	

*Succursale de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur

Principes et méthodes comptables

Normes applicables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de Coface au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et interprétations IFRIC telles qu'adoptées dans l'Union européenne et applicables à cette date.

Textes applicables depuis le 1er janvier 2022

Amendements liés aux normes IAS 16, IAS 37 et IFRS 3

Les amendements à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue », à la norme IAS 37 « Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat » et à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ont été publiés au journal officiel de l'Union européenne le 2 juillet 2021 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, avec possibilité d'application anticipée. Ces amendements n'ont pas d'impact sur les comptes de Coface.

Normes et amendements publiés mais non encore en vigueur

De nouvelles normes sont en vigueur pour les périodes annuelles commençant après le 1er janvier 2022 et une application anticipée est autorisée. Cependant, le Groupe n'a pas adopté de manière anticipée les nouvelles normes dans la préparation de ses états financiers consolidés.

Le Groupe appliquera les normes IFRS 17 et IFRS 9 pour la première fois le 1er janvier 2023. Pour les sociétés d'assurance cotées en bourse, ces normes apporteront des changements importants dans la comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance et des instruments financiers. Pour le Groupe, l'application de ces normes ne devrait néanmoins pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers consolidés au cours de la période de première application.

A. Impact estimé lié à l'adoption d'IFRS 17

Comme la norme le demande, le Groupe retraitera les informations comparatives lors de l'adoption d'IFRS 17. Dans ce cas, la date de transition est le 1er janvier 2022.

Le Groupe a estimé l'impact que l'application d'IFRS 17 aura sur ses états financiers consolidés. L'ajustement total (après impôts) sur les capitaux propres du Groupe est une augmentation de 91 millions d'euros au 1er janvier 2022, comme résumé ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Note	1er janvier 2022
Impact estimé sur les capitaux propres part du Groupe		
Ajustement avant impôts différés	(B) (vi)	119
Ajustement lié aux impôts différés		- 28
Impact estimé lié à l'adoption d'IFRS17		91

B. IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17, publiée le 18 mai 2017 et modifiée le 25 juin 2020, remplace la norme IFRS 4 Contrats d'assurance et entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, l'adoption anticipée étant autorisée.

i. Identification des contrats dans le champ d'application de l'IFRS 17

IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information des contrats d'assurance émis, des contrats de réassurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire, à condition que des contrats d'assurance soient également émis.

Lors de l'identification des contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17, le Groupe devra, dans certains cas, évaluer si un ensemble ou une série de contrats doit être traité comme un contrat unique et si les composantes des biens et services doivent être séparées et comptabilisées selon une autre norme. Le Groupe ne prévoit pas de changement découlant de l'application de ces exigences.

ii. Niveau d'agrégation

La norme requiert un niveau de granularité plus détaillé dans les calculs puisqu'elle exige des estimations par groupe de contrats, sans classer les contrats émis à plus d'un an d'intervalle dans le même groupe - cohortes annuelles.

Le « carve-out » optionnel introduit par la commission européenne et permettant de renoncer à l'exigence de cohorte annuelle ne s'applique pas au Groupe car aucune activité n'est éligible.

Les groupes de contrats sont déterminés en identifiant d'abord des portefeuilles de contrats, chacun comprenant des contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble. Coface a défini 3 portefeuilles : la ligne métier assurance-crédit, la ligne métier Single Risk et la ligne métier caution.

Chaque portefeuille est ensuite divisé en cohortes annuelles (c'est-à-dire par année de souscription) et chaque cohorte annuelle en trois groupes :

- un groupe de contrats onéreux à la comptabilisation initiale (pour lesquels une composante de perte sera le cas échéant immédiatement comptabilisée par le biais du compte de résultat) ;
- un groupe de contrats qui, lors de la comptabilisation initiale, ont une possibilité de devenir onéreux par la suite,
- un groupe constitué des autres contrats du portefeuille.

De plus, IFRS 17 précise qu'une entité est autorisée à subdiviser les groupes afin d'évaluer leur rentabilité. Coface a défini 15 groupes de contrats en assurance-crédit, 1 groupe de contrats en Single Risk et 1 groupe de contrats en caution.

Lorsqu'un contrat est reconnu, il est ajouté à un groupe de contrats existant ou, si le contrat ne remplit pas les conditions pour être inclus dans un groupe existant, il forme un nouveau groupe auquel de futurs contrats peuvent être ajoutés.

iii. Frontière des contrats

Selon la norme IFRS 17, l'évaluation d'un groupe de contrats comprend tous les flux de trésorerie futurs à l'intérieur du périmètre de chaque contrat du groupe. La période couverte par les primes à l'intérieur du périmètre du contrat est la "période de couverture", qui est pertinente pour l'application d'un certain nombre de dispositions de la norme IFRS 17.

Le Groupe considère que les exigences relatives aux frontières du contrat d'assurance sont liées à la capacité pratique de réévaluer les risques des assurés au niveau de chaque contrat et que celles relatives aux frontières du contrat de réassurance sont liées à la capacité pratique pour le réassureur de mettre fin à la couverture de réassurance. Selon ces exigences, IFRS 17 n'impacte pas l'étendue des flux de trésorerie du Groupe à inclure dans l'évaluation des contrats existants comptabilisés.

iv. Période de couverture

La période de couverture est définie comme le temps durant lequel l'entité couvre les événements assurés. La norme IFRS 17 définit un événement assuré comme un « événement futur incertain couvert par un contrat s'assurance qui crée un risque d'assurance ». Le Groupe a défini la période de couverture pour la ligne métier assurance-crédit comme la période allant du début de la police d'assurance jusqu'à la date potentielle de défaut du débiteur envers l'assuré. A ce titre, la date de défaut a été définie comme le délai maximum de crédit indiqué au contrat.

v. Évaluation – Vue d'ensemble

Selon IFRS 17, les contrats sont évalués selon un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche dite par bloc, « Building Block Approach ou BBA » comprenant:

- les flux de trésorerie d'exécution, soit :
 - les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation,
 - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs,
 - un ajustement au titre du risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (CSM). La CSM représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance et sera comptabilisée au fur et à mesure que l'entité fournira des services à l'avenir.

À la fin de chaque période de reporting ultérieure, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée pour correspondre à la somme:

- du passif au titre de la couverture restante, comprenant les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels de ce groupe ;
- et du passif au titre des sinistres survenus, dont l'évaluation correspond aux flux de trésorerie d'exécution liés aux services déjà rendus et alloués à ce groupe de contrats à cette date.

En outre, un modèle d'évaluation simplifié appelé méthode de la répartition des primes (PAA) est autorisé pour l'évaluation du passif au titre de la couverture restante s'il fournit une évaluation qui n'est pas matériellement différente du modèle général ou si la période de couverture est d'un an ou moins.

Le Groupe prévoit d'appliquer la PAA à tous les portefeuilles d'assurance et de réassurance, dont l'assurance-crédit représente la majeure partie de ses activités, car l'évaluation du passif au titre de la couverture restante qui en résulte n'est pas sensiblement différente du résultat de l'application du modèle général.

vi. Évaluation - Application de la PAA

Avec l'approche simplifiée basée sur l'allocation des primes (PAA), le passif au titre de la couverture restante correspond au montant de primes reçues initialement diminué des frais d'acquisition et des montants déjà reconnus en résultat avant la date de clôture. Le Groupe ne choisit pas l'option de comptabiliser les flux de trésorerie liées aux frais d'acquisition d'assurance comme des charges, lorsqu'ils sont encourus mais les amortit sur la période de couverture.

Par la suite, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est augmentée de toute autre prime reçue et diminuée du montant comptabilisé en résultat pour les services fournis. Si, à tout moment avant et pendant la période de couverture, les faits et les circonstances indiquent qu'un groupe de contrats est ou devient onéreux, le Groupe comptabilisera une perte en résultat et augmentera le passif au titre de la couverture restante. Le Groupe s'attend à ce que le délai entre la prestation de chaque partie des services et la date d'échéance de la prime correspondante ne soit pas supérieur à un an. Par conséquent, comme l'autorise la norme IFRS 17, le Groupe n'ajustera pas le passif au titre de la couverture restante afin de refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Le modèle général reste applicable pour l'évaluation des sinistres encourus. Les flux de trésorerie futurs seront actualisés à taux courant.

vii. Évaluation – Jugements et estimations significatifs

Estimations des flux de trésorerie futurs

Pour estimer les flux de trésorerie futurs, le Groupe intègre, de manière impartiale, toutes les informations raisonnables et justifiables qui sont disponibles sans coût ou effort excessif à la date de clôture. Ces informations comprennent des données historiques internes et externes sur les sinistres et autres expériences, mises à jour pour refléter les attentes actuelles des événements futurs.

Les estimations des flux de trésorerie futurs reflèteront l'opinion du Groupe sur les conditions actuelles à la date de clôture, dans la mesure où les estimations de toute variable de marché pertinente sont cohérentes avec les prix du marché observables.

Lors de l'estimation des flux de trésorerie futurs, le Groupe prendra en compte les attentes actuelles des événements futurs qui pourraient affecter ces flux de trésorerie. Cependant, les attentes de changements futurs de la législation qui modifieraient ou libéreraient une obligation actuelle ou créeraient de nouvelles obligations dans le cadre de contrats existants ne seront pas prises en compte tant que le changement de législation n'est pas matériellement promulgué.

Les flux de trésorerie dans les frontières d'un contrat sont ceux qui sont directement liés à l'exécution du contrat, y compris ceux pour lesquels le Groupe dispose d'un pouvoir discrétionnaire sur leur montant ou leur calendrier. Ils comprennent les paiements aux assurés (ou pour leur compte), les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance et les autres coûts encourus pour l'exécution des contrats. Les flux de trésorerie liés à l'acquisition d'assurance et les autres coûts encourus pour l'exécution des contrats comprennent à la fois les coûts directs et l'allocation des frais généraux fixes et variables.

Les frais généraux seront attribués aux activités d'acquisition, aux autres activités d'exécution et aux autres activités au niveau de l'entité locale en utilisant des techniques de comptabilité par activités. Les flux de trésorerie attribuables aux activités d'acquisition et aux autres activités d'exécution seront affectés à des groupes de contrats en utilisant des méthodes systématiques et rationnelles qui seront appliquées de manière cohérente à tous les coûts présentant des caractéristiques similaires.

Taux d'actualisation

Pour déterminer la courbe d'actualisation utilisée pour actualiser les flux de trésorerie, la norme décrit deux approches :

- Une approche " bottom-up " qui consiste à déterminer les taux d'actualisation en ajustant une courbe des taux sans risque liquide pour refléter les différences entre les caractéristiques de liquidité des instruments financiers qui sous-tendent les taux observés sur le marché et les caractéristiques de liquidité de l'assurance ;
- Une approche " top-down " qui consiste à déterminer les taux d'actualisation des contrats d'assurance, sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les taux de rendement actuels du marché implicites dans une évaluation de la juste valeur d'un portefeuille d'actifs de référence, mais en ajustant cette courbe de rendement pour éliminer tous les facteurs qui ne sont pas pertinents pour les contrats d'assurance.

Le Groupe utilisera la méthodologie de l'approche "bottom-up" pour déterminer les courbes d'actualisation.

Ajustements au titre du risque non financier

Les ajustements au titre du risque non financier seront déterminés pour refléter la compensation que le Groupe exigerait pour supporter le risque non financier et son degré d'aversion au risque.

L'ajustement au titre du risque non financier sera déterminé en utilisant la technique du niveau de confiance. Le Groupe appliquera cette technique au montant brut et calculera le montant du risque transféré au réassureur en appliquant les conditions des traités de réassurance.

En appliquant la technique du niveau de confiance, le Groupe estimera la distribution de probabilité de la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs des contrats à chaque date de reporting et calculera l'ajustement au titre du risque non financier comme l'excédent de la valeur en risque au niveau de confiance cible sur la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs en tenant compte des risques associés sur toutes les années futures.

viii. Présentation et informations à fournir

IFRS 17 modifiera considérablement la façon dont les contrats d'assurance et de réassurance sont présentés et communiqués dans les états financiers consolidés du Groupe.

Selon la norme IFRS 17, les portefeuilles de contrats d'assurance qui sont des actifs et ceux qui sont des passifs, et les portefeuilles de contrats de réassurance qui sont des actifs et ceux qui sont des passifs, sont présentés séparément dans l'état de la situation financière. Tous les droits et obligations découlant d'un portefeuille de contrats seront présentés sur une base nette ; par conséquent, les soldes tels que les créances et dettes d'assurance et les prêts aux assurés ne seront plus présentés séparément. Tout actif ou passif comptabilisé pour les flux de trésorerie survenant avant la comptabilisation du groupe de contrats correspondant (y compris tout actif pour les flux de trésorerie d'acquisition d'assurance) sera également présenté dans le même poste que les portefeuilles de contrats correspondants.

En termes de présentation, les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat entre :

- un résultat des activités d'assurance comprenant les produits des activités d'assurance (correspondant au service des contrats d'assurance rendu dans l'exercice) et les charges afférentes à l'activité d'assurance (c'est-à-dire les sinistres survenus et les autres charges liées au service d'assurance rendu) ; Les montants provenant des contrats de réassurance seront présentés séparément.

- un résultat financier d'assurance et de réassurance.

La présentation séparée des résultats de souscription et des résultats financiers selon les normes IFRS 17 et IFRS 9 (voir C) apportera une transparence accrue sur les sources de bénéfices et la qualité des revenus.

Résultat des services d'assurance

Pour les contrats évalués en PAA, le résultat des services d'assurance est comptabilisé sur la base d'une affectation des encaissements de primes attendus à chaque période de couverture, qui est fondée sur le passage du temps. Les exigences de l'IFRS 17 visant à comptabiliser les produits d'assurance sur la période de couverture entraîneront une comptabilisation plus lente des produits par rapport à la pratique actuelle du Groupe basée sur la durée du contrat.

Les charges qui sont directement liées à l'exécution des contrats seront comptabilisées dans le compte de résultat en tant que charges d'assurance, généralement lorsqu'elles sont encourues. Les charges qui ne sont pas directement liées à l'exécution des contrats seront présentées en dehors du résultat d'assurance.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Selon la norme IFRS 17, les variations de la valeur comptable des groupes de contrats résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sont généralement présentées comme des produits ou des charges de financement d'assurance.

Le Groupe a l'intention d'appliquer l'option offerte par l'IFRS 17 de désagréger les charges financières d'assurance ou de réassurance entre le compte de résultat et les OCI (Other Comprehensive Income). L'application de cette option se traduit par une désactualisation en charge financière des provisions techniques au taux à l'origine, ainsi qu'une comptabilisation en OCI de l'écart avec la désactualisation au taux courant. Cette option permet également le reclassement en OCI d'une portion des écarts d'estimation des flux de trésorerie d'exécution provenant de variations sur les hypothèses financières.

Si le Groupe décomptabilise un contrat à la suite d'un transfert à un tiers ou d'une modification du contrat, tout montant restant des OCI cumulés pour le contrat sera reclassé dans le compte de résultat.

Informations à fournir

IFRS 17 exige de nouvelles informations importantes sur les montants comptabilisés dans les états financiers, y compris des rapprochements détaillés des contrats, ainsi que des informations sur les jugements importants portés lors de l'application de l'IFRS 17. Il y aura également des informations élargies sur la nature et l'étendue des risques liés aux contrats d'assurance et de réassurance.

Les informations seront généralement fournies à un niveau plus granulaire qu'en vertu de l'IFRS 4, fournissant des informations plus transparentes pour évaluer les effets des contrats sur les états financiers.

ix. Transition

Le Groupe n'est pas concerné par les dispositions de transition d'IFRS 4 à IFRS 17 telles que décrites par la norme car elles ne s'appliquent pas à la PAA.

C. IFRS 9 Instruments financiers

La norme IFRS 9 remplace IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, et est en vigueur à compter du 1er janvier 2018, l'adoption anticipée étant autorisée. Toutefois, le Groupe a répondu aux critères d'éligibilité et a appliqué l'exemption temporaire d'IFRS 9 pour ses entités d'assurance. Les entités concernées par cette mesure sont l'ensemble des entités d'assurance et les entités dont l'activité est directement liée à l'assurance (entités de services, fonds consolidés). Par conséquent, le Groupe appliquera IFRS 9 pour la première fois le 1er janvier 2023, sans proforma sur les périodes antérieures, conformément à l'option offerte par la norme.

Depuis 2018, la norme IFRS 9 est déjà appliquée pour les entités portant l'activité d'affacturage.

Classification

La classification des actifs financiers selon IFRS 9 est généralement basée sur la manière dont un actif financier est géré (modèles d'activité ou « business model ») et sur les caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. La norme IFRS 9 comprend trois principales catégories d'évaluation pour les actifs financiers - évalués au coût amorti, à la JVOCI ⁽¹⁾ et à la JVR ⁽²⁾ - et élimine les anciennes catégories de la norme IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme étant évalué à la JVR :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle dont l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû

Un actif financier est évalué à la JVOCI s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant évalué à la JVR :

- il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est à la fois la collecte de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers ; et
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVOCI comme décrit ci-dessus sont évalués à la JVR. En outre, lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui satisfait par ailleurs aux exigences d'évaluation au coût amorti ou à la JVOCI comme étant évalué à la JVR si cela permet d'éliminer ou de réduire de manière significative un décalage comptable qui se produirait autrement.

Néanmoins, lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propre qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut choisir irrévocablement de présenter les variations ultérieures de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est effectué instrument par instrument.

Analyse d'impact à la première application

La norme IFRS 9 affectera la classification et l'évaluation des actifs financiers détenus par le groupe au 1er janvier 2023 comme suit.

- Les instruments dérivés actifs et passifs, qui sont classés comme détenus à des fins de transaction et évalués à la JVR selon IAS 39, seront également évalués à la JVR selon IFRS 9.
- Les instruments de dettes qui sont classés comme disponibles à la vente selon IAS 39 peuvent, selon l'IFRS 9, être évalués à la JVOCI ou à la JVR, selon les circonstances particulières.
- Les instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente selon IAS 39 seront évalués à la JVR selon l'IFRS 9. Toutefois, le portefeuille actuel de placements en actions est détenu à des fins stratégiques à long terme et sera désigné comme étant à la JVOCI le 1er janvier 2023 ; par conséquent, tous les gains et pertes de juste valeur seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, aucune perte de valeur ne sera comptabilisée dans le compte de résultat et aucun gain ou perte ne sera reclassé dans le compte de résultat lors de la cession de ces placements.
- Les placements détenus jusqu'à leur échéance évalués au coût amorti selon l'IAS 39 seront évalués à la juste valeur ou au coût amorti selon l'IFRS 9.
- Les prêts et créances évalués au coût amorti selon IAS 39 seront également évalués au coût amorti selon IFRS 9.

Comme la majorité des actifs financiers du Groupe sont évalués à la juste valeur avant et après la transition vers IFRS 9, les nouvelles exigences de classification ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le total des capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2023.

Le total des capitaux propres du Groupe n'est affecté que par les cas de reclassements entre les catégories d'évaluation du coût amorti et de la juste valeur.

Dépréciation

Méthodologie de calcul de l'ECL (Expected Credit Loss ou pertes de crédit attendues)

Les ECL sont une estimation des pertes de crédit pondérée selon leur probabilité. Les pertes de crédit sont mesurées comme la valeur actuelle de toutes les insuffisances de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre les flux de trésorerie dus au Groupe conformément au contrat et les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir).

Les principales données utilisées pour l'évaluation des ECL sont les structures à terme de la PD, de la LGD et de l'EAD. Les ECL pour les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative sont calculés en multipliant la PD sur 12 mois par les LGD et EAD respectifs. Les ECL à vie sont calculés en multipliant la PD à vie par les LGD et EAD respectifs.

Pour déterminer les PD (Probabilité de défaut) à vie et sur 12 mois, le Groupe utilisera les tables de PD dérivées du score de crédit (DRA) de Coface.

LGD (Loss Given Default) est l'ampleur de la perte probable en cas de défaut.

Le Groupe estime les paramètres de LGD sur la base des indemnités historiques et des taux de recouvrement des créances sur les contreparties en défaut.

Les données relatives au passif ont été utilisées pour modéliser les défaillances du côté de l'actif et la correspondance entre les émetteurs du côté de l'actif et les débiteurs du côté du passif est établie par nom d'émetteur, ce qui conduit à une couverture presque complète des contreparties corporates et bancaires.

Pour des raisons de calibration et de modélisation, la correspondance entre les émetteurs et les débiteurs dans la base de données Coface est soigneusement gérée par le département des investissements comme une étape préliminaire du calcul de l'ECL. La segmentation sélectionnée est la zone géographique et le secteur des contreparties. En l'absence de résultats de calibration statistique robustes pour la variable macroéconomique sélectionnée, le Groupe a proposé de considérer une LGD constante et conservatrice (c'est-à-dire indépendante du scénario) pour le calcul de l'ECL.

L'EAD représente l'exposition attendue en cas de défaut. Le Groupe déduit l'EAD de l'exposition actuelle à la contrepartie et des changements potentiels du montant actuel autorisé par le contrat, y compris l'amortissement

et les remboursements anticipés. L'EAD d'un actif financier est sa valeur comptable brute au moment de la défaillance.

(1) JVOCI : Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

(2) JVR : Juste valeur par le biais du compte de résultat.

Analyse d'impact à la première application

Le Groupe estime que l'application des exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2023 entraînera des provisions pour pertes supplémentaires. La reconnaissance de provisions pour pertes supplémentaires lors de l'adoption de l'IFRS 9 concerne principalement les instruments de dette évalués à JVOCI. Il n'y aura pas d'impact sur le total des capitaux propres du Groupe à la transition car la perte reconnue donnera lieu à un gain égal et opposé dans les réserves (OCI) ; la reconnaissance des provisions pour pertes ne réduira pas la valeur comptable de ces investissements, qui resteront à leur juste valeur.

Le Groupe estime que l'application des exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 entraînera un transfert non significatif (avant impôt) des résultats accumulés vers la réserve de réévaluation au 1er janvier 2023.

Textes applicables à compter du 1er janvier 2023

Les amendements à la norme IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » et à la norme IAS 8 « Définition d'une estimation comptable » ont été publiés au journal officiel de l'Union européenne le 3 mars 2022 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, avec la possibilité d'application anticipée. Ces amendements n'ont pas d'impact sur les comptes de Coface.

Les amendements à la norme IAS 12 "Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction » ont été publiés au journal officiel de l'Union européenne le 12 août 2022 et sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, avec la possibilité d'application anticipée. Ces amendements sont déjà appliqués dans les comptes de Coface.

Méthodes de consolidation

Conformément aux normes IAS 1 « Présentation des états financiers », IFRS 10 et IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation dès lors que leur consolidation ne présentait pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe Coface. La notion de significativité résulte de la mise en œuvre de seuils et d'une appréciation qualitative de la pertinence de l'apport des entités dans les comptes consolidés de Coface. Les principaux seuils applicables sont les suivants :

Total bilan : 40 millions d'euros

Résultat technique : 5 millions d'euros

Résultat net : +/- 2 millions d'euros

Par ailleurs, selon la politique du groupe, toutes entités non consolidées doivent distribuer la totalité de leur revenu distribuable sauf contrainte réglementaire et/ou éléments exceptionnels

Les participations sont consolidées :

- par intégration globale, lorsque Coface exerce un contrôle sur ces sociétés ;
- par mise en équivalence, lorsqu'elles sont sous influence notable.

Toutes les entités du périmètre du Groupe Coface sont consolidées en intégration globale.

La norme IFRS 10 remplace la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » pour la partie relative aux états financiers consolidés et l'interprétation SIC 12 sur les entités ad hoc. Le contrôle d'une entité doit

désormais être analysé au travers de trois critères cumulatifs : le pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité, l'exposition aux rendements variables de l'entité et le pouvoir d'influencer sur les rendements variables obtenus de l'entité. L'analyse des entités ad hoc du Groupe Coface est présentée dans la note Périmètre de consolidation.

Opérations internes entre sociétés consolidées

Les opérations réciproques significatives font l'objet d'une élimination au bilan et au compte de résultat.

Actifs destinés à être cédés et dettes liées et activités abandonnées

Un actif (ou un groupe d'actifs) non courant est destiné à être cédé lorsque sa valeur comptable est recouverte par le biais d'une transaction de vente (norme IFRS 5). Cet actif (ou groupe d'actifs) doit être disponible immédiatement en vue de la vente et il doit être hautement probable que cette vente intervienne dans les douze mois.

Une vente est hautement probable si :

- un plan de vente de l'actif (ou du groupe d'actifs) est engagé au niveau de la direction ;
- une offre non liante a été remise par au moins un acquéreur potentiel ;
- il est peu probable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci soit retiré.

Au bilan, les actifs concernés sont classés dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » à la clôture de l'exercice au cours duquel les critères sont remplis et cessent d'être amortis à compter de leur classification en « Actifs courants destinés à être cédés ». Ils font l'objet d'un provisionnement dès que leur valeur comptable est supérieure à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les dettes liées sont comptabilisées au passif dans une rubrique dédiée.

Si la cession n'est pas intervenue dans les douze mois suivant la classification dans les « Actifs non courants destinés à être cédés », l'actif cesse d'être classé dans cette catégorie, sauf circonstances particulières indépendantes du contrôle de Coface.

Une activité abandonnée est une composante d'une entité clairement identifiable, cédée ou classée comme détenue en vue de la vente qui respecte l'une des trois conditions suivantes :

- la composante constitue une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ;
- sans constituer une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte, la composante fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale et distincte ;
- la composante constitue une filiale acquise uniquement dans l'objectif d'être cédée.

Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte au compte de résultat à la clôture de l'exercice au cours duquel les critères sont remplis et pour toutes les périodes comparatives présentées. Ce résultat inclut le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le résultat net après impôt résultant de la cession effective ou de l'évaluation des actifs ou des groupes d'actifs détenus en vue de la vente à leur juste valeur minorée des frais de cession.

Date de clôture et durée des exercices

Les comptes sont arrêtés le 31 décembre de chaque année et les exercices ont une durée de 12 mois.

Conversion

Conversion des transactions en devises

A la comptabilisation initiale, les transactions effectuées en devises étrangères (devises autres que la devise fonctionnelle) sont converties en devise fonctionnelle de l'entité concernée au cours de change en vigueur à la date de la transaction (norme IAS 21) ; les entités utilisent généralement le cours de clôture du mois précédant la date de la transaction qui est considéré comme une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives. A chaque date de clôture :

- les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture
- les éléments non monétaires évalués au cours historiques sont convertis au cours de change à la date à laquelle la transaction a été comptabilisée
- les éléments non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée

Conversion des comptes des filiales et succursales étrangères

Les comptes consolidés de Coface sont établis en euros.

Les bilans des filiales étrangères dont la devise fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros au cours de clôture, à l'exception du capital et des réserves convertis au cours historique. Les écarts de conversion qui en résultent sont portés dans les autres éléments du résultat global.

Les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change moyen de la période, qui est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives (IAS 21.40). La différence de valorisation du résultat de l'exercice entre le taux de change moyen et le taux de clôture appliqué au bilan est également portée dans les autres éléments du résultat global.

Economies hyperinflationnistes

L'application de la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » est requise, à compter du 1^{er} juillet 2018, pour les entités dont la monnaie fonctionnelle est le Peso argentin et à compter du 1^{er} janvier 2022, pour l'entité dont la monnaie fonctionnelle est la Livre turque.

Le Groupe Coface possède des activités en Argentine et en Turquie.

Ainsi, l'impact de l'application de cette norme a été prise en compte dans les états financiers au 31 décembre 2022.

Principes généraux

Activité d'assurance

L'analyse de l'ensemble des contrats d'assurance-crédit de Coface permet de conclure qu'ils relèvent de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 autorise l'application des normes locales pour la comptabilisation des contrats d'assurance. Coface a retenu les règles comptables françaises pour la comptabilisation des contrats d'assurance.

La norme IFRS 4 exige cependant de prendre en compte les points suivants :

- annulation des provisions pour égalisation ou pour risque de catastrophe ;
- réalisation d'un test de suffisance des passifs.

Activité de services

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » s'applique pour les sociétés ayant une activité de vente de l'information et de recouvrement de créances.

Les produits sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens, qu'il est probable que les avantages économiques iront à l'acquéreur et que le montant des produits ainsi que des coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Activité de factoring

Les sociétés ayant une activité de factoring appliquent la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier pour une entreprise (droit contractuel de recevoir d'une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier) et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entreprise (obligation contractuelle consistant à remettre à une autre entité de la trésorerie ou un actif financier).

Les créances commerciales sont classées dans la catégorie des « prêts et créances ». Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, les créances sont évaluées selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif (TIE). La commission de financement est étalée sur la durée des opérations d'affacturage ce qui équivaut à une intégration de cette commission dans le TIE, compte tenu de leur caractère court terme.

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » s'applique également pour les activités de factoring selon les mêmes modalités que pour les activités de service.

Classement des produits et charges relatifs aux différents métiers du Groupe

Ventilation par destination des frais des sociétés d'assurance

Les frais des sociétés d'assurance françaises et étrangères sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition. Les frais de gestion des placements sont inclus dans la charge des placements. Les frais de règlement de sinistres sont compris dans la charge des sinistres. Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges opérationnelles courantes apparaissent directement au compte de résultat.

Sociétés ayant une activité d'affacturage

Les produits et charges d'exploitation des sociétés d'affacturage sont respectivement classés en « Produits d'exploitation bancaire » et « Charges d'exploitation bancaire ».

Sociétés n'ayant ni une activité d'assurance ni une activité d'affacturage

Les produits et charges d'exploitation des sociétés n'ayant ni une activité d'assurance ni une activité d'affacturage sont respectivement classés en « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé se compose :

- de primes, correspondant à la rémunération de l'engagement du Groupe de couvrir les risques prévus aux polices d'assurance suivantes : assurance-crédit (court terme), single risk (moyen terme) et cautionnement (moyen terme). Le cautionnement ne constitue pas un produit d'assurance-crédit car il représente une nature de risque différente (en termes de sous-jacent et de durée du risque), mais sa rémunération prend la forme d'une prime ; il répond à ce titre aux définitions des contrats d'assurance données par la norme IFRS 4.
- d'autres revenus, comprenant :
 - la rémunération de prestations de services liés aux contrats d'assurance-crédit (« accessoires de primes » et « autres prestations et services liés »), correspondant à des services d'information sur les débiteurs, surveillance des limites de crédit, gestion et recouvrement de créances. Ils entrent dans le calcul du chiffre d'affaires de l'activité d'assurance-crédit ;
 - la rémunération des ventes de services d'accès à l'information sur la solvabilité des entreprises et l'information marketing, et la vente de services de recouvrement de créances auprès de clients dépourvus d'assurance-crédit ;
 - les produits nets des activités bancaires, qui correspondent aux revenus des activités d'affacturage. Ils sont constitués principalement des commissions d'affacturage (perçues au titre de la gestion des créances affacturées) et des commissions de financement nettes (marge de financement, correspondant au montant des intérêts financiers reçus des clients d'affacturage, diminué des intérêts payés au titre du refinancement de la dette d'affacturage). Les primes versées par les sociétés d'affacturage aux sociétés d'assurance (au titre de la couverture du risque débiteur et du risque cédant) viennent en déduction du produit net des activités bancaires.

Le chiffre d'affaires consolidé est suivi par pays de facturation (le pays de facturation étant le pays de l'entité émettant la facturation pour les affaires directes et le pays de la cédante pour les affaires acceptées) et par activité (assurance-crédit, cautionnement, affacturage et information & autres services).

Opérations techniques d'assurance

Primes brutes acquises

Primes brutes émises

Les primes brutes correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulations. Elles incluent une estimation des primes à émettre pour la partie acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la clôture.

Cette estimation des primes à émettre comprend des primes négociées mais non encore facturées ainsi que des ajustements de primes correspondants à la différence entre les minima de primes et les primes définitives. Elle inclut également les aléas de conjoncture liés aux émissions de primes de fin d'année.

Les primes facturées sont principalement assises sur le chiffre d'affaires réalisé par les assurés du Groupe ou sur l'encours de leur risque clients, lui-même fonction du chiffre d'affaires. Les primes sont par conséquent directement tributaires du volume des ventes réalisées dans les pays où le Groupe est présent.

Ristournes de primes

Les ristournes de primes regroupent les participations bénéficiaires, boni et no claims bonus, qui sont des mécanismes qui prévoient de restituer à un assuré une partie de sa prime en fonction de la rentabilité du contrat. Elles incluent également les malus, qui prennent la forme d'un montant de prime additionnelle à facturer aux assurés dont la police est déficitaire.

Le poste « Ristourne de primes » inclut des provisions établies sur une estimation des ristournes à verser.

Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance. Elle correspond à la partie de la prime restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date de fin de couverture de la prime.

Primes brutes acquises

Les primes brutes acquises sont constituées des primes brutes émises, nettes des ristournes de primes, et de la variation des provisions pour primes non acquises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats incluent les commissions d'acquisition ; ils sont répartis sur la durée de vie des contrats selon la même règle que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition de contrats relative à la période comprise entre la date de clôture de la période et la date d'échéance de la prime est reportée à l'actif du bilan dans le poste « Frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres actifs.

La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat.

Charges de prestations des contrats

Sinistres payés

Les sinistres payés correspondent aux indemnités versées nettes de récupérations encaissées ainsi qu'aux frais engagés pour en assurer la gestion.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Le montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique à partir de données historiques correspondant à l'estimation du montant final de sinistres.

Les provisions incluent également une provision pour frais de recouvrement et frais de gestion des sinistres.

En sus de cette estimation statistique, des provisions spécifiques sont enregistrées sur des sinistres majeurs sur la base d'une probabilité de défaut et de sévérité, estimées au cas par cas et validé par un comité (*comité special reserves*).

En ce qui concerne l'assurance-caution, les sinistres qui ont fait l'objet d'une notification à la date d'inventaire sont provisionnés. Un complément de provision est enregistré sur base d'un standard de provisionnement. Ce standard est fixé pour les quatre années de rattachement les plus récentes. Pour les années plus anciennes, ce standard ne s'applique que si la garantie est encore active. Son principe est que le risque d'appel de la caution devient plus élevé du fait de l'insolvabilité du « principal » (cautionné), même si aucun appel n'a été fait pour les dossiers concernés. Ce complément est évalué sur la base de la probabilité de défaut et de sévérité

Prévision de recours

La prévision de recours représente les estimations des récupérations attendues; elle est calculée en appliquant un taux ultime de récupération à l'ensemble des exercices de souscription non encore liquidés.

La prévision de recours inclut une provision pour frais de recouvrement.

Opérations de réassurance

L'ensemble des opérations d'acceptations et de cessions en réassurance sont des opérations portant des transferts de risques.

Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées, affaire par affaire, sur la base des données fournies par les cédantes.

Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés de compléments le cas échéant.

Les commissions versées aux cédants sont étalées selon le même rythme que les provisions pour primes non acquises. Lorsque les commissions sont à échelle (variation en fonction du niveau de sinistralité accepté), une estimation de ces commissions est réalisée à chaque clôture.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est déterminée sur la base des provisions techniques inscrites au passif.

Les fonds reçus des réassureurs figurent au passif.

Les commissions reçues des cessionnaires sont calculées sur la base des primes émises. Elles font ensuite l'objet d'un étalement, selon le même rythme que les provisions pour primes non acquises cédées (les primes non acquises cédées correspondent aux primes non acquises brutes multipliées par le taux de cession).

Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Conformément à la recommandation n° 2013-03 de l'ANC, les rubriques « Autres produits opérationnels » et « Autres charges opérationnelles » ne sont alimentées que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Il s'agit donc

de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montant particulièrement significatif – que Coface souhaite présenter de manière distincte dans le compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et pour permettre une meilleure comparabilité des exercices, ceci conformément au principe de pertinence de l'information du « Conceptual Framework ».

Les autres produits opérationnels et les autres charges opérationnelles sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée.

Écarts d'acquisition

En application de la norme IFRS 3 révisée, le Groupe évalue les écarts d'acquisition à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ;
- auquel on ajoute le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
- auquel on ajoute, si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ;
- diminué du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Lorsque la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Si de nouvelles informations conduisent, dans les 12 mois suivant l'entrée dans le périmètre de consolidation, à une nouvelle appréciation des valeurs fixées lors de l'entrée dans le bilan consolidé, celles-ci sont modifiées. Il en découle automatiquement une modification de la valeur brute de l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition est affecté, à la date d'acquisition, à un ou plusieurs groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition. L'écart d'acquisition est non amortissable, mais reste soumis à des tests de dépréciation, effectués chaque année et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir (IAS 36.10). Ce test de dépréciation s'effectue par comparaison entre la valeur nette comptable du groupe d'UGT (valeur comprenant l'écart d'acquisition) et sa valeur recouvrable, correspondant au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité résultant de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Tests sur les écarts d'acquisition et les actifs incorporels

En application de la norme IAS 36, les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les entités stratégiques du périmètre de consolidation du Groupe Coface par UGT.

Le groupe d'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs (autres UGT). La norme IAS 36.80 définit que les écarts d'acquisition dégagés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises doivent être affectés, à compter de la date du regroupement, aux groupes d'UGT de l'acquéreur ou aux groupes d'UGT qui sont censés bénéficier des synergies issues de l'opération.

Le Groupe Coface a identifié des groupes d'UGT qui reflètent le découpage utilisé par le management dans sa gestion opérationnelle.

Les 7 groupes d'UGT sont les suivants :

- Europe du Nord ;
- Europe de l'Ouest ;
- Europe Centrale ;
- Méditerranée & Afrique ;
- Amérique du Nord ;
- Amérique Latine ;
- Asie Pacifique.

Méthode de valorisation des groupes d'UGT et tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition existants sont affectés à chaque groupe d'UGT de façon à pouvoir être testés. Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque fois qu'un indicateur objectif de dépréciation met en exergue l'existence d'un tel risque, et en tout état de cause au minimum une fois par an.

Le test de dépréciation des écarts d'acquisition se fait ainsi en testant le groupe UGT à laquelle les écarts d'acquisition ont été affectés.

Si la valeur comptable du groupe d'UGT excède la valeur recouvrable, il convient de reconnaître la perte de valeur correspondante :

- en priorité par réduction de la valeur des écarts d'acquisition (sans possibilité de reprise ultérieure) ;
- ensuite en réduisant la valeur des autres actifs du groupe d'UGT au prorata de la valeur respective de chaque actif.

La valeur recouvrable est déterminée par l'actualisation des flux futurs.

Méthode utilisée pour valoriser les entités

Valeur d'utilité : actualisation des flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie attendus ressortent des business plans à trois ans préparés par les entités opérationnelles dans le cadre de la procédure budgétaire et validés par le management du Groupe Coface.

Ces prévisions se basent sur les performances passées de chaque entité et prennent en compte les hypothèses de développement de Coface dans ses différentes lignes de métier. Coface établit des projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les budgets par extrapolation des flux de trésorerie sur deux années supplémentaires.

Les hypothèses choisies en termes de taux de croissance, de taux de marge ou de ratios de coûts et de sinistres tiennent compte de la maturité de l'entité, de l'historique de l'activité, des perspectives du marché et du pays dans lequel l'entité opère.

Coface calcule un taux d'actualisation et un taux de croissance à l'infini pour l'évaluation de l'ensemble des sociétés.

Juste valeur

Selon cette approche utilisée à titre informatif, Coface valorise ses sociétés par application de multiples de résultat

net d'une part, de Chiffre d'Affaires (CA) pour les sociétés de services, d'Actif Net Réévalué (ANR) pour les sociétés d'assurances et pour les sociétés d'affacturage d'autre part. Les multiples de référence sont issus de comparables boursiers ou de transactions récentes, de manière à bien prendre en compte la valorisation des actifs par le marché.

La valorisation par les multiples est obtenue en faisant la moyenne de la valorisation issue du multiple de résultat net, et de celle issue du multiple de CA pour les sociétés de services, et d'ANR pour les sociétés d'assurance et d'affacturage.

Immobilisations incorporelles

Coface immobilise les frais de développement dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre ;
- son intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre ;
- sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- la manière dont l'actif générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité actuelle ou future des ressources nécessaires pour réaliser le projet ;
- sa capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif.

Les frais de développement et les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité; celle-ci ne peut excéder quinze ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les immeubles d'exploitation sont constitués de composants ayant des durées d'utilité différentes; ces composants sont comptabilisés séparément et amortis linéairement selon leur durée d'utilité.

Le Groupe Coface a identifié les composants suivants :

Terrain	Non amortissable
Structure close ou couverte	Amortie sur 30 ans
Équipement technique	Amorti sur 15 ans
Aménagement intérieur	Amorti sur 10 ans

Les actifs immobiliers financés au moyen de contrats de crédit-bail sont présentés dans les comptes consolidés comme s'ils avaient été acquis directement par endettement financier.

Si la valeur de marché de l'immeuble est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Actifs financiers

Hors activité de factoring, le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories IAS 39

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs disponibles à la vente, actifs détenus à des fins de transaction, actifs détenus jusqu'à l'échéance, actifs à la juste valeur par résultat et prêts et autres créances.

La date de comptabilisation des actifs financiers retenue par Coface correspond à celle de la négociation de ces actifs.

Actifs disponibles à la vente (AFS)

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition (ci-après prix d'achat). La différence entre la juste valeur des titres à la date de clôture et leur prix d'achat (diminué de l'amortissement actuariel pour les instruments de dettes) est comptabilisée dans le poste « actifs disponibles à la vente » en contrepartie de la réserve de réévaluation sans effet sur le résultat. Ce poste inclut les titres de participation.

Actifs détenus à des fins de transaction (Trading)

Les actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La variation de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction durant la période est constatée dans le compte de résultat de la période.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM)

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier.

Actifs comptabilisés selon l'option de juste valeur par résultat

Les modalités de comptabilisation sont identiques à celles des titres détenus à des fins de transaction.

Prêts et créances

Cette catégorie comprend les créances relatives aux dépôts en espèces détenus par les cédantes en garantie des engagements de souscription. Ils figurent au bilan à hauteur des montants versés.

Cette catégorie comporte aussi les actifs financiers non dérivés dont le paiement est déterminé ou déterminable, et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances comprennent les dépôts courts termes dont la maturité est supérieure à trois mois et inférieure à douze mois à compter de la date d'achat ou de dépôt.

Juste valeur

Les titres cotés sont valorisés à leur cours de bourse à la date d'inventaire. La juste valeur des titres non cotés est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Test de dépréciation

Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêté comptable. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un tel actif et qu'une diminution de la juste valeur de celui-ci a

précédemment été comptabilisée directement en capitaux propres, la perte cumulée est extraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat au niveau de l'agrégat du compte de résultat « Produits des placements nets de charges de gestion ».

La détection d'un indice objectif de dépréciation résulte d'une analyse multicritères qui fait intervenir, notamment pour les instruments de dette, le jugement d'expert.

Constitue un indice de dépréciation :

- pour les instruments de dettes : un défaut de paiement des intérêts ou du principal, l'existence d'une procédure de conciliation, d'alerte, ou de redressement judiciaire, la faillite de la contrepartie, et tout autre indicateur témoignant de la dégradation significative de la situation financière de la contrepartie comme par exemple la mise en évidence de pertes à terminaison par application d'un modèle de calcul de projection de flux recouvrables actualisés ou à l'issue de la réalisation de stress tests ;
- pour les instruments de capitaux propres (hors titres de participations non cotés) : l'existence d'indices indiquant que l'entité ne pourra pas recouvrer tout ou partie de son investissement initial. En outre, un test de dépréciation est systématiquement mené pour les titres en situation de moins-value latente de plus de 30 % ou en situation de moins-value latente depuis plus de six mois. Ce test consiste à réaliser une analyse qualitative s'appuyant sur différents facteurs comme l'analyse du cours sur une période donnée, ou bien sur des informations afférentes à la situation de l'émetteur. Le cas échéant une dépréciation est constatée sur la base du cours de cotation à la date d'arrêt. Indépendamment de cette analyse, une dépréciation est systématiquement constatée dès lors que le titre présente une moins-value latente en date d'arrêt de plus de 50 %, ou une moins-value latente de plus de 24 mois ;
- pour les participations non cotées : une moins-value latente de plus de 20 % sur une période supérieure à 18 mois, ou la survenance de changements significatifs dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal ayant un effet défavorable sur l'émetteur, qui indique que le montant de l'investissement dans l'instrument de capitaux propres ne peut pas être recouvré.

Si la juste valeur d'un instrument classé comme disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, les reprises de pertes de valeur :

- des instruments de capitaux propres ne sont pas constatés en compte de résultat mais au niveau des capitaux propres ;
- des instruments de dettes sont comptabilisés en résultat à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Les dépréciations constatées sur des instruments de capitaux propres aux dates d'arrêts intermédiaires sont figées dans le résultat et ne peuvent être reprises avant la cession des titres conformément à l'interprétation IFRIC 10.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Un produit dérivé est un instrument financier (IAS 39) :

- dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution du taux ou du prix d'un produit appelé sous-jacent ;
- qui ne requiert aucun placement net initial ou peu significatif ;
- dont le règlement s'effectue à une date future.

Il s'agit d'un contrat entre deux parties, un acheteur et un vendeur, qui fixe des flux financiers futurs fondés sur ceux d'un actif sous-jacent.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf s'il s'agit des instruments de couverture efficaces. Dans ce cas, les modalités de comptabilisation de plus ou moins-values vont dépendre des relations de couverture à laquelle le dérivé est attaché.

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute la durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couvertures sont considérées comme étant efficaces lorsque le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

- Pour les dérivés conclus dans le cadre d'une couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement et en totalité en résultat. Ces variations sont en partie compensées par les variations de juste valeur des éléments couverts (évalués à la juste valeur pour la portion de risque couverte) qui sont également comptabilisées en résultat. L'impact net dans le compte de résultat est donc limité à la part inefficace de la couverture.
- Pour les dérivés conclus dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres recyclables, à hauteur de la partie efficace de la couverture et en résultat pour la partie inefficace.

Les instruments dérivés sont utilisés à des fins de couverture, plus précisément couverture de change, risque de taux et de la couverture juste valeur des actions dans les portefeuilles des fonds Colombes. La Société n'effectue pas d'opération de couverture au sens de la norme IAS 39. Les instruments utilisés sont comptabilisés en juste valeur par le résultat.

Dettes de financement

Ce poste concerne la dette subordonnée.

Lors de sa comptabilisation initiale, la dette financière a été évaluée à la juste valeur sur laquelle ont été imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette.

Après son évaluation initiale, la dette est valorisée au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Ce coût amorti correspond :

- au montant de l'évaluation initiale du passif financier ;
- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé (calculé selon la méthode du TIE) et de toute décote ou prime entre le montant initial et le montant à l'échéance.

Les primes et décotes n'entrent pas dans le coût initial d'un passif financier. Toutefois, elles entrent dans le calcul du coût amorti et seront donc constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée du passif financier. Les primes et décotes viennent ainsi modifier le coût amorti du passif financier au fur et à mesure de leur amortissement.

Traitement comptable des frais d'émission de la dette

Les frais d'émission directement attribuables à l'émission d'un passif financier sont inclus dans la juste valeur initiale du passif. Ces frais sont définis comme étant les coûts marginaux directement attribuables à l'émission du passif financier ; un coût marginal étant un coût qui n'aurait pas été encouru si l'entreprise n'avait pas acquis, émis ou cédé l'instrument financier.

Ils comprennent :

- les honoraires et commissions versés à des agents, conseils, courtiers et autres intermédiaires ;
- les coûts prélevés par les agences réglementaires et les bourses de valeurs ;
- les taxes et droits de transfert.

En revanche, ils n'incluent pas :

- la prime de remboursement ou d'émission d'une dette ;
- les coûts de financement ;
- les coûts internes administratifs ou les frais de siège.

Ressources des activités bancaires

Ce poste comprend :

- les dettes envers les entreprises du secteur bancaire ; ce poste regroupe les lignes de crédit bancaire. Elles représentent le refinancement du factor des crédits accordés aux adhérents ;
- les dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire ; il s'agit des comptes créditeurs d'affacturage. Ils regroupent :
 - d'une part les montants inscrits au crédit des comptes courants des adhérents qui n'ont pas fait l'objet d'une mise à disposition anticipée par les soins du factor et ;
 - d'autre part, les retenues de garantie constituées sur chaque contrat ;
- les dettes financières représentées par des titres ; ce poste comprend les emprunts subordonnés et les emprunts obligataires non-subordonnés. Ces emprunts sont classés en "Ressources des activités du secteur bancaire" car ils servent à financer l'activité d'affacturage.

À l'origine, tous les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur minorée des coûts de transaction directs. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Créances d'affacturage

Les créances d'affacturage sont représentées à l'actif du bilan pour la totalité des créances non recouvrées à la date d'établissement des comptes. Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale, correspondant au montant des factures cédées, toutes taxes comprises, par les adhérents.

Deux catégories de provisions sont enregistrées et viennent s'inscrire en diminution des créances d'affacturage :

- des dépréciations dotées par le compte de résultat (poste « coût du risque ») lorsqu'un risque probable de non recouvrement partiel ou total apparaît
- des dépréciations calculées sur les pertes de crédit attendues dotées également par le compte de résultat (poste « coût du risque »)

Ces dépréciations, instaurées par la norme IFRS 9, s'appuient sur les modèles de calcul exploitant les notations internes des débiteurs (DRA « Debtor Risk Assessment »). La méthodologie de calcul des dépréciations (perte attendue ou ECL « Expected Credit Loss ») est basée sur les trois paramètres principaux : la probabilité de défaut

« PD », la perte en cas de défaut (LGD « Loss Given Default ») et le montant de l'exposition en cas de défaut « EAD » (Exposure at default). Les dépréciations seront le produit de la PD par la LGD et l'EAD, sur la durée de vie des créances. Des ajustements spécifiques sont réalisés afin de prendre en compte les conditions courantes et les projections prospectives macro-économiques (Forward Looking).

La valeur nette comptable des créances d'affacturage est présentée à l'actif du bilan consolidé dans le poste « Créances des activités du secteur bancaire et autres activités ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend l'ensemble des comptes bancaires et des dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV monétaires dont l'échéance est inférieure à trois mois.

Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée, à la date de clôture de l'exercice, lorsqu'il existe une obligation actuelle, résultant d'un événement passé envers un tiers à cette date, et s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers, représentative d'avantages économiques nécessaires pour régler l'obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation.

Elles font l'objet d'une actualisation dans le cas où l'impact s'avère significatif.

Les provisions pour risques et charges incluent les provisions pour risques fiscaux (hors impôts sur le résultat), pour litiges avec des tiers et sur les locaux vacants. Ces provisions font l'objet d'une revue à chaque clôture.

La provision pour locaux vacants est calculée en tenant compte des loyers futurs que la société est engagée à payer jusqu'à la fin du bail, desquels sont déduits les produits futurs attendus au titre d'éventuelles sous-locations.

Avantages au personnel

Les salariés de Coface bénéficient dans un certain nombre de pays d'avantages à court terme (du type congés payés), d'avantages à long terme (du type « médailles du travail ») et d'avantages postérieurs à l'emploi (du type indemnités de départ à la retraite).

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés de Coface qui les octroient. Les autres avantages (avantages à long terme et avantages postérieurs à l'emploi) font l'objet de modalités différentes de couverture définies ci-après :

- Régimes (ou plans) à cotisations définies : ils se caractérisent par des versements à des organismes libérant l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit généralement des régimes publics de retraites sur le même modèle que ceux qui existent en France ;
- Régimes (ou plans) à prestations définies pour lesquels l'employeur a une obligation envers ses salariés.

Conformément à la norme IAS 19, Coface inscrit au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à ses engagements en matière principalement :

- d'indemnités et congés de fin de carrière ;
- d'allocations pour préretraite et complément sur retraite ;

- de part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités ;
- de médailles du travail.

Sur la base des règlements internes de chaque régime et dans chacun des pays concernés, des actuaires indépendants calculent :

- la valeur actuarielle des prestations futures, correspondant à la valeur actualisée de l'ensemble des prestations à verser. Cette valeur actualisée est principalement basée sur :
 - les caractéristiques connues de la population concernée,
 - les prestations à verser (indemnités de fin de carrière, médailles du travail...),
 - les probabilités de survenance de chaque événement,
 - la valorisation de chacun des facteurs entrant dans le calcul des prestations (évolution des salaires, etc.),
 - le taux d'intérêt permettant d'escompter les prestations futures à la date de l'évaluation ;
- la valeur actuarielle des prestations pour services rendus avec projection des salaires, déterminée en utilisant la méthode des unités de crédits projetés, qui répartit la valeur actuarielle des prestations uniformément sur la durée de service des salariés.

Stock-option

Selon la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » qui définit notamment l'évaluation et la comptabilisation des stocks-options, les options sont évaluées à la date d'octroi. Pour cette évaluation, le Groupe applique le modèle de valorisation *Black and Scholes*. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est fonction de leur durée de vie attendue, que le Groupe estime correspondre à leur période d'indisponibilité fiscale. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement, à compter de la date d'octroi, sur la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Dans le cadre de son introduction en bourse, le Groupe Coface a attribué à certains bénéficiaires (salariés de filiales de COFACE SA) des actions gratuites (cf. note 11).

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'ont pas été acquis au 1er janvier 2005 ont été évalués et comptabilisés en charges de personnel.

Contrats de location

Selon la norme IFRS 16, applicable depuis le 1^{er} janvier 2019, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif. Le contrôle est établi lorsque le preneur détient tout au long de la durée d'utilisation les deux droits suivants :

- Le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien,
- Le droit de décider de l'utilisation du bien.

Coface n'exerce qu'une activité de preneur. Pour ce dernier, la norme impose la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations, et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Coface utilise les exemptions prévues par la norme en ne modifiant pas le traitement comptable des contrats de location de courte durée (inférieure à 12 mois) ou portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur (inférieure à 5 000 US \$).

Le droit d'utilisation est amorti linéairement, et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. La charge d'intérêt relative à la dette financière et la charge d'amortissement du droit d'utilisation sont portées distinctement au compte de résultat.

Impôts

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

L'impôt exigible est calculé conformément aux législations fiscales en vigueur dans chaque pays où les résultats sont imposables.

COFACE SA a opté au 1er janvier 2015, pour le régime de l'intégration fiscale en intégrant les filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95% (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Cofinpar, Cogeri et Fimipar).

Les différences temporelles entre les valeurs des éléments d'actif et de passif dans les comptes consolidés, et celles retenues pour la détermination du résultat fiscal, donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés.

Les dettes et les créances d'impôt différés sont calculées en utilisant le taux d'impôt qui sera en vigueur à la date probable de reversement des différences concernées ; ou à défaut, en utilisant le taux d'impôt en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que s'il est probable que des bénéfices futurs imposables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables sur un horizon raisonnable.

Créances et dettes libellées en devises

Les créances et dettes libellées en devises sont valorisées au cours de clôture.

Les pertes et gains de change latents sur les créances et dettes libellées en devises sont enregistrés dans le résultat consolidé, à l'exception des écarts de conversion sur les provisions techniques des succursales de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur et des écarts de conversion sur les créances et dettes à caractère long terme concernant une entreprise consolidée dont le règlement n'est ni planifié ni susceptible de survenir dans un avenir prévisible.

Les différences de change relatives à une créance ou une dette libellée en monnaie étrangère sur une entreprise consolidée sont considérées comme faisant partie de l'investissement net dans l'entreprise consolidée et sont imputées en autres éléments du résultat global conformément à la norme IAS 21 jusqu'à la cession de cet investissement net.

Information sectorielle

Le Groupe Coface applique la norme IFRS 8 qui prévoit la présentation d'une information sectorielle fondée sur l'organisation du Groupe telle qu'utilisée par le management pour l'allocation des ressources et la mesure des performances.

Aussi, l'information sectorielle utilisée par le management correspond aux régions suivantes :

- Europe du Nord ;
- Europe de l'Ouest ;

- Europe Centrale ;
- Méditerranée et Afrique ;
- Amérique du Nord ;
- Amérique Latine ;
- Asie Pacifique.

Aucun regroupement de secteur opérationnel n'a été réalisé pour les besoins de l'information sectorielle publiée. La segmentation sectorielle géographique correspond au pays de facturation.

Parties liées

Une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité qui prépare ses états financiers (dénommée « l'entité présentant les états financiers » dans IAS 24).

Estimations

Les principaux postes du bilan donnant lieu à une estimation par le management sont présentés dans le tableau ci-après :

Estimation	Notes	Nature de l'information demandée
Dépréciation d'écart d'acquisition	1	Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable, déterminée comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie est établie sur la base d'hypothèses de coût du capital, de taux de croissance à long terme et de loss ratio.
Dépréciation des créances d'affacturage	4	Les dépréciations des créances d'affacturage incluent une partie calculée selon les pertes de crédit attendues (notion instaurée par la norme IFRS 9)
Provision pour primes acquises non émises	17	Elle est établie sur la base d'une estimation du montant des primes attendues sur la période diminuée des primes comptabilisées.
Provision pour ristournes de primes	17 ; 22	Elle est établie sur la base d'une estimation du montant des ristournes de primes à verser aux assurés selon les modalités de la police souscrite.
Provision pour recours	17 ; 23	Elle est établie sur la base d'une estimation du montant des récupérations potentielles sur les sinistres réglés.
Provision pour sinistres	17 ; 23 ; 42	Elle comprend une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la période de clôture.
Provision IBNR	17 ; 23 ; 42	Elle est calculée sur une base statistique correspondant à l'estimation du montant final de sinistres qui sera réglé après extinction du risque et après toute action de recouvrement.
Engagements de retraite	14	Les engagements de retraite sont évalués conformément à IAS 19 et font l'objet d'un examen annuellement, par des actuaires en fonction des hypothèses actuarielles du Groupe.

Les contrats gérés par les filiales d'assurance du Groupe Coface répondent aux définitions des contrats d'assurance donnés par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats donnent donc lieu à la comptabilisation de provisions techniques au passif du bilan évaluées selon les principes fixés par les principes comptable Groupe, dans l'attente de l'application de la norme IFRS 17 en 2023 traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

La constitution des provisions techniques d'assurance amène le Groupe Coface à réaliser des estimations, essentiellement fondées sur des hypothèses d'évolution de facteurs liées à l'assuré et à son débiteur ainsi qu'à leur environnement économique, financier, social, réglementaire ou encore politique, qui peuvent s'avérer différentes des observations a posteriori, en particulier si elles affectent simultanément les principaux portefeuilles du Groupe Coface. Le recours à ces hypothèses implique un degré élevé d'appréciation de la part du Groupe Coface, susceptibles d'affecter le niveau de provisionnement et d'avoir en conséquence un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats ou la marge de solvabilité du Groupe Coface.

De même, pour certains actifs financiers du Groupe Coface pour lesquels il n'existe pas de marché actif ou lorsque les valeurs observables sont réduites ou non représentatives, la juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des méthodologies ou modèles ayant recours à des hypothèses ou des appréciations qui impliquent une part importante du jugement. Il ne peut être garanti que les estimations de juste valeur sur la base de ces techniques de valorisations représentent le prix auquel un titre pourra finalement être cédé ou auquel il pourrait être cédé à un moment précis. Les évaluations et estimations sont révisées lorsque les conditions changent ou que de nouvelles informations sont disponibles. Les instances dirigeantes du Groupe Coface, à la lumière de ces informations et dans le respect des principes et méthodologies objectives détaillés dans ses états financiers consolidés et combinés analysent, évaluent et arbitrent régulièrement selon leur appréciation les causes d'une baisse dans l'estimation de juste valeur de titres, ses perspectives de récupération à court terme et le niveau jugé adéquat de provisions pour dépréciations qui en découlent. Il ne peut cependant être garanti que des dépréciations ou des provisions supplémentaires ne puissent pas avoir un effet défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et la marge de solvabilité du Groupe Coface.

Note 1. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis ; ils sont soumis systématiquement à un test de dépréciation réalisé annuellement, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur, conformément à la norme IAS 36.

La décomposition de la valeur nette des écarts d'acquisition² par région est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Europe du Nord	112 603	112 603
Europe de l'Ouest	5 068	5 068
Europe Centrale	8 913	8 339
Méditerranée & Afrique	22 868	23 374
Amérique du Nord	6 525	6 145
Amérique du Sud	-17	0
TOTAL	155 960	155 529

La valeur des écarts d'acquisition augmente de 431 milliers d'euros sur l'exercice 2022 ; cette hausse s'explique par l'entrée de périmètre de Coface Baltics Services ainsi que des évolutions de taux de change.

Méthode des tests d'impairment

Les écarts d'acquisition et titres de participations ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2022. Coface a procédé à cet exercice en comparant la valeur d'utilité des groupes d'unité génératrice de trésorerie (UGT) auxquels ont été affectés les écarts d'acquisition avec leur valeur comptable.

La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie. La valorisation, issue de la méthode des *cash flows* actualisés, s'appuie sur le budget prévisionnel à trois ans préparé par les filiales et validé par le management avec deux années supplémentaires construites sur la base de ratios de gestion normalisés, reflétant la sinistralité « moyenne » attendue à long terme (*loss ratios* et *cost ratios* cibles). Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini du flux de trésorerie de la dernière année.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur d'utilité des groupes d'UGT sont : le taux de croissance à long terme fixé à 2,0% pour l'ensemble des entités et le coût du capital.

Les écarts d'acquisition ont donné lieu à des tests de perte de valeur en retenant les hypothèses suivantes au 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Europe du Nord	Europe de l'Ouest	Europe Centrale	Méditerranée et Afrique	Amérique du Nord
Coût du capital	10,2%	10,2%	10,2%	10,2%	10,2%
Croissance perpétuelle	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Contribution à l'actif net du Groupe consolidé	481,2	521,5	104,6	337,1	94,9

Pour rappel, les hypothèses étaient les suivantes pour l'exercice 2021 :

² Il n'existe pas de goodwill dans la région Asie Pacifique. En Amérique Latine, le goodwill est entièrement déprécié.

	Europe du Nord	Europe de l'Ouest	Europe Centrale	Méditerranée et Afrique	Amérique du Nord
<i>(en millions d'euros)</i>					
Coût du capital	11,1%	11,1%	11,1%	11,1%	11,1%
Croissance perpétuelle	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Contribution à l'actif net du Groupe consolidé	583,4	473,7	207,7	321,4	71,0

Sensibilité des tests d'impairment

Les analyses de sensibilité ont été effectuées sur les tests de perte de valeur en prenant en compte les sensibilités suivantes :

- sensibilité sur le taux de croissance perpétuel minoré de 0,5 point : il ressort qu'une variation de 0,5 point des hypothèses retenues n'aurait pas d'effet sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2022 ;
- sensibilité sur coût de capital majoré de 0,5 point : il ressort qu'une variation de 0,5 point des hypothèses retenues n'aurait pas d'effet sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2022 ;
- sensibilité sur le ratio de sinistre et sur le ratio des coûts sur les deux dernières années du plan d'affaires (2026 et 2027) : Il ressort qu'une variation de 1 à 2 points des hypothèses retenues n'aurait pas d'effet sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2022 ;

La sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Résultat des tests d'impairment

	Europe du Nord	Europe de l'Ouest	Europe Centrale	Méditerranée et Afrique	Amérique du Nord
<i>(en millions d'euros)</i>					
Contribution à l'actif net du Groupe consolidé (1)	481,2	521,5	104,6	337,1	94,9
Valeur d'utilité de l'UGT	988,0	1 066,0	380,9	831,4	172,5
Sensibilité Croissance long terme -0,5 point (2)	958,4	1 025,5	365,9	801,2	102,9
Sensibilité Coût du capital +0,5 point (2)	946,3	1 012,8	361,9	790,8	101,5
Sensibilité Loss/ Cost Ratio 2027+1 point (2)	969,5	1 036,4	393,1	800,6	102,6
Sensibilité Loss/ Cost Ratio 2027 +2 points (2)	950,9	944,8	381,7	769,8	97,9

(1) La Contribution à l'actif net du Groupe consolidé correspond à la valeur comptable.

(2) Des analyses de sensibilités ont été effectuées sur la valeur d'utilité.

Note 2. Autres immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
	Valeur nette	Valeur nette
Frais de développement et logiciels	79 998	71 648
Fonds de commerce	2 480	2 529
Autres immobilisations incorporelles	397	246
TOTAL	82 876	74 423

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Frais de développement et logiciels	260 160	-180 162	79 998
Fonds de commerce	4 119	-1 639	2 480
Autres immobilisations incorporelles	2 816	-2 419	397
TOTAL	267 095	-184 219	82 876

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Frais de développement et logiciels	236 507	-164 859	71 648
Fonds de commerce	4 072	-1 543	2 529
Autres immobilisations incorporelles	2 930	-2 684	246
TOTAL	243 509	-169 086	74 423

Les immobilisations incorporelles du Groupe sont essentiellement composées de frais de développement (sur divers projets informatiques).

Les investissements en frais de développement et logiciels se sont élevés 22,2 millions d'euros sur l'exercice 2022, comparés à 14,4 millions d'euros sur l'exercice 2021.

Variation de la valeur brute des actifs incorporels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	Entrée de périmètre	Augmentations	Diminutions	Effet de change et autres	31/12/2022
Frais de développement et logiciels	236 507	1	25 627	-233	-1 742	260 160
Fonds de commerce	4 072	0	0	0	47	4 119
Autres immobilisations incorporelles	2 930	0	50	-5	-158	2 816
TOTAL	243 509	1	25 677	-238	-1 853	267 095

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Entrée de périmètre	Augmentations	Diminutions	Effet de change et autres	31/12/2021
Frais de développement et logiciels	226 421	9	11 460	-3 900	2 517	236 507
Fonds de commerce	3 680	0	0	0	392	4 072
Autres immobilisations incorporelles	2 944	0	20	-14	-21	2 930
TOTAL	233 045	9	11 480	-3 914	2 888	243 509

Variation des amortissements et dépréciations des actifs incorporels

	31/12/2021	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Effet de change et autres	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissement frais de développement et logiciel	-164 707	-1	-16 816	176	1 330	-180 017
Provision pour dépréciation frais de développement	-150	0	0	0	7	-143
Total Amortissement et dépréciation frais	-164 859	-1	-16 816	176	1 337	-180 160
Amortissement fonds de commerce	-1 543	-	59	-59	-94	-1 639
Provision pour dépréciation fonds de commerce	0	-	0	0	0	0
Total Amortissement et dépréciation fonds	-1 543	0	59	-59	-94	-1 639
Amortissement autres immobilisations incorporel	-2 683	-	-99	4	359	-2 419
Provision pour dépréciation autres immobilisations	0	-	0	0	0	0
Total Amortissement et dépréciation autres	-2 684	0	-99	4	359	-2 419
TOTAL	-169 086	-1	-16 856	121	1 602	-184 219

Note 3. Placements des activités d'assurance

3.1 – Placements par catégorie

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des titres AFS (*available for sale*) s'élève à 2 902 405 milliers d'euros, celle des titres classés en trading se monte à 26 milliers d'euros, et celle de titres HTM (*held to maturity*) est de 1 842 milliers d'euros.

Entreprise d'assurance, le Groupe Coface conserve une allocation très majoritairement orientée vers des produits de taux lui garantissant des revenus récurrents et stables.

La répartition du portefeuille obligataire, au 31 décembre 2022, selon les types de notation, est la suivante :

- Titres notés 'AAA' : 13,5%
- Titres notés 'AA' et 'A' : 49,8%
- Titres notés 'BBB' : 32,1%
- Titres notés 'BB' et inférieur : 4,7%

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022					31/12/2021				
	Coût amorti	Réévaluation	Valeur nette	Juste valeur	Plus et moins valeurs latentes	Coût amorti	Réévaluation	Valeur nette	Juste valeur	Plus et moins valeurs latentes
Titres AFS	2 985 841	-83 436	2 902 405	2 902 405		2 876 416	238 738	3 115 154	3 115 154	
Actions et autres titres à revenus variables	105 390	64 703	170 093	170 093		191 074	194 077	385 151	385 151	
Obligations et effets publics	2 669 385	-156 815	2 512 570	2 512 570		2 489 251	28 029	2 517 280	2 517 280	
<i>dont placements en titres vifs</i>	2 421 341	-158 218	2 263 122	2 263 122		2 087 552	25 285	2 112 837	2 112 837	
<i>dont placements en OPCVM</i>	248 044	1 403	249 447	249 447		401 699	2 745	404 444	404 444	
Parts de SCI	211 066	8 676	219 742	219 742		196 091	16 633	212 724	212 724	
Titres HTM										
Obligations et effets publics	1 842		1 842	2 015	173	1 833		1 833	2 421	588
JVO - Trading										
OPCVM monétaires	26	0	26	26		15		15	15	
Dérivés actifs	0	10 330	10 330	10 330			10 458	10 458	10 458	
<i>(pour information dérivés au passif)</i>		-222	-222	-222			-3 480	-3 480	-3 480	
Prêts et créances	106 914		106 914	106 914		91 683		91 683	91 683	
Immobilier de placements	695	-407	288	288		695	-407	288	288	
TOTAL	3 095 319	-73 514	3 021 805	3 021 978	173	2 970 642	248 788	3 219 430	3 220 019	588

(en milliers d'euros)	Brut 31/12/22	Dépréciations	Net 31/12/22	Net 31/12/21
Titres AFS	2 940 981	-38 575	2 902 405	3 115 154
Actions et autres titres à revenus variables	202 695	-32 602	170 093	385 151
Obligations et effets publics	2 512 570		2 512 570	2 517 280
<i>dont placements en titres vifs</i>	2 263 122		2 263 122	2 112 837
<i>dont placements en OPCVM</i>	249 447		249 447	404 444
Parts de SCI	225 716	-5 974	219 742	212 724
Titres HTM				
Obligations et effets publics	1 842		1 842	1 833
JVO - Trading				
OPCVM monétaires	26		26	15
Dérivés actifs	10 330		10 330	10 458
<i>(pour information, dérivés au passif)</i>	-222		-222	-3 480
Prêts et créances	106 914		106 914	91 683
Immobilier de placements	288		288	288
TOTAL	3 060 381	-38 575	3 021 805	3 219 430

Dépréciations

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises	Effet de change et autres	31/12/2022
Titres AFS	38 187	730	-320	-21	38 575
Actions et autres titres à revenus variables	32 432	510	-320	-21	32 602
Obligations et effets publics	0	0	0	0	0
Parts de SCI	5 754	220	0	0	5 974
TOTAL	38 187	730	-320	-21	38 575

Les dépréciations de titres AFS sont reprises lorsque les titres sont cédés.

Variation des placements par catégorie

(en milliers d'euros)	31/12/2021						31/12/2022	
	Valeur nette comptable ouverture	Augmentations	Diminutions	Réévaluations	Dépréciations	Autres variations	Valeur nette comptable clôture	
Titres AFS	3 115 154	1 461 272	-1 369 196	-323 257	-410	18 841	2 902 405	
Actions et autres titres à revenus variables	385 151	27 322	-113 154	-131 422	-190	2 385	170 093	
Obligations et effets publics	2 517 280	1 402 171	-1 239 457	-183 878	0	16 456	2 512 570	
Parts de SCI	212 724	31 779	-16 585	-7 957	-220	0	219 742	
Titres HTM								
Obligations	1 833	10	0			0	1 842	
JVO - Trading	15	10	0	0		2	26	
Prêts, créances et autres placements financiers	102 430	89 641	-74 397	0	0	-140	117 532	
TOTAL	3 219 430	1 550 933	-1 443 592	-323 257	-410	18 705	3 021 805	

La ligne JVO - Trading correspond aux OPCVM Monétaires

Dérivés

L'utilisation structurelle de produits dérivés est strictement limitée à des fins de couverture. Le nominal de la couverture est ainsi limité au montant d'actifs sous-jacents détenus dans le portefeuille.

Au cours de l'année 2022, la majeure partie des opérations réalisées a concerné la couverture systématique de change via conclusion de swaps ou d'opérations de change à terme pour des obligations émises principalement en USD et présentes dans le portefeuille de placement.

Les investissements actions ont fait l'objet d'une couverture partielle en dehors de la monnaie via l'achat et la vente d'options cotées sur le marché. La stratégie mise en œuvre vise une couverture dans une optique de protection du portefeuille en cas de baisse sensible du marché actions de la zone Euro.

Concernant le portefeuille obligataire, des couvertures de taux ont été mises en place au cours de l'année 2022 par certains gérants, afin de couvrir le risque de taux. Quelques opérations ponctuelles de couverture du risque de taux ont également été mises en place sur des titres de créances négociables, dans le portefeuille monétaire.

Toutes ces opérations n'ont pas fait l'objet d'un traitement comptable de type « comptabilité de couverture » en IFRS car il s'agit majoritairement d'opérations de change et de couvertures marché partielles.

3.2 – Instruments financiers comptabilisés en juste valeur

Cette note présente la juste valeur des instruments financiers par niveau de hiérarchie des paramètres utilisés pour la valorisation des instruments au bilan.

Niveau 1 : Prix cotés pour un instrument identique sur des marchés actifs

Les titres classés en niveau 1 représentent 82% du portefeuille du Groupe Coface. Ils correspondent aux :

- actions, obligations et effets publics cotés sur des marchés organisés, ainsi qu'aux parts d'OPCVM dont la valeur liquidative est calculée et publiée de manière très régulière et facilement disponible (AFS) ;
- obligations d'Etat et obligations indexées à taux variable (HTM) ;
- SICAV monétaires françaises (*trading*).

Niveau 2 : Utilisation de données, autres que les prix cotés d'un instrument identique, observables directement ou indirectement sur le marché (données corroborées par le marché : courbe de taux d'intérêt, taux de *swap*, méthode des multiples, etc.)

Les titres classés en niveau 2 représentent 8% du portefeuille du Groupe Coface. Ce niveau regroupe les instruments suivants :

- actions non cotées ;
- prêts et créances souscrits auprès des banques ou de la clientèle, dont la juste valeur est déterminée d'après la méthode du coût historique.

Niveau 3 : Techniques d'évaluations fondées sur des données non observables telles que des projections ou des données internes.

Les titres classés en niveau 3 représentent 10% du portefeuille du Groupe Coface. Le niveau 3 est attribué aux actions non cotées, aux titres de participation ainsi qu'à l'immobilier de placement.

Répartition de la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2022 par niveau

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
			Juste valeur déterminée à partir de cotations sur un marché actif	Juste valeur déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables	Juste valeur déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données non observables
Titres AFS	2 902 405	2 902 406	2 472 167	119 378	310 859
Actions et autres titres à revenus variables	170 093	170 093	78 951	23	91 117
Obligations et effets publics	2 512 570	2 512 570	2 393 216	119 355	0
Parts de SCI	219 742	219 742			219 742
Titres HTM					
Obligations et effets publics	1 842	2 015	2 015		
JVO - Trading					
OPCVM monétaires	26	26	26		
Dérivés actifs	10 330	10 330	1 043	9 177	109
Prêts et créances	106 914	106 914		106 914	
Immobilier de placements	288	288			288
TOTAL	3 021 805	3 021 978	2 475 252	235 469	311 256

Variation des titres évalués selon le niveau 3 au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Transactions de la période		Reclassements	Variation de périmètre	Ecart de change	31/12/2022
		Au compte de résultat	Directement en capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements				
Titres AFS	370 761	-730	-74 617	40 275	-27 154	0	62	2 264	310 859
Actions et autres titres à revenus variables	158 036	-510	-66 661	8 495	-10 570	0	62	2 264	91 117
Parts de SCI	212 724	-220	-7 957	31 779	-16 585	0		0	219 742
Dérivés actifs	109			0				0	109
Immobilier de placements	288	0	0		-993	993			288
TOTAL	371 159	-730	-74 617	40 275	-28 147	993	62	2 264	311 256

Répartition de la juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2021 par niveau

(en milliers d'euros)	Valeur nette comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
			Juste valeur déterminée à partir de cotations sur un marché actif	Juste valeur déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables	Juste valeur déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données non observables
Titres AFS	3 115 154	3 115 154	2 613 799	130 593	370 761
Actions et autres titres à revenus variables	385 151	385 151	227 091	23	158 036
Obligations et effets publics	2 517 280	2 517 280	2 386 710	130 570	0
Parts de SCI	212 724	212 724			212 724
Titres HTM					
Obligations et effets publics	1 833	2 421	2 421		
JVO - Trading					
OPCVM monétaires	15	15	15		
Dérivés actifs	10 458	10 458	9 876	473	109
Prêts et créances	91 683	91 683		91 683	
Immobilier de placements	288	288			288
TOTAL	3 219 430	3 220 019	2 626 111	222 749	371 158

Variation des titres évalués selon le niveau 3 au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	31.12.20	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Transactions de la période		Variation de périmètre	Ecart de change	31.12.21
		Au compte de résultat	Directement en capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements			
Titres AFS	386 055	-1 368	9 995	2 385	-26 842	-613	1 149	370 761
Actions et autres titres à revenus variables	155 775	-222	4 516	2 385	-4 954	-613	1 149	158 036
Parts de SCI	230 280	-1 146	5 478	0	-21 888	0	0	212 724
Dérivés actifs	109			0			0	109
Immobilier de placements	288				0			288
TOTAL	386 452	-1 368	9 995	2 385	-26 842	-613	1 149	371 159

Actifs financiers SPPI au 31 décembre 2022 (IFRS 9)

(en milliers d'euros)	Juste valeur	Variation de la juste valeur au cours de la période
Placements en titres vifs - Actifs financiers SPPI	2 241 059	-218 255
Placements en titres vifs - Actifs financiers non SPPI	22 064	-3 385
Placements en titres vifs	2 263 122	-221 640
Prêts et créances - Actifs financiers SPPI	106 839	
Prêts et créances	106 914	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actifs financiers SPPI	553 786	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	461 720	0
Actifs financiers SPPI	2 901 684	-218 255
Actifs financiers non SPPI	22 064	-3 385
TOTAL	2 923 748	-221 640

(en milliers d'euros)	Valeur brute clôture	Juste valeur
Actifs financiers SPPI n'ayant pas de risque de crédit faible	42 321	38 152

Note 4. Créances des activités du secteur bancaire

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Créances des activités du secteur bancaire	2 906 639	2 690 125
Créances en défaut - activités du secteur bancaire	28 189	34 440
Provisions sur créances des activités du secteur bancaire	-28 189	-34 440
TOTAL	2 906 639	2 690 125

Ventilation par échéance

Les créances du secteur bancaire représentent les créances acquises dans le cadre des contrats d'affacturage. Elles sont inscrites à l'actif du bilan pour leur montant d'acquisition. Elles sont enregistrées en niveau 1. La notion de créances affacturées recouvre aussi bien des créances dont la bonne fin est garantie par Coface, que des créances dont le risque est à la charge du client.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, étant précisé que ces créances sont assurées

par un contrat d'assurance-crédit. En conséquence, les risques associés sont couverts par des provisions de sinistres.

(en milliers d'euros)	31/12/2022					
	Non échues	Echues				Total
		- 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Créances des activités du secteur bancaire et autres activités	2 669 804	226 821	10 655	0	0	2 907 279
Créances en défaut - activités du secteur bancaire et autres activités	0	0	2 328	23 396	2 465	28 189
Provisions sur créances des activités du secteur bancaire et autres activités	0	0	-2 328	-23 396	-2 465	-28 189
Total créances des activités du secteur bancaire et autres activités	2 669 804	226 821	10 655	0	0	2 907 279
Provisions de sinistres en couverture des créances d'affacturage	-640	0	0	0	0	-640
Total créances des activités du secteur bancaire et autres activités nettes des provisions de sinistres	2 669 164	226 821	10 655	0	0	2 906 639

(en milliers d'euros)	31/12/2021					
	Non échues	Echues				Total
		- 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	
Créances des activités du secteur bancaire et autres activités	2 235 811	453 181	587	1 194	34	2 690 808
Créances en défaut - activités du secteur bancaire et autres activités	0	0	1 134	22 794	10 513	34 440
Provisions sur créances des activités du secteur bancaire et autres activités	0	0	-1 134	-22 794	-10 513	-34 440
Total créances des activités du secteur bancaire et autres activités	2 235 811	453 181	587	1 194	34	2 690 808
Provisions de sinistres en couverture des créances d'affacturage	-683	0	0	0	0	-683
Total créances des activités du secteur bancaire et autres activités nettes des provisions de sinistres	2 235 128	453 181	587	1 194	34	2 690 125

Note 5. Investissements dans les entreprises associées

Il n'y a pas d'investissement dans les entreprises associées au 31/12/2022.

Note 6. Immeubles d'exploitation et autres immobilisations

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
	Valeur nette	Valeur nette
Immeubles d'exploitation	15 677	19 542
Immobilisations corporelles	14 781	14 869
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs	64 154	71 398
TOTAL	94 613	105 809

(en milliers d'euros)	31/12/2022		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immeubles d'exploitation	82 984	-67 306	15 677
Immobilisations corporelles	50 692	-35 911	14 781
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs	137 657	-73 503	64 154
TOTAL	271 333	-176 720	94 613

(en milliers d'euros)	31/12/2021		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immeubles d'exploitation	85 281	-65 738	19 542
Immobilisations corporelles	48 184	-33 315	14 869
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs	125 797	-54 399	71 398
TOTAL	259 262	-153 452	105 809

Variation de la valeur brute des actifs corporels

	31/12/2021	Entrée de périmètre	Augmentations	Diminutions	Effet de change et autres	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Terrains - exploitation	7 140	0	0	0	0	7 140
Immeubles d'exploitation	78 141	0	0	-1 261	-1 035	75 844
Total immeubles d'exploitation	85 281	0	0	-1 261	-1 035	82 984
Dépôts et cautionnements d'exploitation	3 749	0	409	-282	-351	3 525
Autres immobilisations corporelles	44 436	116	4 301	-1 282	-403	47 168
Total immobilisations corporelles	48 184	116	4 710	-1 564	-754	50 692
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs - autres immobilisations corporelles	27 445	126	4 931	0	-252	32 251
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs - immeubles d'exploitation	98 352	136	6 857	0	62	105 406
Total Droits d'utilisation	125 797	262	11 788	0	-190	137 657
TOTAL	259 262	378	16 498	-2 825	-1 979	271 333

	31/12/2020	Entrée de périmètre	Augmentations	Diminutions	Effet de change et autres	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Terrains - exploitation	7 140	0	0	0	0	7 140
Immeubles d'exploitation	78 141	0	0	0	0	78 141
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs - immeubles d'exploitation	92 588	501	4 341	-464	1 386	98 352
Total immeubles d'exploitation	177 869	501	4 341	-464	1 386	183 633
Dépôts et cautionnements d'exploitation	3 668	0	38	-20	63	3 749
Autres immobilisations corporelles	45 665	331	4 209	-5 970	201	44 436
Droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs - autres immobilisations corporelles	20 742	212	6 360	-6	137	27 445
Total immobilisations corporelles	70 075	543	10 607	-5 996	401	75 629
TOTAL	247 943	1 044	14 948	-6 460	1 787	259 262

Variation des amortissements et dépréciations des actifs corporels

	31/12/2021	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Effet de change et autres	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissement immeubles d'exploitation	-65 738	0	-1 679	69	42	-67 306
Total immeubles d'exploitation	-65 737	0	-1 679	69	42	-67 306
Amortissement autres immobilisations corporelles	-33 127	-80	-3 562	575	283	-35 911
Dépréciations autres immobilisations corporelles	-188	0	0	0	188	0
Total immobilisations corporelles	-33 315	-80	-3 562	575	471	-35 911
Amortissement des droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs - autres	-17 032	-27	-6 107	-142	164	-23 144
Amortissement des droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs - immeubles	-37 366	-2	-12 552	-542	103	-50 359
Total Droits d'utilisation	-54 399	-29	-18 659	-684	267	-73 503
TOTAL	-153 451	-109	-23 900	-40	780	-176 720

	31/12/2020	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Effet de change et autres	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Amortissement immeubles d'exploitation	-64 085	0	-1 653	0	0	-65 738
Amortissement des droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs - immeubles	-24 632	-193	-12 164	25	-402	-37 366
Total immeubles d'exploitation	-88 717	-193	-13 817	25	-402	-103 104
Amortissement autres immobilisations corporelles	-35 135	-175	-3 454	5 782	-146	-33 127
Dépréciations autres immobilisations corporelles	-157	0	-30	0	-1	-188
Amortissement des droits d'utilisation au titre de contrats de location preneurs - autres	-11 170	-72	-5 703	6	-93	-17 032
Total immobilisations corporelles	-46 462	-247	-9 187	5 788	-240	-50 348
TOTAL	-135 179	-440	-23 004	5 813	-642	-153 452

Valeur de marché des immeubles d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur nette comptable	15 677	19 542
Valeur de marché	68 678	73 332
PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES	53 001	53 790

Les immeubles d'exploitation détenus par le Groupe Coface ne présentent pas de moins-value latente ; aucune dépréciation n'est donc constatée au 31 décembre 2022.

Note 7. Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Créances sur les assurés et les agents	345 234	-37 310	307 924	306 927	-37 472	269 455
Primes acquises non émises	131 947		131 947	116 894		116 894
Créances nées d'opérations de réassurance nettes	224 810	-221	224 589	124 910	-221	124 689
Total	701 991	-37 531	664 460	548 731	-37 693	511 038

Ventilation par échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2022					
	Non échues	Echues				Total
- 3 mois		3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans		
TOTAL Créances d'assurance et de réassurance	356 764	160 411	114 682	28 981	3 623	664 460

(en milliers d'euros)	31/12/2021					
	Non échues	Echues				Total
- 3 mois		3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans		
TOTAL Créances d'assurance et de réassurance	373 406	79 808	48 025	9 313	487	511 038

Le risque de liquidité lié aux créances d'assurance est considéré comme marginal pour les raisons suivantes :

- L'activité d'assurance fonctionne avec un cycle de production inversé : les primes sont encaissées avant le paiement des sinistres.
- De plus, Coface facture principalement ses clients de façon mensuelle ou trimestrielle, ce qui lui permet d'enregistrer des créances avec une maturité courte, inférieure ou égale à 3 mois.

Note 8. Autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21	Variation
Frais d'acquisition reportés	46 427	38 900	7 527
Créances clients sur autres activités	50 062	59 489	-9 427
Créances d'impôt exigible	66 612	75 682	-9 070
Autres créances	209 736	175 609	34 127
Total	372 838	349 679	23 159

La ligne « autres créances » se compose notamment :

- de créances dans les entités d'affacturage vis-à-vis des entités d'assurance-crédit pour 26 millions d'euros ;
- de prêts accordés à des entités Coface non consolidées pour 26 millions d'euros.

Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Disponibilités	519 434	345 061
Equivalents de trésorerie	34 353	17 381
Total	553 786	362 441

L'augmentation des montants en trésorerie et équivalents de trésorerie est liée à la bascule à la norme IFRS9 pour les placements financiers : afin de permettre une bascule optimale, les tombées d'investissement et les nouveaux investissements n'ont pas été effectués en fin d'année.

Ces montants sont tous disponibles ; aucun montant n'est mis sur des comptes de type séquestre

Note 10. Composition du capital social

Actions ordinaires	Nombre d'actions	Nominal	Capital en euros
Valeur au 31 décembre 2021	150 179 792	2	300 359 584
Annulation d'actions	0	2	0
Valeur au 31 décembre 2022	150 179 792	2	300 359 584
Déduction des titres auto-détenus	-1 116 118	2	-2 232 236
Valeur au 31 décembre 2021 hors titres auto-détenus	149 063 674	2	298 127 348

Actionnaires	31/12/2022		31/12/2021	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Natixis		0,00%	15 078 051	10,12%
Arch Capital Group Ltd	44 849 425	30,09%	44 849 425	30,09%
Public	104 214 249	69,91%	89 104 806	59,79%
Total hors titres auto-détenus	149 063 674	100%	149 032 282	100%

Le 6 janvier 2022, Natixis a cédé sa participation résiduelle dans Coface SA. Cette cession représentait 10.12% du capital social hors titres auto-détenus.

Note 11. Paiements sur la base d'actions

Plans d'actions gratuites en cours

Le Groupe Coface attribue, depuis son introduction en bourse en 2014, des actions gratuites à certains bénéficiaires mandataires sociaux ou salariés de filiales de COFACE SA.

Plan	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Période d'acquisition	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Juste valeur de l'action à la date d'attribution	Charge nette de l'exercice (en milliers d'euros)
Long-term Incentive Plan 2019	11/02/19	368 548	3 ans	14/02/22	14/02/22	7,9	122
Long-term Incentive Plan 2020	05/02/20	312 200	3 ans	06/02/23	06/02/23	11,4	950
Long-term Incentive Plan 2021	10/02/21	408 403	3 ans	12/02/24	12/02/24	8,6	912
Long-term Incentive Plan 2022	05/02/22	320 849	3 ans	15/02/25	15/02/25	11,7	913

Evolution du nombre d'actions gratuites

Plan	Nombre d'actions à acquérir au 31/12/21	Attribution d'actions gratuites en 2022	Nombre d'actions annulées en 2022	Nombre d'actions acquises en 2022	Nombre d'actions à acquérir au 31/12/22
<i>Long-term Incentive Plan 2019</i>	359 868			-359 868	0
<i>Long-term Incentive Plan 2020</i>	309 650		-10 259		299 391
<i>Long-term Incentive Plan 2021</i>	403 403		-10 000		393 403
<i>Long-term Incentive Plan 2022</i>		320 849			320 849

L'enveloppe globale affectée au *Long term Incentive Plan 2022* s'élevait à 425 966 titres ; 405 105 titres ont été affectés nominativement à des bénéficiaires, dont 320 849 sous forme d'actions gratuites et 84 256 sous forme d'unités de performance.

Les actions gratuites attribuées dans le cadre du plan LTIP 2019 ont été livrées aux bénéficiaires.

Les unités de performance sont attribuées en lieu et place d'actions gratuites dès lors que la mise en place d'attributions sous forme d'actions gratuites apparaissait complexe ou non pertinente au regard du nombre de bénéficiaires. Ces unités sont indexées sur le cours de l'action et soumises aux mêmes conditions de présence et de performance que les actions gratuites mais sont valorisées et versées en cash à l'issue de la période d'acquisition.

Les actions gratuites attribuées dans le cadre des *Long Term Incentive Plan* sont définitivement acquises sous conditions de présence et de performance.

Valorisation des actions gratuites

En application de la norme IFRS 2 relative aux « Paiements fondés sur des actions », l'attribution d'actions gratuites aux salariés donne lieu à la comptabilisation d'une charge correspondant à la juste valeur des actions octroyées à la date d'attribution ajustée des dividendes non versés pendant la période d'acquisition des droits et des restrictions de transfert pendant la période de conservation, ainsi que de la probabilité de réalisation des conditions de performance.

Les plans ont été évalués selon les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation correspondant à un taux sans risque sur la durée des plans ;
- taux de distribution du résultat fixé à 60%.

Sur la base de ces hypothèses, la charge nette comptabilisée au titre des plans s'élève à 2 897 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Note 12. Réserves de réévaluation

(en milliers d'euros)	Instruments de placements	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R)	Impôt	Réserves de réévaluation - part du groupe	Participa- tions ne donnant pas le contrôle	Réserves de réévaluation
Montants au 1er janvier 2022	250 291	-30 652	-29 399	190 240	-115	190 125
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - transférée en résultat	-12 861		3 629	-9 232	0	-9 232
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - comptabilisée en capitaux	-310 306		54 623	-255 683	-32	-255 715
Variation de réserve gains et pertes non recyclables		13 015	-3 705	9 310	0	9 310
Transactions avec les actionnaires	1		0	1	-1	0
Montants au 31 décembre 2022	-72 875	-17 637	25 148	-65 364	-148	-65 512

	Instruments de placements	Réserves - Gains et pertes non recyclables (IAS19R)	Impôt	Réserves de réévaluation - part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Réserves de réévaluation
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Montants au 1er janvier 2021	235 988	-33 000	-24 621	178 367	-116	178 251
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - transférée en résultat	-9 184		1 821	-7 363	0	-7 363
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente - comptabilisée en capitaux	23 487		-5 873	17 614	1	17 615
Variation de réserve gains et pertes non recyclables		2 348	-726	1 622	0	1 622
Transactions avec les actionnaires	0		0	0	0	0
Montants au 31 décembre 2021	250 291	-30 652	-29 399	190 240	-115	190 125

Note 13. Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour litiges	1 985	2 275
Provisions pour pensions et obligations similaires	46 222	61 473
Autres provisions pour risques et charges	20 455	22 000
Total	68 662	85 748

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement et autres	Variation en OCI	Effet de change	31/12/2022
Provision pour litiges personnel	2 023	0	124	0	-231	15	0	41	1 972
Provision pour autres litiges	252	0	16	0	0	-262	0	9	15
Provisions pour litiges	2 275	0	140	0	-231	-247	0	49	1 985
Provisions pour pensions et obligations similaires	61 473	0	3 404	-4 545	-968	0	-13 015	-127	46 222
Provision pour risque sur les filiales	9 813	0	0	0	-1	0	0	0	9 812
Provisions pour restructuration	9 721	0	4 658	-5 587	-1 544	0	0	0	7 248
Provision pour impôts (hors impôt courant)	707	0	0	0	0	0	0	-55	652
Autres provisions pour risques	1 759	0	999	-17	0	0	0	1	2 742
Autres provisions pour risques et charges	22 000	0	5 657	-5 604	-1 544	0	0	-54	20 455
Total	85 748	0	9 202	-10 149	-2 743	-247	-13 015	-132	68 662

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/20	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassement	Variation en OCI	Effet de change	31/12/21
Provision pour litiges personnel	1 815	0	336	0	-124	0	0	-4	2 023
Provision pour autres litiges	328	0	175	0	-16	-202	0	-33	252
Provisions pour litiges	2 143	0	512	0	-140	-202	0	-37	2 275
Provisions pour pensions et obligations similaires	63 619	136	4 069	-3 567	-392	0	-2 349	-45	61 473
Provision pour risque sur les filiales	16 642	0	478	0	-7 513	0	0	206	9 813
Provisions pour restructuration	11 039	0	3 847	-2 882	-2 302	0	0	19	9 721
Provisions pour plan d'attribution d'actions gratuites	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôts (hors impôt courant)	630	0	0	0	0	202	0	-125	707
Autres provisions pour risques	2 235	0	25	-377	-125	0	0	1	1 759
Autres provisions pour risques et charges	30 546	0	4 350	-3 259	-9 939	202	0	101	22 000
Total	96 307	136	8 934	-6 826	-10 471	0	-2 349	18	85 748

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement les provisions pour pensions et obligations similaires, des provisions pour restructuration et des provisions pour risque sur filiales. Les autres provisions pour risques concernent principalement l'Italie (2,6 M€).

La principale variation nette de l'exercice est liée aux provision pour pensions et obligations similaires (-15 M€) dont une variation en OCI de -13 M€.

Les provisions liées au plan stratégique *Build to Lead* s'élèvent à 6,4 M€ au 31 décembre 2022. L'impact net sur la période correspond à une reprise de 2,8 M€.

Note 14. Avantages au personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Valeur actuelle de l'engagement au 1^{er} janvier	63 531	65 775
Coût des services rendus	3 362	3 381
Coût financier	608	560
(Gains) / pertes actuarielles	-15 625	-2 521
Prestations payées	-3 530	-3 859
Entrée de périmètre	0	136
Autres	-250	60
Valeur actuelle de l'engagement à la clôture	48 095	63 532
<u>Variation des actifs du régime</u>		
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} janvier	2 057	2 157
Ecarts de réévaluation - Rendement des actifs du régime	-178	193
Contribution de l'employé	36	6
Contribution de l'employeur	2 794	2 754
Prestations payées	-2 839	-3 053
Autres	0	0
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	1 871	2 057
<u>Réconciliation</u>		
Valeur actuelle de l'engagement à la clôture	48 095	63 532
Juste valeur des actifs du régime	1 871	2 057
(Passif) / Actif comptabilisé au bilan à la clôture	-46 222	-61 473
<u>Compte de résultat</u>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 402	3 381
Prestations versées dont montants payés au titre de liquidation	0	0
Coût financier	608	560
Produit financier	-22	-23
Ecarts de réévaluation sur autres avantages à long terme	-2 410	-343
Autres	-250	-46
(Produits) / Charges comptabilisés en résultat à la clôture	1 329	3 530
<u>Variations comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables</u>		
Ecarts de réévaluation générés sur l'exercice	-13 015	-2 349
Ecarts de réévaluation comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-13 015	-2 349

(en milliers d'euros)	31/12/2022					
	France	Allemagne	Autriche	Italie	Autres	TOTAL
Valeur actuelle de l'engagement au 1^{er} janvier	12 588	23 806	17 660	4 210	5 268	63 531
Acquisition / Fusion/Sortie de Périmètre	0	0	0	0	0	0
Coût des services rendus	653	1 561	162	354	632	3 362
Coût financier	137	250	191	30	0	608
(Gains) / pertes actuarielles	-3 691	-5 186	-6 426	-358	36	-15 625
Prestations payées	-484	-1 761	-1 041	-50	-194	-3 530
Autres	0	0	0	0	-250	-250
Valeur actuelle de l'engagement à la clôture	9 202	18 670	10 545	4 186	5 491	48 095
Variation des actifs du régime						
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} janvier	0	995	1 062	0	0	2 057
Ecarts de réévaluation - Rendement des actifs du régime	0	-54	-124	0	0	-178
Acquisition / Fusion/Sortie de Périmètre	0	0	0	0	0	0
Contribution de l'employé	0	36	0	0	0	36
Contribution de l'employeur	0	1 763	1 031	0	0	2 794
Prestations payées	0	-1 797	-1 041	0	0	-2 839
Autres	0	0	0	0	0	0
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	0	943	928	0	0	1 871
Réconciliation						
Valeur actuelle de l'engagement à la clôture	9 202	18 670	10 545	4 186	5 491	48 095
Juste valeur des actifs du régime	0	943	928	0	0	1 871
(Passif) / Actif comptabilisé au bilan à la clôture	-9 202	-17 727	-9 617	-4 186	-5 491	-46 224
Compte de résultat						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	653	1 601	162	354	632	3 402
Coût des services passés	0	0	0	0	0	0
Prestations versées dont montants payés au titre de liquidation	0	0	0	0	0	0
Coût financier	137	250	191	30	0	608
Produit financier	0	-10	-12	0	0	-22
Ecarts de réévaluation sur autres avantages à long terme	-175	-2 039	-27	-169	0	-2 410
Autre	0	0	0	0	-250	-250
(Produits) / Charges comptabilisés en résultat à la clôture	615	-197	314	214	382	1 329
Variations comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables						
Ecarts de réévaluation générés sur l'exercice	-3 517	-3 083	-6 264	-188	36	-13 015
Ecarts de réévaluation comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-3 517	-3 083	-6 264	-188	36	-13 015

(en milliers d'euros)	31/12/2021					
	France	Allemagne	Autriche	Italie	Autres	TOTAL
Valeur actuelle de l'engagement au 1er janvier	13 399	25 944	18 095	4 024	4 313	65 775
Acquisition / Fusion/Sortie de Périmètre	0	0	0	0	136	136
Coût des services rendus	699	1 711	175	194	602	3 381
Coût financier	63	273	196	28	0	560
(Gains) / pertes actuarielles	-842	-1 696	-183	42	158	-2 521
Prestations payées	-731	-2 426	-621	-78	-2	-3 859
Autres	0	0	0	0	60	60
Valeur actuelle de l'engagement à la clôture	12 588	23 805	17 660	4 210	5 268	63 532
Variation des actifs du régime						
Juste valeur des actifs du régime au 1er janvier	0	1 202	955	0	0	2 157
Ecarts de réévaluation - Rendement des actifs du régime	0	82	111	0	0	193
Acquisition / Fusion/Sortie de Périmètre	0	0	0	0	0	0
Contribution de l'employé	0	6	0	0	0	6
Contribution de l'employeur	0	2 136	618	0	0	2 754
Prestations payées	0	-2 432	-621	0	0	-3 053
Autres	0	0	0	0	0	0
Juste valeur des actifs du régime à la clôture	0	994	1 063	0	0	2 057
Réconciliation						
Valeur actuelle de l'engagement à la clôture	12 588	23 805	17 660	4 210	5 268	63 532
Juste valeur des actifs du régime	0	994	1 063	0	0	2 057
(Passif) / Actif comptabilisé au bilan à la clôture	-12 588	-22 811	-16 597	-4 210	-5 268	-61 475
Compte de résultat						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	699	1 711	175	194	602	3 381
Coût des services passés	0	0	0	0	0	0
Prestations versées dont montants payés au titre de liquidation	0	0	0	0	0	0
Coût financier	63	273	196	28	0	560
Produit financier	0	-12	-11	0	0	-23
Ecarts de réévaluation sur autres avantages à long terme	-42	-299	-6	4	0	-343
Autre	0	0	0	0	-46	-46
(Produits) / Charges comptabilisés en résultat à la clôture	720	1 673	354	226	557	3 530
Variations comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables						
Ecarts de réévaluation générés sur l'exercice	-800	-1 467	-277	38	158	-2 349
Ecarts de réévaluation comptabilisés en capitaux propres non recyclables	-800	-1 467	-277	38	158	-2 349

Hypothèses actuarielles :

Les taux d'actualisation des engagements de retraite du Groupe correspondent à la courbe Bloomberg Corporate AA pour les entités françaises et à un taux basé sur un panier de valeurs obligataires *corporate* internationales de notation AA pour les entités étrangères.

		31/12/2022			
		France	Allemagne	Autriche	Italie
Taux d'inflation		2,25%	2,25%	2,25%	2,25%
Taux d'actualisation					
	Compléments de retraite et autres régimes	4,00%	4,00%	4,00%	N/A
	Indemnités de fin de carrière	4,00%	N/A	4,00%	4,00%
	Médailles du travail	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
	Autres avantages	4,00%	4,00%	N/A	4,00%
Taux de croissance des salaires (inflation incluse)		2,55%	2,25%	2,00%	2,25%
Taux d'évolution des coûts médicaux (inflation incluse)		2,50%	N/A	N/A	4,20%
Durée résiduelle de travail pour atteindre l'âge de la retraite					
	Compléments de retraite et autres régimes	0,00	3,59	10,03	10,74
	Indemnités de fin de carrière	0,00	N/A	8,70	11,80
	Médailles du travail	0,00	14,15	19,61	8,25
	Autres avantages	0,00	2,34	N/A	0,00
Duration (en années)					
	Compléments de retraite et autres régimes	2,47	9,83	10,93	16,49
	Indemnités de fin de carrière	11,92	0,00	7,12	6,65
	Médailles du travail	6,89	7,94	8,39	7,90
	Autres avantages	9,71	1,35	N/A	N/A

		31/12/2021			
		France	Allemagne	Autriche	Italie
Taux d'inflation		1,75%	1,75%	1,75%	1,75%
Taux d'actualisation					
	Compléments de retraite et autres régimes	1,10%	1,10%	1,10%	N/A
	Indemnités de fin de carrière	1,10%	N/A	1,10%	1,10%
	Médailles du travail	1,10%	1,10%	1,10%	1,10%
	Autres avantages	1,10%	1,10%	N/A	1,10%
Taux de croissance des salaires (inflation incluse)		2,05%	2,25%	3,00%	1,75%
Taux d'évolution des coûts médicaux (inflation incluse)		2,50%	N/A	N/A	4,20%
Durée résiduelle de travail pour atteindre l'âge de la retraite					
	Compléments de retraite et autres régimes	0,00	1,13	4,00	6,40
	Indemnités de fin de carrière	13,95	N/A	8,72	10,10
	Médailles du travail	13,95	14,60	18,94	6,50
	Autres avantages	0,00	3,09	N/A	0,00
Duration (en années)					
	Compléments de retraite et autres régimes	3,03	12,41	15,61	18,62
	Indemnités de fin de carrière	13,64	0,00	8,21	9,07
	Médailles du travail	7,38	9,68	10,38	10,16
	Autres avantages	12,23	1,64	N/A	N/A

Tests de sensibilité de la dette actuarielle :

	31/12/2022			
	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme	
	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages
variation de + 0,25% du taux d'actualisation	-2,53%	-2,31%	-1,92%	-0,34%
variation de -0,25% du taux d'actualisation	2,65%	2,40%	1,98%	0,34%
variation de + 0,25% du taux d'inflation	1,68%	1,71%	-0,48%	0,34%
variation de -0,25% du taux d'inflation	-1,61%	-1,64%	0,43%	-0,34%
variation de + 0,25% du taux d'évolution des coûts médicaux	3,09%	0,00%	0,00%	0,00%
variation de -0,25% du taux d'évolution des coûts médicaux	-2,95%	0,00%	0,00%	0,00%
variation de +0,25% du taux de croissance des salaires et des rentes (inflation incluse)	1,81%	2,32%	-0,24%	0,34%
variation de -0,25% du taux de croissance des salaires et des rentes (inflation incluse)	-1,74%	-2,24%	0,19%	-0,34%

Données publiées

	31/12/2021			
	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies		Autres avantages à long terme	
	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages
variation de + 1% du taux d'actualisation	-3,32%	-2,64%	-2,33%	-0,41%
variation de -1% du taux d'actualisation	3,51%	2,75%	2,41%	0,41%
variation de + 1% du taux d'inflation	1,96%	2,09%	0,20%	0,41%
variation de -1% du taux d'inflation	-1,63%	-2,00%	-0,25%	-0,40%
variation de + 1% du taux d'évolution des coûts médicaux	3,82%	0,00%	0,00%	0,00%
variation de -1% du taux d'évolution des coûts médicaux	-3,23%	0,00%	0,00%	0,00%
variation de +1% du taux de croissance des salaires et des rentes (inflation incluse)	2,83%	2,77%	0,48%	0,41%
variation de -1% du taux de croissance des salaires et des rentes (inflation incluse)	-2,35%	-2,66%	-0,53%	-0,40%

A noter que la décision de l'IFRIC publiée en mai 2021 portant sur IAS19 « attribution des avantages postérieurs à l'emploi sur les périodes de service » n'a pas d'impact sur les comptes consolidés de COFACE au 31/12/2022.

Note 15. Dettes de financement

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Exigibilité à moins d'un an		
- Intérêts	12 170	11 930
- Amortissement des frais	-647	-596
Total	11 523	11 335
Exigibilité entre un an et cinq ans		
- Amortissement des frais	-1 386	-781
- Nominal	226 600	380 000
Total	225 214	379 218
Exigibilité à plus de cinq ans		
- Amortissement des frais	-2 457	0
- Nominal	300 000	0
Total	297 543	0
TOTAL	534 280	390 553

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les dettes de financement du Groupe, d'un montant total de 534,3 millions d'euros, se composent de :

Une émission à taux fixe 4,125 % le 27 mars 2014 de titres subordonnés effectuée par COFACE SA, d'un montant nominal de 380 millions d'euros et arrivant à échéance le 27 mars 2024.

Le prix d'émission des obligations est de 99 493,80 euros, soit un montant net reçu par COFACE S.A. de 376,7 millions d'euros, net des commissions de placeurs et de coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette.

Les titres sont garantis irrévocablement et inconditionnellement sur une base subordonnée par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, principale société opérationnelle du Groupe.

Le 21 septembre 2022, COFACE SA a réalisé une opération de rachat portant sur ses obligations subordonnées émises en 2014 pour un montant de 153 millions d'euros, à un prix fixe de 103,625%.

Le montant nominal après cette opération de rachat est à présent de 227 millions d'euros, toujours à échéance 27 mars 2024.

Une nouvelle émission de titres subordonnés à taux fixe 6,000% a été réalisée le 22 septembre 2022, d'un montant nominal de 300 millions d'euros et arrivant à échéance le 22 septembre 2032.

Les frais et primes d'émission restant à amortir des deux obligations subordonnées sont à -4 490 milliers d'euros, ils sont répartis entre -466 milliers d'euros correspondant à la dette ayant pour échéance le 27 mars 2024, et pour -4 024 milliers d'euros pour la dette ayant pour échéance le 22 septembre 2032.

Les intérêts non échus s'élèvent à 12 170 milliers d'euros au 31 décembre 2022, à hauteur de 7 270 milliers d'euros pour la dette ayant pour échéance le 27 mars 2024, et à hauteur de 4 900 milliers d'euros par la dette ayant pour échéance le 22 septembre 2032.

Les intérêts des dettes subordonnées sont enregistrés dans l'agrégat « charge de financement » du compte de résultat ; ils s'élèvent à 25 530 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Note 16. Passifs locatifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Passifs locatifs - Loc. immo.	65 449	71 433
Passifs locatifs - Loc. mob.	9 173	10 497
Passifs locatifs - Location	74 622	81 930

Note 17. Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour primes non acquises	317 547	287 499
Provisions de sinistres	1 490 385	1 351 095
Provisions pour ristournes de primes	248 334	220 465
Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance	2 056 267	1 859 059
Provisions pour primes non acquises	-65 716	-51 968
Provisions de sinistres	-374 343	-382 699
Provisions pour ristournes de primes	-68 821	-77 520
Part des réassureurs dans les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance	-508 881	-512 187
Provisions techniques nettes	1 547 386	1 346 872

Les provisions de sinistres incluent des provisions destinées à couvrir les sinistres survenus mais non encore déclarés ainsi que les aléas d'estimation des provisions pour sinistres déclarés ; elles s'élèvent à 980 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 18. Ressources des activités du secteur bancaire

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dettes envers des entreprises du secteur bancaire	743 230	822 962
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	389 300	376 788
Dettes financières représentées par des titres	1 794 858	1 498 775
Total	2 927 389	2 698 525

Les postes « Dettes envers les entreprises du secteur bancaire » et « Dettes financières représentées par les titres » représentent les sources de refinancement des entités d'affacturage du Groupe – Coface Finanz (Allemagne) et Coface Factoring Poland (Pologne).

Note 19. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts différés actif	-88 755	-58 345
Impôts différés passif	105 142	120 326
Solde net (actif) - passif	16 387	61 981
Décalages temporaires	-60 770	-11 680
Engagements de retraites et autres avantages accordés aux salariés	-4 233	-9 022
Déficits fiscaux	-5 252	-11 514
Annulation de la provision pour égalisation	86 642	94 197
Solde net (actif) - passif	16 387	61 981

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux applicable à la date à laquelle l'actif sera réalisé ou le passif sera réglé.

Chaque entité compense les actifs et passifs d'impôt différés lorsqu'elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible.

Variation du solde net d'impôt différé par région

Les impôts différés signés positivement sont des impôts différés passifs. A contrario, ceux signés négativement sont des impôts différés actifs.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Variation par résultat	Variation réévaluation des placements AFS	Variation des impacts de change	Entrée de périmètre	Autres mouvements	31/12/2022
Europe du Nord	60 826	1 820	-322	-172	-43	1 114	63 223
Europe de l'Ouest	25 110	12 865	-49 589	20	0	-121	-11 715
Europe Centrale	-2 115	6 124	-658	-474	-44	1 612	4 445
Méditerranée et Afrique	-22 826	-2 947	0	496	0	50	-25 227
Amérique du Nord	2 197	-2 571	-2 124	232	0	17	-2 249
Amérique Latine	2 632	-1 680	-4 976	1 644	-299	-5 930	-8 609
Asie Pacifique	-3 843	664	-495	193	0	0	-3 481
Total	61 981	14 275	-58 164	1 939	-386	-3 258	16 387

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variation par résultat	Variation réévaluation des placements AFS	Variation des impacts de change	Entrée de périmètre	Autres mouvements	31/12/2021
Europe du Nord	57 473	2 661	23	189	0	480	60 826
Europe de l'Ouest	23 722	-1 858	2 922	16	0	308	25 110
Europe Centrale	77	-2 242	92	52	-169	75	-2 115
Méditerranée et Afrique	-18 496	-4 949	0	611	0	8	-22 826
Amérique du Nord	2 392	-433	1	230	0	7	2 197
Amérique Latine	-2 525	-489	1 316	754	-173	3 749	2 632
Asie Pacifique	-1 387	-2 079	-303	-74	0	0	-3 843
Total	61 256	-9 389	4 051	1 778	-342	4 627	61 981

La colonne « autres mouvements » comprend principalement les impôts différés sur les variations des engagements de retraite comptabilisés en capitaux propres non recyclables mais aussi une correction d'impôts différés au Brésil.

Impôts différés actifs liés à des déficits fiscaux

La ventilation par région des impôts différés actifs liés à des déficits fiscaux est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Europe du Nord	2 699	4 735
Europe de l'Ouest	0	70
Europe centrale	157	157
Méditerranée et Afrique	245	1 308
Amérique du Nord	0	0
Amérique Latine	102	0
Asie Pacifique	2 049	5 243
Total	5 252	11 514

La constatation des impôts différés actifs sur déficits reportables fait l'objet d'une analyse de recouvrabilité au cas par cas en tenant compte des prévisions de résultats de chaque entité. Les impôts différés actifs sur déficits sont reconnus à hauteur des résultats fiscaux bénéficiaires de l'entité estimés pour la période de 2023 à 2027, soit un horizon de recouvrabilité de cinq ans.

Cette reconnaissance résulte d'un business plan fiscal préparé par chaque entité sur la base du business plan validé par la Direction.

Note 20. Dettes d'assurance et de réassurance

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dépôt de garantie des assurés et divers	103	35
Dettes envers les assurés et les agents	88 162	57 079
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées	88 265	57 114
Dettes envers les réassureurs et les cédants	229 419	226 848
Dépôts reçus des réassureurs	1 126	2 621
Dettes nées d'opérations de réassurance cédées	230 545	229 469
Total	318 810	286 583

Note 21. Autres passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dettes d'impôt exigible	61 681	80 712
Instruments dérivés et dettes rattachées	222	3 480
Personnel	82 042	71 706
Créditeurs divers	231 159	176 652
Produits constatés d'avance	7 773	7 552
Comptes de régularisation passif	20 351	34 829
Autres dettes	341 326	290 739
Total	403 228	374 931

Note 22. Chiffre d'affaires

Décomposition du chiffre d'affaires consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
<i>Primes affaires directes</i>	1 575 745	1 357 895
<i>Primes en acceptation</i>	122 525	104 529
Primes brutes émises	1 698 270	1 462 424
Ristournes de primes	-142 109	-121 336
Variation des provisions pour primes non acquises	-28 697	-28 451
Primes brutes acquises	1 527 464	1 312 637
Accessoires de primes	158 582	140 691
Produits nets des activités bancaires	70 414	64 400
<i>Autres prestations et services liés</i>	39	156
<i>Information et autres services</i>	49 269	42 266
<i>Gestion de créances</i>	6 202	7 708
Produits des autres activités	55 510	50 130
Autres revenus	284 506	255 221
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	1 811 970	1 567 858

Chiffre d'affaires consolidé par région de facturation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Europe du Nord	372 337	331 529
Europe de l'Ouest	359 644	316 684
Europe Centrale	178 533	156 263
Méditerranée et Afrique	480 576	429 399
Amérique du Nord	168 011	137 481
Amérique Latine	101 595	73 330
Asie Pacifique	151 274	123 171
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	1 811 970	1 567 858

Chiffre d'affaires consolidé par activité

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Primes brutes acquises - Crédit	1 444 175	1 242 767
Primes brutes acquises - Single risk	24 480	15 839
Primes brutes acquises - Assurance-crédit	1 468 655	1 258 606
Accessoires de primes	158 582	140 691
Autres prestations et services liés	39	156
Chiffre d'affaires de l'activité d'assurance-crédit	1 627 276	1 399 453
Primes brutes acquises - Caution	58 809	54 031
Commissions de financement	32 888	26 409
Commissions d'affacturage	41 126	39 712
Autres	-3 601	-1 720
Produit net des activités bancaires (affacturage)	70 414	64 400
Information et autres services	49 269	42 266
Gestion de créances	6 202	7 708
Chiffre d'affaires de l'activité d'information et autres services	55 471	49 974
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE	1 811 970	1 567 858

Note 23. Charges des prestations des contrats

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Sinistres payés nets de recours	-308 836	-286 097
Frais de gestion des sinistres	-39 894	-36 190
Variation des provisions de sinistres	-128 049	41 831
Total	-476 779	-280 456

Charges des prestations des contrats par année de survenance

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Charges de sinistres de l'année en cours	-1 013 341	239 685	-773 655	-800 187	255 221	-544 966
Charges de sinistres sur les exercices antérieurs	536 561	-157 499	379 062	519 731	-239 011	280 720
Total	-476 779	82 186	-394 593	-280 456	16 210	-264 246

Note 24. Frais généraux par destination

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Frais d'acquisition des contrats	-304 747	-259 317
Frais d'administration	-314 460	-270 990
Autres charges de l'activité assurance	-69 824	-66 243
Charges d'exploitation bancaire hors coût du risque	-14 331	-13 103
Charges des activités de services	-102 998	-89 674
Charges d'exploitation	-806 361	-699 327
Gestion interne des placements	-4 294	-4 010
Frais de gestion de sinistres	-39 894	-36 190
TOTAL	-850 550	-739 527
<i>dont intéressement et participation des salariés</i>	<i>-10 120</i>	<i>-9 898</i>

Le total des frais généraux du Groupe Coface comprend les frais généraux d'assurance (par destination), les charges des activités de services, ainsi que les charges d'exploitation bancaire. Il s'élève à 850 550 milliers d'euros au 31 décembre 2022, contre 739 527 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Les frais de gestion des sinistres sont inclus dans l'agrégat « Charges des prestations des contrats » ; la gestion interne des placements est présentée dans l'agrégat « Produits des placements nets de charges hors coût de l'endettement ».

Note 25. Charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions sur créances	6 463	2 954
Reprises aux provisions sur créances	0	0
Pertes sur créances	-6 154	-2 878
Coût du risque	308	76
Charges d'exploitation	-14 331	-13 103
Total des charges d'exploitation bancaire	-14 023	-13 028

Le poste « Coût du risque » enregistre la charge du risque sur les opérations de crédit effectuées par les sociétés d'affacturage : les dotations nettes de reprises de provisions, les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur les créances amorties.

Note 26. Résultat des cessions en réassurance

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Sinistres cédés	75 772	118 900
Variation des provisions sur sinistres nets de recours	-8 314	-104 777
Commissions payées par les réassureurs	197 752	183 686
Produits des cessions en réassurance	265 210	197 810
Primes cédées	-425 593	-519 061
Variation des provisions de primes	13 774	6 963
Charges des cessions en réassurance	-411 819	-512 098
Total	-146 610	-314 288

Note 27. Produits des placements nets de charges hors coût de l'endettement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements	46 353	38 669
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	13 224	-6 853
<i>dont variation de la juste valeur des dérivés de change des fonds Colombes et fonds Lausanne</i>	0	0
Plus ou moins-values de cessions	18 994	-1 365
<i>dont montant couvert par les dérivés de change des fonds Colombes et fonds Lausanne</i>	5 198	154
Dotations et reprises des provisions pour dépréciation	259	3 982
Pertes et profits de change	-29 636	15 534
<i>dont montant couvert par les dérivés de change des fonds Colombes et fonds Lausanne (1)</i>	-2 623	-1 534
Frais de gestion des placements	-9 089	-7 789
Total	40 105	42 177

- (1) le résultat de change des fonds Colombes et fonds Lausanne couvert par des dérivés s'élève à - 2 623 milliers d'euros ; ils se décomposent en -14 332 milliers d'euros de résultat réalisé et 11 709 milliers d'euros de résultat latent.

Ventilation des produits de placements par classe

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Actions	40 227	3 976
Produits de taux	-6 447	23 234
Immobilier de placement	19 456	13 974
Sous-total	53 236	41 185
Filiales non consolidées	2 621	6 238
Résultat de change et des dérivés	-6 663	2 543
Frais financiers et charges des placements	-9 089	-7 789
Total	40 105	42 177

Bien que les instruments dérivés soient utilisés pour couvrir le risque de change global, le groupe COFACE n'applique pas comptablement la comptabilité de couverture.

Note 28. Autres produits et charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Charges nettes de restructuration liées au plan stratégique <i>Build to Lead</i>	-1 887	-2 503
Provisions pour restructuration	-327	-233
Impact des entrées de périmètre	-577	-58
Autres charges opérationnelles	-9 722	-2 384
Total autres charges opérationnelles	-12 512	-5 179
Impact des entrées de périmètre	2 199	1 461
Autres produits opérationnels	1 197	541
Total autres produits opérationnels	3 397	2 002
Total	-9 116	-3 177

Les autres produits et charges opérationnels représentent une charge de 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les impacts d'entrées de périmètre sont composés de - 557k€ sur la région NAR, 323k sur la région CER, 888k sur la région LAR et 988k sur la région WER.

Les autres charges opérationnelles d'un montant de 9,7 millions d'euros sont essentiellement composés de coûts engagés dans le cadre du double Run (production des proformas pour le passage à la norme IFRS 17).

Note 29. Impôt sur le résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts exigibles	-86 286	-76 900
Impôts différés	-14 275	9 389
Total	-100 561	-67 511

La charge d'impôt a fortement augmenté du fait des meilleurs résultats réalisés par les entités.

Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/22		31/12/21	
Résultat net (part du Groupe)	283 107		223 817	
Participations ne donnant pas le contrôle	-244		-57	
Impôt sur les résultats	-100 561		-67 511	
Résultat consolidé avant impôt, avant quote-part dans les résultats des entreprises associées et écarts d'acquisition négatifs	383 913		291 385	
Taux d'impôt		25,83%		28,41%
Impôt théorique	-99 165		-82 782	
Impôt sur les résultats	-100 561	26,19%	-67 511	23,17%
Différence	1 396	0,36%	-15 271	-5,24%
Incidence différentiel taux Groupe / taux local	20 981	5,46%	22 715	7,80%
Impôts spécifiques locaux	-10 690	-2,78%	-5 875	-2,02%
<i>dont CVAE France</i>	-684	-0,18%	-1 325	-0,45%
Déficits fiscaux n'ayant pas donné lieu à impôts différés actifs	-14 681	-3,82%	-3 663	-1,26%
Utilisation déficits fiscaux non activés antérieurement	1 822	0,47%	5 243	1,80%
Autres impôt différés actifs limités par prudence	-8 582	-2,24%	-6 862	2,35%
Effet du report variable	8 453	2,20%	-1 600	-0,55%
Autres différences	1 298	0,34%	-1 548	-0,53%

Le taux d'impôt du Groupe a augmenté de 3 points puisqu'il est passé de 23,17% en 2021 à 26,19% en 2022.

La différence entre l'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'explique par l'effet positif des différences entre les taux d'impôt Groupe / local, compensé partiellement par l'effet négatif de la non activation des déficits fiscaux.

Note 30. Ventilation du résultat par secteur

Les primes, sinistres et commissions sont suivis par pays de facturation. Le pays de facturation est le pays de l'entité émettant la facturation pour les affaires directes et le pays de la cédante pour les affaires acceptées. La segmentation géographique par lieu de facturation ne coïncide pas nécessairement avec la localisation du débiteur.

Le résultat de réassurance, calculé et comptabilisé pour l'ensemble du Groupe au niveau de Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur a été réalloué au niveau de chaque région.

L'impôt a été calculé en fonction de ce suivi.

Ventilation du résultat au 31 décembre 2022 par secteur

(en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe de l'Ouest	Europe Centrale	Méditerranée - Afrique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Asie - Pacifique	Réassurance Groupe	Cogeri	Coûts Holding	Inter-zone	TOTAL Groupe
CHIFFRE D'AFFAIRES	377 249	352 479	180 067	482 266	168 011	101 726	151 274	1 190 549	30 917		-1 222 568	1 811 970
dont primes acquises	268 032	316 729	141 856	402 204	153 934	97 168	147 540	1 190 549			-1 190 548	1 527 464
dont affacturage	59 852	-4 233	14 795									70 414
dont accessoires de primes et services liés	49 365	39 983	23 416	80 062	14 077	4 558	3 734		30 917		-32 020	214 092
Charges des prestations des contrats (y c frais de gestion)	-93 871	-117 700	-20 620	-139 980	-36 088	-39 020	-14 533	-438 215		-3 951	427 199	-476 779
Coût du risque	356		-47									308
Commissions	-27 460	-45 259	-15 407	-50 293	-19 939	-14 924	-27 871	-467 692			467 679	-201 166
Autres frais généraux internes	-130 565	-111 542	-63 250	-148 377	-60 909	-34 682	-48 979		-30 420	-21 879	45 408	-605 195
RÉSULTAT TECHNIQUE AVANT RÉASSURANCE *	125 709	77 978	80 743	143 616	51 075	13 100	59 891	284 642	497	-25 830	-282 283	529 138
Résultat net des cessions en réassurance	-36 014	-20 497	-15 117	-32 088	-10 497	-8 911	-13 965	-294 162			284 642	-146 609
Autres produits et charges opérationnels	-2 469	-5 776	272	-1 806	-133	965	-169					-9 116
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	8 873	8 775	8 768	17 385	673	4 703	-3 372		-178	-932	-4 590	40 105
Charges de financement	-203	-1 918	-698	-848	-1 896	-202	-295		-254	-25 530	2 239	-29 605
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL y compris charges de financement	95 896	58 562	73 968	126 259	39 222	9 655	42 090	-9 520	65	-52 292	8	383 913
Dépréciation écart d'acquisition												0
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	95 896	58 562	73 968	126 259	39 222	9 655	42 090	-9 520	65	-52 292	8	383 913
Impôts sur les résultats	-25 119	-15 340	-19 375	-33 072	-10 274	-2 529	-11 025	2 494	-17	13 697	-1	-100 561
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	70 777	43 222	54 593	93 187	28 948	7 126	31 065	-7 026	48	-38 595	7	283 352
Participations ne donnant pas le contrôle	-3	1	-2	-237	-1	-1	-1					-244
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	70 774	43 223	54 591	92 950	28 947	7 125	31 064	-7 026	48	-38 595	7	283 107

* Le résultat technique avant réassurance est un indicateur financier clé utilisé par le Groupe Coface afin d'analyser la performance de ses activités. Le résultat technique avant réassurance correspond à la somme du chiffre d'affaires, des charges de prestations des contrats, des charges d'exploitation bancaire, du coût du risque, des frais d'acquisition des contrats, des frais d'administration et des autres charges opérationnelles courantes et des charges des autres activités.

Ventilation du résultat au 31 décembre 2021 par secteur

(en milliers d'euros)	Europe du Nord	Europe de l'Ouest	Europe Centrale	Méditerranée - Afrique	Amérique du Nord	Amérique Latine	Asie - Pacifique	Réassurance Groupe	Cogeri	Coûts Holding	Inter-zone	TOTAL Groupe
CHIFFRE D'AFFAIRES	331 407	312 806	157 506	430 730	137 481	73 349	123 171	843 309	27 069		-868 970	1 567 858
dont primes acquises	233 732	277 352	125 132	361 421	125 571	70 248	119 180	843 309			-843 308	1 312 637
dont affacturage	52 111	793	11 496									64 400
dont accessoires de primes et services liés	45 564	34 661	20 878	69 309	11 910	3 101	3 991		27 069		-25 662	190 821
Charges des prestations des contrats (y c frais de gestion)	-42 506	-67 677	-23 580	-98 850	-18 060	-6 160	-10 169	-245 705		-4 592	236 843	-280 456
Coût du risque	62		14									76
Commissions	-23 604	-37 558	-12 100	-45 718	-14 912	-10 225	-22 634	-325 098			325 055	-166 794
Autres frais généraux internes	-120 070	-98 839	-55 396	-127 555	-48 683	-27 781	-40 307		-25 020	-25 441	36 559	-532 533
RÉSULTAT TECHNIQUE AVANT RÉASSURANCE *	145 289	108 732	66 444	158 607	55 826	29 183	50 061	272 506	2 049	-30 033	-270 514	588 150
Résultat net des cessions en réassurance	-94 049	-86 157	-10 832	-88 223	-13 269	-8 071	-10 754	-275 437			272 505	-314 288
Autres produits et charges opérationnels	-2 056	-1 763	452	-174	-142	531	-25					-3 177
Produits financiers nets de charges hors coût de l'endettement	1 520	28 539	2 863	6 916	2 649	4 160	2 490		426	-1 098	-6 288	42 177
Charges de financement	-1 656	-3 174	-879	-2 046	-897	-230	-283		-224	-16 420	4 332	-21 477
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL y compris charges de financement	49 048	46 177	58 048	75 080	44 167	25 573	41 489	-2 931	2 251	-47 551	35	291 386
Dépréciation écart d'acquisition												0
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	49 048	46 177	58 048	75 080	44 167	25 573	41 489	-2 931	2 251	-47 551	35	291 386
Impôts sur les résultats	-11 364	-10 699	-13 449	-17 395	-10 233	-5 925	-9 613	679	-522	11 017	-8	-67 511
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	37 684	35 478	44 599	57 685	33 934	19 648	31 876	-2 252	1 729	-36 534	27	223 874
Participations ne donnant pas le contrôle	-1	-1	-2	-51	-1		-1					-57
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	37 683	35 477	44 597	57 634	33 933	19 648	31 875	-2 252	1 729	-36 534	27	223 817

* Le résultat technique avant réassurance est un indicateur financier clé utilisé par le Groupe Coface afin d'analyser la performance de ses activités. Le résultat technique avant réassurance correspond à la somme du chiffre d'affaires, des charges de prestations des contrats, des charges d'exploitation bancaire, du coût du risque, des frais d'acquisition des contrats, des frais d'administration et des autres charges opérationnelles courantes et des charges des autres activités.

Note 31. Résultat par action

	31/12/2022		
	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en milliers d'euros)	Résultat par action (en euros)
Résultat de base par action Instruments dilutifs	149 047 978	283 107	1,90
Résultat dilué par action	149 047 978	283 107	1,90

	31/12/2021		
	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en milliers d'euros)	Résultat par action (en euros)
Résultat de base par action Instruments dilutifs	149 032 282	223 817	1,50
Résultat dilué par action	149 032 282	223 817	1,50

Note 32. Effectifs

<i>(en équivalent temps plein)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Europe du Nord	632	693
Europe de l'Ouest	994	1 012
Europe Centrale	753	675
Méditerranée et l'Afrique	678	669
Amérique du Nord	223	206
Amérique Latine	307	303
Asie Pacifique	118	109
Total	3 704	3 667

L'effectif des sociétés intégrées globalement est de 3 704 ETP (équivalent temps plein) au 31 décembre 2022 contre 3 667 au 31 décembre 2021 ; l'effectif augmente de 37 ETP.

Note 33. Parties liées

Répartition du capital au 31 décembre 2022

	Nombre d'actions	%
Arch Capital Group Ltd.	44 849 425	30,09%
Public	104 214 249	69,91%
Total	149 063 674	100,00%

Répartition du capital au 31 décembre 2021

	Nombre d'actions	%
Arch Capital Group Ltd.	44 849 425	30,09%
Natixis	15 078 051	10,12%
Public	89 104 806	59,79%
Total	149 032 282	100,00%

Le 6 Janvier 2022, Natixis a annoncé la cession de sa participation résiduelle dans Coface SA. Cette cession représentait environ 10,04% du capital social de Coface SA, soit 15 078 051 actions. A l'issue de cette opération, Natixis ne détenait plus aucune action de Coface SA et n'est donc plus une partie liée.

Arch Capital Group Ltd. détient, au 31 décembre 2022, 30,09% des actions du Groupe Coface hors titres auto-détenus, et détient 29,86% des actions y compris titres auto-détenus.

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe Coface et les parties liées

Les principales opérations de Coface avec les parties liées concernent Arch Capital Group et ses filiales.

Les principales opérations sont :

- les contrats de réassurance entre Coface et Arch Reinsurance Group appartenant à Arch Capital Group Ltd.
- la couverture d'assurance-crédit de Coface dont peuvent bénéficier les entités sœurs de Coface,
- le recouvrement des créances d'assurance effectué par les entités sœurs pour le compte de Coface,
- des refacturations de frais généraux tels que des frais de fonctionnement, des frais de personnel, etc.

Ces opérations sont détaillées ci-dessous au 31 décembre 2022:

Compte de résultat	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>	Arch Reinsurance Group
Total des produits des activités ordinaires	0
Charges des prestations des contrats	0
Charges des autres activités	0
Frais d'acquisition	0
Frais d'administration	0
Autres produits et charges opérationnels courants	0
Résultat de réassurance	-1 360
Résultat opérationnel	-1 360

Créances et dettes	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>	Arch Reinsurance Group
Placements financiers	
Créances de réassurance	-2
Autres actifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	
Dettes de réassurance	-421
Autres passifs	

Ces opérations sont détaillées ci-dessous au 31 décembre 2021:

Compte de résultat	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>	Arch Reinsurance Group
Total des produits des activités ordinaires	
Charges des prestations des contrats	
Charges des autres activités	
Frais d'acquisition	
Frais d'administration	
Autres produits et charges opérationnels courants	
Résultat de réassurance	-1 054
Résultat opérationnel	-1 054

Créances et dettes	31/12/2021
(en milliers d'euros)	Arch Reinsurance Group
Placements financiers	
Créances de réassurance	-7
Autres actifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	
Dettes de réassurance	-730
Autres passifs	

Note 34. Rémunération des principaux dirigeants

(en milliers d'euros)	31/12/22	31/12/21
Avantages du personnel à court terme (salaires, primes, avantages en nature et bonus annuels en brut)	5 586	4 472
Autres avantages à long terme	1 499	1 241
Indemnités de fin de contrat de travail/mandat	0	0
Paiement fondé sur les actions	976	0
TOTAL	7 973	5 713

Au 31 décembre 2022 le comité de direction est constitué du Directeur Général et de 8 personnes.

Le poste « Autres avantages à long terme » correspond aux attributions d'actions gratuites (valorisées à la juste valeur IFRS).

Pour 2022, le poste « Paiement fondé sur les actions » correspond aux actions gratuites attribuées dans le cadre du LTIP 2019 et livrées en 2022 (valorisées à la juste valeur IFRS).

Pour 2021, les conditions de performance du plan LTIP 2018 n'ayant pas été atteintes, le poste « Paiement fondé sur les actions » est nul.

L'enveloppe distribuée aux membres du conseil d'administration, des comités d'audit, des risques et des rémunérations au cours de l'année 2022 s'élève à 427 milliers d'euros.

Note 35. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	MAZARS				Deloitte				Total			
	31/12/22	%	31/12/21	%	31/12/22	%	31/12/21	%	31/12/22	%	31/12/21	%
Prestations d'audit												
COFACE SA	-1 041	41%	-654	34%	-1 058	35%	-620	26%	-2 098	37%	-1 274	29%
Filiales	-1 362	53%	-1 205	63%	-1 813	60%	-1 792	74%	-3 175	57%	-2 997	69%
Sous-total	-2 403	94%	-1 859	97%	-2 871	94%	-2 412	100%	-5 273	94%	-4 271	99%
Services autres que la certification des comptes												
COFACE SA	-112	4%	0	0%	-170	6%	0	0%	-282	5%	0	0%
Filiales	-55	2%	-64	3%	1	0%	0	0%	-54	1%	-64	1%
Sous-total	-167	6%	-64	3%	-169	6%	0	0%	-336	6%	-64	1%
TOTAL	-2 569	100%	-1 923	100%	-3 040	100%	-2 412	100%	-5 609	100%	-4 335	100%

Les honoraires relatifs aux services autres que la certification des comptes correspondent essentiellement

- (i) à des missions visant à émettre des rapports d'assurance sur de l'information de nature financière ou réglementaire,
- (ii) des services fiscaux en dehors de France, tels que des prestations de support au reporting fiscal, et
- (iii) d'autres prestations de Conseils autorisés.

Note 36. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2022		
	TOTAL	Liés au financement	Liés aux activités opérationnelles
Engagements donnés	1 447 127	1 360 427	86 700
Cautions et lettres de crédit	1 360 427	1 360 427	0
Garantie sur immobilier	3 500	0	3 500
Engagements financiers sur participations	83 200	0	83 200
Engagements reçus	1 890 984	1 295 563	595 421
Cautions et lettres de crédit	146 290	0	146 290
Garanties	449 131	0	449 131
Lignes de crédit liées aux billets de trésorerie	700 000	700 000	0
Lignes de crédit liées à l'affacturage	595 563	595 563	0
Engagements financiers sur participations			
Engagements de garantie	320 478	0	320 478
Titres nantis reçus des réassureurs	320 478	0	320 478
Opérations sur marchés financiers	105 965	0	105 965

Les cautions et lettres de crédit correspondent principalement à :

- Une caution solidaire de 226 M€ donnée par Coface Europe au profit des investisseurs des obligations subordonnées de Coface SA (à échéance 10 ans) ;
- Des cautions solidaires de 1 042 M€ données par Coface SA aux banques finançant l'activité de factoring (Natixis, BNPP, Santander, HSBC, Société Générale) afin de couvrir les lignes de financement bilatérales de Coface Finanz et Coface Poland Factoring.

Les nantissements concernent Coface Ré pour 302.3M€ et Coface Europe pour 18.2M€.

(en milliers d'euros)	31/12/2021		
	TOTAL	Liés au financement	Liés aux activités opérationnelles
Engagements donnés	1 144 652	1 133 000	11 651
Cautions et lettres de crédit	1 133 000	1 133 000	
Garantie sur immobilier	7 500		7 500
Engagements financiers sur participations	4 151		4 151
Engagements reçus	1 397 644	853 084	544 561
Cautions et lettres de crédit	141 291		141 291
Garanties	403 270		403 270
Lignes de crédit liées aux billets de trésorerie	700 000	700 000	
Lignes de crédit liées à l'affacturage	153 084	153 084	
Engagements financiers sur participations			
Engagements de garantie	323 314		323 314
Titres nantis reçus des réassureurs	323 314		323 314
Opérations sur marchés financiers	211 543		211 543

Note 37. Contrats de locations

Les contrats de location sur exercices futurs sont principalement enregistrés au bilan depuis la mise en place de la norme IFRS 16 le 1^{er} Janvier 2019.

Note 38. Relations mère-filiales

La principale filiale opérationnelle du groupe Coface est la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (la Compagnie). Cette filiale, détenue à 100 % par la Société, est une société anonyme de droit français au capital social de 137 052 417,05 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 552 069 791.

Les principaux flux entre Coface SA, société mère cotée, et la Compagnie sont :

- Financement :
 - o Coface SA et la Compagnie se sont mutuellement accordées un prêt sur 10 ans ;
 - o en position nette, Coface SA finance la Compagnie ;
 - o la Compagnie s'est portée caution au titre de l'emprunt obligataire émis par Coface SA ;
 - o il existe une convention de trésorerie dans les deux sens entre COFACE SA et la Compagnie ;
 - o COFACE SA délègue à la Compagnie la gestion de son programme de billets de trésorerie et la gestion de sa trésorerie.
- Dividendes :
 - o La Compagnie verse des dividendes à Coface SA.
- Intégration fiscale :
 - o La Compagnie fait partie de l'intégration fiscale dont la tête est Coface SA.

Le tableau ci-dessous synthétise les soldes intermédiaires de gestion de la Compagnie ainsi que ses principaux flux financiers au 31 décembre 2022 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Société cotée	Compagnie française pour le commerce extérieur (y compris succursales)	Autres filiales	Eliminations	Total
Chiffres d'affaires	1 684	1 805 821	1 233 623	-1 229 157	1 811 970
Résultat opérationnel courant	14 294	220 979	241 678	-54 317	422 634
Résultat net	-14 209	103 027	194 289	0	283 108
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	1 968 320	5 396 430	1 475 818	-5 485 315	3 355 253
Endettement financier hors groupe	534 280	0	0	0	534 280
Trésorerie au bilan	1 243	276 580	275 964	0	553 786
Flux de trésorerie lié à l'activité	-93 728	232 693	310 229	0	449 193
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	0	299 894	47 968	0	347 862

Au 31 décembre 2021, Le tableau synthétisant les soldes intermédiaires de gestion de la Compagnie ainsi que ses principaux flux financiers était le suivant :

(en milliers d'euros)	Compagnie française pour le commerce extérieur (y compris succursales)				Total
	Société cotée		Autres filiales	Eliminations	
Chiffres d'affaires	1 966	1 474 147	969 662	-877 917	1 567 858
Résultat opérationnel courant	13 190	127 529	198 387	-23 067	316 039
Résultat net	-5 825	68 101	161 541		223 817
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	1 829 457	5 443 686	1 463 610	-5 181 562	3 555 191
Endettement financier hors groupe	390 553	0	0		390 553
Trésorerie au bilan	784	200 646	161 011		362 440
Flux de trésorerie lié à l'activité	28 236	167 929	130 849		327 014
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	0	74 794	8 980		83 774

Note 39. Entrée de périmètre

Les entrées de périmètre en 2022 concernent sept entités suivantes : Coface Services Greece, Coface Norden Services A/S (Denmark Services), Coface Sverige Services AB (Sweden Services), Coface Services Suisse, Coface Servicios Argentina S.A., Coface Baltics Services et la succursale Coface Nouvelle-Zélande.

En l'absence de norme IFRS applicable aux entrées de périmètre d'entités détenues exclusivement depuis plusieurs exercices et conformément au règlement CRC n°99-02, les résultats accumulés par ces sept entités depuis la prise de contrôle ont été inscrits en résultat consolidé, après déduction des dividendes reçus par le groupe.

La contribution des nouvelles entités dans les comptes consolidés du Groupe Coface au 31 décembre 2022 est présentée ci-dessous :

- Chiffre d'affaires : 10 012 milliers d'euros ;
- Résultat net : 4 084 milliers d'euros ;
- Capitaux propres : 3 221 milliers d'euros ;
- Total bilan : 8 463 milliers d'euros.

Note 40. Événements post-clôture

Acquisition de Rel8ed, société spécialisée dans l'analyse de données en Amérique du nord

Le 30 janvier 2023, Coface a annoncé l'acquisition de Rel8ed, une société nord-américaine spécialisée dans l'analyse de données. Cette acquisition permettra d'enrichir les bases de données de Coface et de renforcer ses capacités d'analyse. Elle bénéficiera aux activités de Coface à la fois dans le domaine de l'assurance-crédit et de l'information d'entreprises.

Note 41. Gestion des risques

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES ET LEUR GESTION AU SEIN DU GROUPE

1.1. SYNTHÈSE DES RISQUES PRINCIPAUX

Le Groupe opère dans un environnement en forte évolution induisant de nombreux risques externes, qui s'ajoutent aux risques inhérents à l'exercice de ses métiers. Ce chapitre recense les facteurs de risques significatifs auxquels le Groupe estime être exposé et leur gestion.

Malgré un environnement économique complexe, marqué par le conflit en Ukraine, la crise de l'énergie, l'inflation et les répercussions liées à la pandémie de COVID-19, le Groupe Coface a su maintenir une gestion disciplinée de ses risques.

Le tableau ci-dessous présente les principaux risques auxquels la Société est exposée et a été établi à partir de la cartographie des risques revue annuellement par la direction générale de Coface et le comité des risques du conseil d'administration. Celle-ci repose sur une analyse des risques qualitative qui vise à évaluer, pour

chaque facteur de risque, sa probabilité d'occurrence et son impact potentiel compte tenu du niveau de contrôle associé en place au sein du Groupe.

Au cours de l'année 2022, un certain nombre de changements a été apporté à la cartographie des risques afin de prendre en considération l'évaluation actualisée de leurs effets sur le Groupe ainsi que certains risques complémentaires. L'exposition à ces différents risques est décrite plus en détail dans la section 5.2 du présent rapport. La méthodologie d'évaluation des risques non Opérationnels a été adaptée afin de s'aligner sur celle des risques Opérationnels et d'avoir une vision homogène pour l'ensemble des risques. Ainsi l'évaluation de la fréquence du risque et de son impact résiduel (impact de chaque risque après prise en compte des techniques d'atténuation des risques, tels que la mise en place de contrôles, de procédures, la gouvernance, les systèmes ou les ressources humaines) est réalisée sur une échelle comportant 4 niveaux : fort, important, modéré, faible. L'approche est complétée par une analyse d'expert qui peut tenir compte de tout autre élément pertinent afin d'évaluer au mieux ces risques. Un pro-forma sur l'évaluation des risques 2021 a été réalisé selon cette méthodologie afin de pouvoir mener des analyses comparatives.

CATÉGORIES DE RISQUES	PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES	PROBABILITÉ D'OCCURRENCE	IMPACT RÉSIDUEL	ÉVOLUTION DE CES RISQUES ENTRE 2021 ET*2022*
Risque de crédit	Risque lié à la gestion de l'exposition du Groupe dans son activité d'assurance	Forte	Important	➔
	Risque d'insolvabilité des débiteurs	Importante	Modéré	➔
	Risque lié aux provisions techniques	Importante	Modéré	➔
Risques financiers	Risque de taux d'intérêt	Importante	Modéré	⬆
	Risque sur actions	Modéré	Faible	⬇
	Risque immobilier	Importante	Modéré	➔
	Risques de liquidité	Importante	Modéré	➔
	Risque de change	Modérée	Modéré	➔
Risques stratégiques	Risques liés aux conditions économiques de marché et géopolitiques	Forte	Fort	➔
	Risques liés à l'évolution de la réglementation régissant les activités du Groupe	Modérée	Faible	➔
	Risque de dérive du plan stratégique	Important	Modéré	➔
	Risque de réputation	Modérée	Faible	➔
Risques de réassurance	Risque de réassurance résiduel	Important	Modéré	➔
Risques opérationnels et de non-conformité	Risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité (DPEF)	Forte	Important	➔
	Risque de modèle	Importante	Modéré	➔
	Risque de non-conformité	Importante	Modéré	⬇
	Risque lié à la sous-traitance	Importante	Modéré	Non évalué en N-1
Risques liés au changement climatique	Risques liés au changement climatique	Faible	Faible	Non évalué en N-1

* évolution réalisée sur la base du pro-forma 2021

Les investisseurs, avant de procéder à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent Document, y compris les risques décrits ci-dessous. Ces risques sont, à la date d'enregistrement du Document et en l'état actuel de la connaissance du Groupe, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, sa solvabilité, ses résultats ou ses perspectives et qui sont importants pour la prise de décision d'investissement. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée au présent chapitre n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent Document, comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir.

1.2. DEFINITIONS ET MESURE DES RISQUES

1.2.1. Risque de crédit

Répartition de l'exposition globale du Groupe par ligne d'activité (en Milliards €)

Par ligne d'activité	2022		2021	2020
	(en Mds€)	(en %)	(en Mds€)	(en Mds€)
Assurance-crédit	666,9	96,6 %	587,6	486,4
Caution	14,7	2,2 %	13,5	12,9
Assurance Single Risk	3,5	0,4 %	2,7	3,1
Autres *	4,6	0,7 %	4,3	-
TOTAL	689,7	100,0%	608,1	502,4

* Depuis décembre 2021., l'exposition Latitudine (limite de crédit discrétionnaire supervisée) chez Coface Italie et l'activité de réassurance caution sont intégrés dans les outils de gestion des risques.

Les données, graphiques sur les expositions détaillées par la suite portent sur l'assurance-crédit qui représente 97% des encours totaux.

a) Risque lié à la gestion de l'exposition du Groupe dans son activité d'assurance-crédit

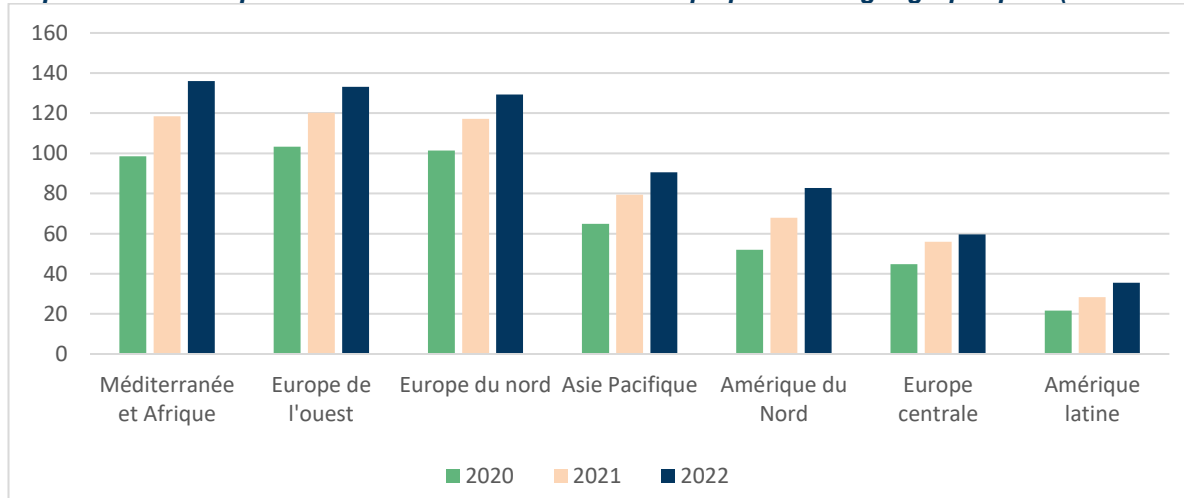
L'exposition à certains pays présentant des taux de défaut élevés des entreprises ou une concentration dans des secteurs économiques fragiles pourrait avoir un impact significatif sur le ratio de sinistralité, les résultats opérationnels, la liquidité et la marge de solvabilité du Groupe.

Dans le cadre de ses activités d'assurance-crédit, le Groupe alloue ses expositions entre des clients opérant dans un large éventail de secteurs économiques et implantés dans différents pays à travers le monde. À cet égard, il gère ses expositions et détermine le montant maximal de risque qu'il est prêt à accepter pour chaque groupe de débiteurs en fonction du niveau de risque sous-jacent lié au secteur économique concerné et/ou de la localisation de ces groupes de débiteurs.

Le Groupe a fortement renforcé ses expositions au cours de l'année 2021, en ligne avec le recul de la pandémie de COVID-19. Ce renforcement fait suite à une baisse significative des expositions consécutive aux actions de gestion des risques menées au cœur de la pandémie, pendant l'année 2020. La croissance de l'exposition s'est poursuivie en 2022 à un rythme inférieur, dans un contexte d'inflation élevée qui soutient le chiffre d'affaire des clients de Coface ; l'exposition s'établit ainsi à 667 milliards d'euros à fin 2022.

Le graphique ci-dessous présente une analyse du niveau d'exposition par région pour les périodes clôturées respectivement les 31 décembre 2020, 2021 et 2022 :

Répartition des expositions assurance-crédit du Groupe par zones géographiques (en milliards €)



Toutes les régions du groupe sont concernées par la croissance de l'exposition. Suite à une croissance de près de 15% en 2022, la région Méditerranée et Afrique devient la première région du groupe en termes

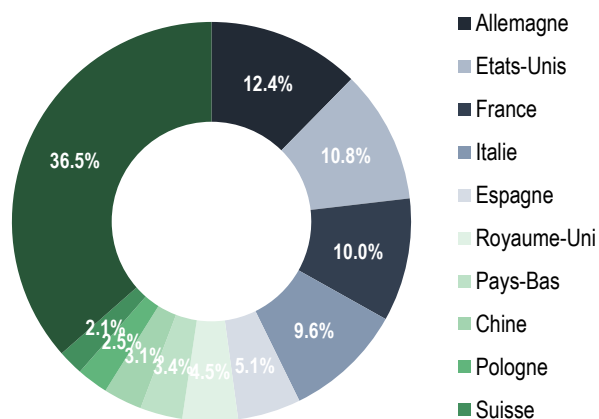
d'exposition, à un niveau légèrement supérieur à l'Europe de l'Ouest. L'Amérique Latine est la région ayant connu la croissance la plus importante, à près de 25% ; cette région reste cependant la plus petite du groupe. A l'inverse, la croissance a été plus faible en Europe centrale en 2022 (6,5%, à comparer à la hausse de 13,5% sur l'ensemble du groupe) suite notamment aux actions de gestion des risques mises en œuvre en réaction à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Plus précisément, les actions de gestion des risques ont permis de réduire l'exposition à des débiteurs russes à 640M€ à fin 2022, soit une baisse de plus de 85% par rapport au niveau d'avant l'invasion. Les notifications de sinistre sur les débiteurs russes sont restées à un niveau modéré au cours de l'année 2022 et sans impact significatif sur le ratio de sinistralité du Groupe. Coface continue à réduire le niveau d'activité en Russie tout en préservant des capacités de recouvrement et de gestion des risques dans la région.

La répartition géographique du risque est suivie selon l'évaluation du risque pays du Groupe, qui fournit une estimation du risque de crédit moyen des entreprises d'un pays donné à l'aide d'une échelle de risque allant de A1 (meilleure note) à E (note la plus faible). La concentration de l'exposition sur les pays les moins bien notés est suivie en permanence dans le cadre de l'appétence aux risques de Coface.

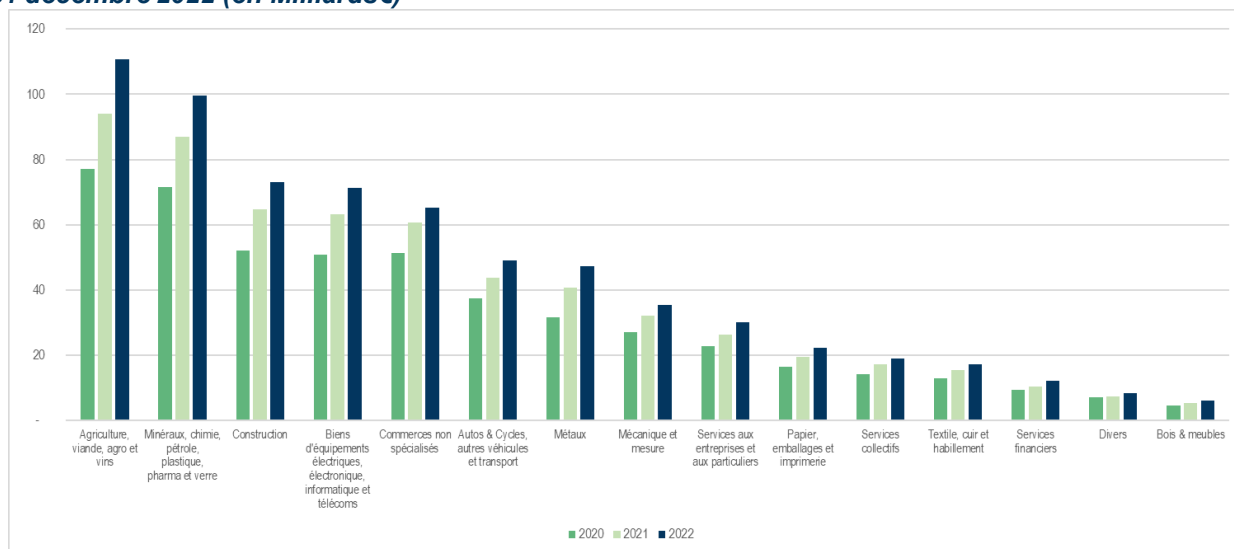
Au 31 décembre 2022, les dix premiers pays représentaient 63,5 % des expositions des activités d'assurance-crédit, contre 63,7% au 31 décembre 2021. L'Allemagne, qui concentre près de 12,4% des risques du Groupe, reste le principal pays sur lequel le Groupe est le plus exposé. Plus de 80% des débiteurs couverts par les polices d'assurance-crédit sont situés dans des pays de l'OCDE.

Répartition de l'exposition assurance-crédit du Groupe par pays au 31 décembre 2022



L'exposition du Groupe est aussi diversifiée par secteur économique. On remarque que la hausse de l'exposition survenue en 2022 a touché l'ensemble des secteurs. La concentration sur le premier secteur, à savoir l'agriculture, a légèrement augmenté et se situe à 16,6% de l'exposition totale. Le poids des secteurs transports et métaux, qui avaient baissé significativement au début de la pandémie, est resté stable en 2022, tandis que la part d'exposition en commerces non spécialisés baisse à moins de 10%.

Répartition de l'exposition assurance-crédit du Groupe par secteurs économiques au 31 décembre 2022 (en Milliards€)



En outre, au 31 décembre 2022, plus de 95 % de l'exposition totale du Groupe était constituée de risques à court terme. La durée de crédit maximum mentionnée dans les polices du Groupe n'excède que rarement 180 jours.

Toutefois, une évolution défavorable du cycle économique (au niveau mondial, sectoriel, géographique ou d'un pays) résultant :

(i) d'une crise financière ou sanitaire, telle que celle qui a été observée en Amérique latine en 2019 et à l'échelle mondiale en 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ;

(ii) une défaillance des systèmes de gestion, des processus ou de la gouvernance du Groupe ;

(iii) une mauvaise évaluation des risques associés à un secteur économique, une zone géographique ou un pays,

pourrait entraîner des retards dans la réduction des expositions et/ou une surestimation des expositions à ce secteur économique, cette zone géographique ou ce pays. Dans ce cas, le niveau de risque de crédit s'en trouverait augmenté pour le Groupe et celui-ci pourrait donc connaître une augmentation significative des sinistres payés, ce qui aurait une incidence sur son ratio de sinistralité, ses résultats opérationnels, sa liquidité et sa marge de solvabilité.

b) Risque d'insolvabilité des débiteurs

Une surestimation de la qualité de nos débiteurs, une mauvaise gestion de la concentration des débiteurs ou un retard dans l'évaluation de certaines évolutions économiques défavorables pourraient conduire à accorder des limites inappropriées aux entreprises qui pourraient rencontrer des difficultés financières et potentiellement faire défaut sur leurs obligations de paiement vis-à-vis de nos assurés, augmentant ainsi les sinistres soumis au Groupe.

L'octroi d'un montant maximum de risque pris sur les débiteurs repose sur une analyse de la santé financière de ceux-ci et une appréciation de leurs capacités à honorer leurs dettes auprès de nos assurés dans le cadre d'une situation économique donnée. Cette analyse est réalisée par les analystes crédit et les souscripteurs de risques du groupe, qui évaluent et suivent en permanence la solvabilité des débiteurs, à partir des informations accessibles au public et/ou des données collectées directement auprès des débiteurs et/ou à l'aide d'un outil interne de d'évaluation et d'une base de données historique.

Le risque de défaut des débiteurs (ou des acheteurs des assurés) est analysé en fonction de la concentration des expositions sur un groupe de débiteurs. Le Groupe assure le risque d'impayés de plus de 2 millions de débiteurs à travers le monde. Au 31 décembre 2022, l'exposition moyenne du Groupe aux débiteurs individuels est contenue, avec un risque moyen par débiteur proche de 280 000 euros.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des assurés du Groupe au 31 décembre 2022, en fonction de l'encours de risque de crédit cumulé porté par le Groupe sur eux. L'analyse du nombre de débiteurs par tranche d'encours total débiteur montre que la concentration du risque est limitée. À titre d'exemple, les

débiteurs sur lesquels le Groupe détient moins de 5 millions d'euros représentent près de 50 % de l'exposition totale du Groupe.

TRANCHES ENCOURS TOTAL DÉBITEUR	ENCOURS* (en millions d'euros)
	2022
1 - 100 K€	42 282
101 - 200 K€	28 548
201 - 400 K€	37 732
401 - 800 K€	48 349
801 - 1 500 K€	51 414
1 500 K€ - 5 M€	116 200
5 M€ - 50 M€	227 648
50 M€ - 200 M€	76 670
200 M€ et +	38 072
TOTAL GENERAL	666 916

* Les encours présentés sont bruts de réassurance (affaires directes et affaires acceptées) et correspondant aux montants maximums couverts accordés par le groupe à ses assurés. Ils ne correspondent pas à l'utilisation effective qui en est faite par les assurés

Le risque d'insolvabilité des débiteurs peut aussi être exacerbé par l'exposition des débiteurs au risque climatique. Coface a intégré un stress test climatique dans le cadre de l'évaluation annuelle des risques et de la solvabilité (ORSA). Dans un scénario matérialisant le risque d'une transition retardée vers une économie bas carbone, les débiteurs opérant sur les secteurs les plus exposés au risque de transition (comme les secteurs intensifs en énergie carbonée) et à la solidité financière faible ou moyenne seraient les plus exposés. Toutefois, la part de ces entreprises dans le portefeuille de Coface est très faible ; ainsi l'impact de ce scénario de stress sur la rentabilité et la solvabilité du groupe n'est pas matériel. Pour plus d'information sur la façon dont Coface gère les risques environnementaux, le lecteur est renvoyé au chapitre 6 du présent document.

Le Groupe est principalement exposé à des débiteurs de petite et moyenne taille et, dans une certaine mesure, à des débiteurs plus importants pour des montants plus importants. Bien que les expositions du Groupe soient couvertes par un programme de réassurance, le défaut d'un certain nombre de petits et moyens débiteurs, chacun inférieur aux montants minimaux couverts par le programme de réassurance, peut être supporté directement par le Groupe. En outre, le défaut de certains débiteurs pour un montant important peut-être supérieur au plafond du programme de réassurance. En conséquence, une évolution défavorable de la situation économique d'un débiteur, des défauts internes des débiteurs, une défaillance dans les systèmes ou processus du Groupe entraînant une mauvaise évaluation du risque d'insolvabilité d'un débiteur ou d'un groupe de débiteurs peut entraîner une sous-estimation de ce risque de défaut d'un ou plusieurs débiteurs, augmentant ainsi les sinistres présentés au Groupe, ce qui peut avoir un impact significatif sur ses résultats opérationnels, sa liquidité et sa marge de solvabilité.

c) Risque lié aux provisions techniques

Le Groupe s'appuie sur des techniques et des calculs actuariels pour évaluer les réserves techniques qui pourraient ne pas correspondre à l'expérience réelle et qui pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière et la marge de solvabilité du Groupe.

Au 31 décembre 2022, le Groupe affichait un ratio de sinistralité (avant réassurance)³ de 31,2 %, contre 21,4 % au 31 décembre 2021, en augmentation par rapport à l'an dernier en raison de la normalisation de la sinistralité suite à la pandémie de COVID-19.

Les réserves techniques des polices d'assurance sont inscrites au passif du bilan. Ces réserves sont évaluées selon les règles IFRS. Elles sont une estimation du montant des sinistres que le Groupe est engagé à payer (et des frais de gestion relatifs à ces sinistres) :

³ Le ratio de sinistralité (avant réassurance) du Groupe correspond au rapport entre les charges de sinistres par rapport aux primes brutes acquises (c'est-à-dire, la somme des primes brutes acquises et des provisions pour primes non acquises), nette des remboursements de primes.

- les sinistres survenus, qu'ils soient connus ou inconnus du Groupe, font l'objet de la réserve pour sinistres à payer (risque de réserve) ;
- le Groupe constitue également une réserve pour primes non acquises (ou risque de primes).

Afin de constituer des réserves techniques pour sinistres, le Groupe réalise des estimations s'appuyant sur différentes techniques de modélisation, à l'aide d'outils internes et externes. Les résultats du modèle et les analyses connexes sont soumis à diverses hypothèses, jugements d'experts, erreurs de modèle et limites inhérentes à toute analyse statistique. Des différences peuvent être observées rétrospectivement entre les estimations du Groupe et le coût réel des sinistres réels (voir également « *Risques opérationnels et de conformité - Risque de modèle* » ci-dessous).

Les réserves techniques comptabilisées dans les comptes IFRS couvrent les écarts simulés dans le risque de réserve avec un niveau de marge suffisant.

Par ailleurs, la politique de risque interne du Groupe précise que le niveau des réserves (tous métiers et années jointes combinés) doit atteindre au minimum le quantile de 90 % de la distribution des réserves pour sinistres, autrement dit, le niveau des réserves donné doit couvrir 90 % des situations potentielles de sinistres ultimes.

Au 31 décembre 2022, les réserves comptables dépassaient le quantile de 90 %, protégeant le Groupe contre un écart de provisionnement dans 9 cas sur 10.

Toutefois, une mauvaise qualité des données, une détérioration de l'environnement économique non reflétée dans les projections ou l'utilisation de modèles inexacts ou incomplets peuvent conduire à des situations dans lesquelles l'expérience réelle s'écarte des estimations, ce qui peut avoir un effet défavorable sur la situation financière et la marge de solvabilité du Groupe.

1.2.2. Risques financiers

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt.

Le Groupe détient un portefeuille d'investissement composé principalement d'instruments financiers cotés et maintient une allocation principalement axée sur les produits de taux (taux presque exclusivement fixes), comme le montre le tableau ci-dessous. Le portefeuille d'actifs du Groupe lui permet également de couvrir certains de ses besoins de liquidité.

Portefeuille de placement (juste valeur)*	AU 31 DECEMBRE					
	2022		2021		2020	
	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)	(en M€)	(en %)
Actions	85	2,9 %	233	7,6 %	149	5,3 %
Obligations	2 265	77,1 %	2 115	69,0 %	1 914	67,6 %
Prêts, dépôts et autres placements financiers**	367	12,5 %	507	16,5 %	540	19,0 %
Immobilier de placement	220	7,5 %	213	6,9 %	231	8,1 %
TOTAL	2 937	100,0 %	3 068	100,0 %	2 834	100,0 %

* Hors filiales non consolidées.

** Y compris les parts en OPCVM monétaires.

Le Groupe a mis en place une politique d'investissement qui vise à respecter l'environnement légal et réglementaire et à générer des revenus réguliers avec un risque limité.

En 2022, la dynamique de croissance de l'économie mondiale s'est ralentie par rapport aux pics observés en 2021. Par ailleurs, la situation a été aggravée par les répercussions du conflit russo-ukrainien, poussant l'inflation à dépasser les attentes des banques centrales.

Sous l'effet de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt et des spreads de crédit, le Groupe a poursuivi l'ajustement à la baisse du risque de son portefeuille initié en 2021, principalement en réduisant son exposition aux pays émergents et aux fonds immobiliers au profit des obligations d'Etat.

De même en anticipation de la mise en œuvre de la norme IFRS 9 et en raison de la baisse des marchés, le Groupe a fortement réduit sa poche actions. Ainsi, l'exposition du portefeuille aux actions a diminué de 4,7 points entre fin 2021 et fin 2022 et la poche action restante sera classée en juste valeur par capitaux propres, non recyclable (JV OCI NR), au 1^{er} janvier 2023.

Au 31 décembre 2022, la juste valeur du portefeuille de placement du Groupe s'élevait à 2 937 millions d'euros (hors filiales non consolidées) en baisse de 131 millions d'euros par rapport à fin 2021 en raison de la hausse des taux.

Le portefeuille obligataire est principalement investi en obligations d'État (55,4 % à fin décembre 2022) et en obligations d'entreprises Investment Grade (42,5 % à fin décembre 2022)⁴. Ces investissements ont été réalisés dans le strict respect du cadre de risque défini, avec une attention particulière portée à la qualité de l'émetteur, à la sensibilité taux des émissions, à la dispersion des émetteurs et des zones géographiques dans les différents mandats alloués aux gérants dédiés du Groupe.

Le rating moyen du portefeuille obligataire à fin 2022 est à A, avec près de 95,3% des titres avec un rating supérieur à BBB.

RÉPARTITION PAR NOTATION* DES OBLIGATIONS DANS LE PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE (JUSTE VALEUR)	AU 31 DECEMBRE 2022	
	(en M€)	(en %)
AAA	306	13,5 %
AA – A	1 126	49,7 %
BBB	727	32,1 %
BB – B	104	4,6 %
CCC et inférieur	2	0,1 %
TOTAL	2 265	100,0 %

Dans le cadre de ses placements obligataires, le Groupe est exposé à un risque de taux qui comprend à la fois (i) un risque de taux d'intérêt qui se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux variations de la courbe des taux d'intérêt ou de la volatilité des taux d'intérêt et (ii) un risque de spread qui se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers à l'évolution du niveau des marges de crédit par rapport aux taux d'intérêt auxquels les obligations souveraines sont émises.

La sensibilité maximale du portefeuille obligataire du Groupe à l'évolution des taux d'intérêt est plafonnée à 5⁵ dans la politique d'investissement interne du Groupe. La sensibilité du portefeuille obligataire du Groupe s'établissait à 3,2 au 31 décembre 2022 en baisse de 0,8 par rapport à fin 2021. L'exposition du Groupe au risque de taux et, par conséquent, au risque de spread, reste donc limitée.

Néanmoins, les fluctuations des taux d'intérêt ont des conséquences directes sur la valeur de marché et le rendement des investissements du Groupe, car le niveau des plus ou moins-values latentes et le rendement des titres détenus dans son portefeuille dépendent du niveau des taux d'intérêt.

Les taux d'intérêt sont très sensibles à un certain nombre de facteurs externes, notamment les politiques monétaires et budgétaires, les environnements économiques et politiques nationaux et internationaux et l'aversion au risque des acteurs économiques.

Le risque lié à une baisse significative des taux d'intérêt est que soit le taux moyen du portefeuille baisse (le réinvestissement se fait à des taux plus bas dans ce contexte), soit la durée du portefeuille augmente (ce qui peut rendre le portefeuille plus sensible à la variation future des taux). Le risque lié à la hausse des taux d'intérêt est une baisse de la valeur de marché du portefeuille obligataire, ce qui peut conduire le Groupe à enregistrer des pertes latentes.

4 Selon l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's, sont considérées comme Investment Grade toutes les obligations notées au minimum BBB- et comme à haut rendement les obligations ayant une note inférieure ou égale à BB+.

5 La sensibilité d'une obligation mesure la perte de valeur de l'obligation en cas de hausse des taux d'intérêt. Ainsi, la valeur d'une obligation avec une sensibilité de 4 diminuera de 4 % si les taux d'intérêt augmentent de 1 %.

Au 31 décembre 2022, le Groupe estime qu'une hausse des taux d'intérêt de 100 points de base aurait un impact de 71,4 millions d'euros sur la juste valeur de marché de son portefeuille (hors activités de couverture).

Toute variation significative de la valeur du portefeuille obligataire du Groupe en lien avec une variation des taux d'intérêt peut avoir un effet défavorable significatif sur la capacité du Groupe à gérer ce portefeuille dans des conditions favorables, ce qui peut avoir un impact sur les flux de trésorerie, la marge de solvabilité et la situation financière du Groupe.

b) Risque sur actions

Le risque sur actions se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2022, les investissements en actions représentaient 2,9% du portefeuille d'investissement du Groupe, contre 7,6 % à fin 2021. Cette exposition est concentrée dans la zone euro, en ligne avec le cœur de métier du Groupe. Ces investissements faisaient l'objet d'une couverture partielle sur l'indice Euro Stoxx 50⁶ dans une optique de protection du portefeuille en cas de baisse sensible du marchés actions. Suite au choix de qualifier comptablement l'exposition actions du portefeuille en JV OCI NR, cette couverture a été abandonnée et clôturée début décembre 2022.

Les cours des actions sont susceptibles d'être affectés par des risques qui affectent le marché dans son ensemble (incertitude sur les conditions économiques générales, telles que l'évolution anticipée de la croissance, l'inflation, les fluctuations des taux d'intérêt, le risque souverain, etc.) et/ou par des risques affectant un seul actif ou un petit nombre d'actifs. Cela peut entraîner une baisse du prix des instruments de capitaux propres détenus par le Groupe et avoir un impact sur ses plus et moins-values réalisées ou latentes.

Le tableau suivant évalue la sensibilité du portefeuille à une baisse du marché actions :

Sensibilité du portefeuille aux variations des marchés actions au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	VALEUR DE MARCHÉ AU 31 DECEMBRE 2022	IMPACT BAISSSE DES MARCHES ACTIONS DE 10 % ⁽¹⁾	IMPACT BAISSSE DES MARCHES ACTIONS DE 20 % ⁽¹⁾
Actions	85	-8,5	-17,0

(1) Hors effet couverture éventuel.

Toute variation significative de la valeur des instruments de capitaux propres du Groupe, en lien avec une baisse des marchés actions, est donc susceptible d'avoir un effet défavorable sur la valeur du portefeuille du Groupe et par conséquent sur la capacité du Groupe à gérer ce portefeuille dans des conditions favorables, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie, la marge de solvabilité et la situation financière du Groupe.

c) Risque immobilier

Le risque immobilier se matérialise par la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers.

Le portefeuille d'actifs immobiliers actuel du Groupe est constitué de biens immobiliers utilisés dans le cadre de ses activités opérationnelles ainsi que d'investissements ayant des actifs immobiliers sous-jacents. Au 31 décembre 2022, le Groupe était exposé à l'immobilier à une juste valeur de marché de 288 millions d'euros, répartis en 68 millions d'euros de biens immobiliers dédiés aux activités opérationnelles et 220 millions d'euros de fonds d'investissement immobilier investis dans des actifs immobiliers liés à différents secteurs économiques en Europe. L'investissement dans des fonds d'investissement immobilier représente une part limitée du portefeuille d'actifs du Groupe (7,5 %), en raison de la faible liquidité de cette classe d'actifs.

Les revenus locatifs du portefeuille immobilier sont exposés à la variation des indices sur lesquels les loyers sont indexés (par exemple, l'indice du coût de construction en France) ainsi qu'aux risques liés au marché locatif (évolution de l'offre et de la demande, évolution des taux de vacance, impact sur les valeurs locatives de marché ou renouvellements des baux) et au défaut des locataires.

⁶ La couverture de cette position est réalisée via l'utilisation d'instruments dérivés dont la variation de valeur est enregistrée directement en compte de résultat en normes IFRS le groupe n'ayant pas opté pour une comptabilité de couverture au sens IFRS pour cette opération et ce sous-jacent.

La valeur des actifs immobiliers est exposée au risque d'obsolescence des biens immobiliers en raison de l'évolution de la réglementation applicable, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur en cas de vente des actifs ou de dépenses supplémentaires pour restaurer la valeur des actifs.

Le tableau suivant évalue la sensibilité du portefeuille à la baisse du marché immobilier :

Sensibilité du portefeuille à la baisse du marché immobilier au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	VALEUR DE MARCHÉ AU 31 DECEMBRE 2022	IMPACT BAISSÉ DU MARCHÉ IMMOBILIER DE 10 %	IMPACT BAISSÉ DU MARCHÉ IMMOBILIER DE 20 %
Actifs immobiliers	220	-22,0	-44,0

Toute variation significative de la valeur du portefeuille immobilier du Groupe, en lien avec l'évolution des marchés immobiliers, est donc susceptible d'avoir un effet défavorable sur la valeur du portefeuille du Groupe et par conséquent sur la capacité du Groupe à gérer ce portefeuille dans des conditions favorables, ce qui pourrait avoir un impact sur les flux de trésorerie, la marge de solvabilité et la situation financière du Groupe.

d) Risques de liquidité

Des conditions défavorables sur les marchés de capitaux pourraient avoir un impact significatif sur la capacité du Groupe à refinancer son activité d'affacturage.

Le Groupe dispose à la fois d'une activité d'assurance-crédit commerciale, qui représente le cœur de son modèle d'affaires, mais a également développé une activité d'affacturage en Allemagne et en Pologne.

Au travers de cette activité, le Groupe achète et finance les créances commerciales de ses clients, générant ainsi un besoin de liquidité important, dans la mesure où le Groupe ne dispose pas de source de financement interne. À titre d'exemple, la liquidité prélevée pour le refinancement de cette activité atteignait plus de 2,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022. Afin de financer son activité d'affacturage de manière durable, le Groupe s'appuie sur un programme de refinancement bien diversifié et résilient, composé d'un programme de titrisation de créances commerciales d'un montant maximum de 1 200 millions d'euros (contre 1 100 millions d'euros au 31 décembre 2021), d'un programme de billets de trésorerie d'un montant maximum de 700 millions d'euros (inchangé par rapport au 31 décembre 2021) et de plusieurs lignes de crédit et facilités de découvert d'un montant maximum de 1 677 millions d'euros. Le programme de refinancement du Groupe est surdimensionné et garanti sur une maturité beaucoup plus longue que les créances commerciales à court terme sous-jacentes qu'il finance, et avec des facilités de back-up pour des sources de financement de marché telles que les programmes de billets de trésorerie et de titrisation.

Toute dégradation substantielle des notations du Groupe ou de la notation de toute entité du Groupe ou le non-respect des obligations prévues dans les contrats de financement pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la capacité du Groupe à financer son activité d'affacturage du fait de la perte de financement disponible au titre des facilités de crédit existantes ou des difficultés de renouvellement de ces lignes de crédit. En outre, tout événement de marché entraînant l'indisponibilité du marché de la dette ou du marché des billets de trésorerie, comme cela se produit parfois en période de crise financière, pourrait compromettre la capacité du Groupe à se refinancer de manière adéquate et entraîner une baisse de l'activité et, en conséquence, une perte de revenus.

Les tensions de liquidité liées au paiement des sinistres à ses assurés et/ou dans l'hypothèse où certains de ses réassureurs manqueraient à leurs obligations, le Groupe pourrait faire face à une perte de valeur de son portefeuille. En effet, des cessions importantes nécessaires dans un délai de quelques jours et réalisées en urgence sur certains actifs moins liquides ou comportant des coûts d'exécution élevés pourraient impacter la valeur du portefeuille dans des scénarios de marché soudains ou non favorables, impliquant ainsi des conséquences sur sa marge de solvabilité et/ou son résultat net.

Le portefeuille d'investissement du Groupe doit être suffisamment liquide à tout moment pour répondre aux besoins de trésorerie importants. Pour cette raison, il se compose principalement de produits de taux (qui représentent l'essentiel de l'allocation globale d'actifs du Groupe) à taux fixe et à durée courte, en ligne avec les passifs du Groupe. Par ailleurs, le Groupe alloue une part significative de ses actifs dans des instruments monétaires très liquides qui représentent 12,5 % du portefeuille d'investissement à fin décembre 2022 (prêts, dépôts et autres placements financiers), correspondant à 367 millions d'euros au 31 décembre 2022. Dans les conditions de marché actuelles et sur la base de l'évaluation du Groupe, ce montant total pourrait être disponible en moins de 15 jours.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la durée du portefeuille obligataire du Groupe :

RÉPARTITION PAR DURATION DU PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE	AU 31 DECEMBRE 2022	
	(en M€)	(en %)
< 1 an	317	14,0 %
1 an < > 3 ans	849	37,5 %
3 ans < > 5 ans	670	29,6 %
5 ans < > 10 ans	349	15,4 %
> 10 ans	80	3,5 %
TOTAL	2 265	100,0 %

Au 31 décembre 2022, 51,5 % du portefeuille obligataire présentait une durée inférieure à 3 ans.

Cette durée courte du portefeuille obligataire permet au Groupe de disposer de façon régulière de disponibilités pouvant être affectées à des besoins d'exploitation si nécessaire ou de disposer de facultés régulières de réinvestissements sur des titres de marché.

En tant qu'assureur, le Groupe doit payer régulièrement des sinistres et a mis en place une gestion de la liquidité de son portefeuille de placement ainsi que des règles claires de suivi du risque de défaut de ses réassureurs.

e) Risque de change

Compte tenu de sa présence mondiale, le Groupe est exposé à des fluctuations des taux de change susceptibles d'affecter sa rentabilité, sa situation financière, sa liquidité et sa marge de solvabilité.

Le risque de change est le risque de perte résultant d'évolutions défavorables de la volatilité des taux de change. Il pourrait avoir un impact sur les résultats opérationnels du Groupe (par exemple, chiffre d'affaires des filiales ou passifs libellés dans des devises spécifiques) et sur la valeur des actifs du Groupe (par exemple, par le biais d'investissements directs dans des actifs libellés en devises diverses).

Au 31 décembre 2022, 37,9% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe était libellé en devises hors zone euro (principalement les devises des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de Singapour, de RAS Hong Kong) exposant ainsi le Groupe à un risque de change.

La plupart des instruments d'investissement du Groupe sont libellés en euros : au 31 décembre 2022, plus de 72 % de ses investissements étaient libellés en euros et l'exposition au risque de change (principalement en dollars américains, en dollars singapouriens, en livres sterling et en dollars de Hong Kong) était donc limitée.

Toutefois, les types de risque de change suivants ont été identifiés par le Groupe :

- **Opération** : les fluctuations des taux de change peuvent avoir des conséquences sur les résultats opérationnels du Groupe en raison de la conversion des opérations en devises étrangères, du règlement des soldes libellés en devises étrangères et de l'absence de congruence parfaite entre les actifs et les passifs monétaires en devises. Afin de réduire l'impact de la congruence imparfaite, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir ses positions contre les fluctuations de change sur les devises sensibles, notamment en période de volatilité accrue des marchés de capitaux. Néanmoins, il n'est jamais possible de faire concorder parfaitement les actifs et passifs monétaires, et un impact potentiel sur les profits et les pertes peut être constaté en raison des fluctuations des taux de change et du fait d'un enregistrement comptable de ces opérations éventuelles en dehors d'une comptabilité de couverture au sens IFRS.
- **Conversion** : le Groupe publie ses comptes consolidés en euros, mais une partie de ses produits et charges, ainsi que ses actifs et passifs, sont libellés en devises autres que l'euro. En conséquence, les fluctuations des taux de change utilisés pour convertir ces devises en euros peuvent avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires publié d'une année sur l'autre.

Toute variation significative des taux de change relatifs aux devises dans lesquelles le Groupe opère ou gère ses actifs est donc susceptible d'avoir un effet défavorable sur ses flux de trésorerie, sa marge de solvabilité et sa situation financière ainsi que sur la valeur de son portefeuille.

1.2.3. Risques stratégiques

a) Risques liés aux conditions économiques de marché

Après avoir été faibles lors de la reprise post-pandémique, les taux d'insolvabilité des entreprises devraient augmenter, ce qui pourrait entraîner des pertes de crédit plus élevées pour le Groupe, une perte de valeur de ses investissements ou d'autres difficultés. En outre, l'environnement économique est devenu moins favorable. La guerre en Ukraine a intensifié les pressions à la baisse sur la croissance mondiale et les pressions à la hausse sur l'inflation.

En 2022, le rebond économique après la crise déclenchée par la pandémie de Covid-19 a commencé à faiblir alors que les difficultés se sont accumulées. La hausse de l'inflation mondiale et la réaction agressive des principales banques centrales face à cette hausse contribuent à ralentir l'économie. Ce ralentissement est aggravé par les retombées de la guerre en Ukraine et les menaces sur la croissance en Chine (sécheresse, politique du zéro Covid, turbulences sur le marché immobilier). Dans ce contexte, et après une période atypique de faibles défaillances d'entreprises en 2020 et 2021, celles-ci ont commencé à remonter dans certaines des plus grandes économies du monde. Elles ont déjà dépassé les niveaux d'avant pandémie au Royaume-Uni et en Espagne, et ont atteint ce niveau en France. Aux États-Unis, bien qu'encore faibles, les faillites semblent avoir atteint leur niveau le plus bas au milieu du deuxième trimestre 2022. Des perspectives économiques moroses pour 2023 sont susceptibles de pousser les faillites d'entreprises à la hausse. En particulier, le durcissement des conditions financières devrait mettre à l'épreuve la résilience de leurs bilans dans les mois à venir.

La dynamique de ralentissement de l'activité économique mondiale devrait persister en 2023. Les impacts de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et du resserrement monétaire mondial continueront de se ressentir. En particulier, la guerre a aggravé les perspectives via, la hausse des prix des produits de base et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement en raison des rôles critiques de la Russie et de l'Ukraine dans la production mondiale de produits énergétiques, minéraux et agricoles. L'ampleur de la crise énergétique, et donc de la récession, dépendra alors de la baisse des températures et de la capacité de l'Union européenne à réduire sa consommation d'énergie. Les efforts de la région pour reconstituer les stocks de gaz et les températures douces de l'automne 2022 ont permis d'aborder la saison de pointe de forte demande (décembre à février) avec un certain matelas.

En même temps, les pressions inflationnistes, exacerbées par la guerre, restent élevées. En raison de son impact sur le revenu des ménages et sur les marges des entreprises, et donc sur l'environnement économique, la hausse de l'inflation constitue un risque. Après avoir atteint le niveau le plus élevé depuis plusieurs décennies dans les économies avancées, l'inflation pourrait s'atténuer en 2023 avec la baisse des prix des produits de base et l'assouplissement des contraintes sur les chaînes d'approvisionnement, mais les pressions sur les prix devraient rester élevées. Les tensions sur l'offre devraient maintenir les prix des produits de base au-dessus des niveaux d'avant 2020, se répercutant sur l'inflation.

La guerre en Ukraine et l'incertitude quant à l'avenir de l'environnement économique de la Chine continueront également de menacer les chaînes d'approvisionnement mondiales. En outre, les banques centrales sont confrontées à un risque croissant de désancrage des anticipations d'inflation. Par conséquent, les institutions monétaires durcissent leur politique, notamment en augmentant leurs taux d'intérêt directeurs. Les principales banques centrales, avec à leur tête la Réserve fédérale américaine (Fed), se sont montrées résolument agressives pour contenir l'inflation en 2022. Rompant avec l'environnement de taux d'intérêt bas qui a prévalu après la crise financière mondiale (2008-2009), notamment dans les économies avancées, la plupart d'entre elles (États-Unis, Canada, Europe, Royaume-Uni, Australie, etc.) sont déjà revenues à des niveaux de taux directeurs inédits au cours de la dernière décennie. Loin d'être dissuadées par les signes croissants de ralentissement de l'activité, elles devraient maintenir leurs taux à des niveaux restrictifs pour l'activité économique tout au long de l'année 2023 afin de dompter l'inflation.

Les banques centrales risquent désormais de pousser l'économie mondiale vers un ralentissement majeur, voire une récession. En outre, l'agressivité de la Fed entraîne un resserrement monétaire dans d'autres pays, notamment les pays émergents, qui tentent de limiter la dépréciation de leur monnaie par rapport au dollar et la fuite des capitaux. Un tel resserrement des conditions monétaires et financières mondiales constitue une menace pour la croissance mondiale et la stabilité financière. La dette mondiale des ménages, des entreprises et des gouvernements dépassant 300 % du PIB, la hausse des coûts d'emprunt est un facteur de risque majeur. Dans la zone euro, le défi de la Banque centrale européenne (BCE) est d'autant plus périlleux que la hausse des taux d'intérêt menace de creuser l'écart entre les pays membres, les plus endettés étant plus vulnérables.

Certains gouvernements devraient prolonger ou mettre en œuvre des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à l'inflation, mais le resserrement des conditions financières limitera la capacité de réaction de la plupart d'entre eux, en particulier dans les pays émergents et à faible revenu. Ceux contraints

de mettre en œuvre des mesures d'assainissement budgétaire dans un contexte de pression sur le niveau de vie des ménages pourraient également être exposés à des troubles sociaux. Une inflation plus élevée et un marché du travail plus morose pourraient créer les conditions parfaites pour des troubles politiques, ce qui pourrait avoir un impact sur le Groupe.

Ces tendances ont créé des turbulences sur les marchés financiers et ont entraîné une baisse de la valeur des obligations et des actions en 2022. Elles continueront probablement à alimenter la volatilité des marchés. La hausse des coûts d'emprunt a également commencé à avoir un impact sur les prix immobiliers dans les principaux pays. L'évolution de la guerre en Ukraine reste particulièrement incertaine et continuera à assombrir les perspectives. Plus généralement, ces événements ont également ravivé les préoccupations liées aux risques géopolitiques dans d'autres parties du globe.

Le plan stratégique du Groupe présenté pour la période 2020-2023 repose sur (i) un scénario économique central développé par ses équipes de recherche et (ii) des hypothèses issues de ce scénario.

Le plan, ainsi que les résultats et la solvabilité du Groupe, pourraient être significativement affectés par les environnements économiques et financiers en Europe et dans d'autres pays du monde. La menace d'une dépression économique mondiale pour des raisons de santé, financières et/ou géopolitiques demeure et une dégradation macroéconomique durable pourrait affecter les activités et les résultats du Groupe.

b) Risques liés à l'évolution de la réglementation régissant les activités du Groupe

L'incapacité du Groupe à se conformer aux évolutions réglementaires, aux nouvelles normes comptables ou aux réformes fiscales pourrait avoir un impact négatif sur son activité ou sa situation financière.

Une part très significative de l'activité du Groupe est soumise à l'obtention d'agréments et de licences délivrés par des autorités publiques en charge de la surveillance et du contrôle des activités d'assurance-crédit et d'affacturage. Dans le cadre de sa stratégie de croissance soutenue et rentable, le Groupe poursuit le développement de nouvelles activités dans certains pays et devra obtenir tous les agréments, licences et autorisations nécessaires à l'exercice de ces activités (par exemple, le Groupe a lancé en 2019 une nouvelle offre d'assurance-crédit en Grèce par l'intermédiaire d'une succursale locale qui a dû obtenir les autorisations nécessaires au niveau local et au niveau européen).

Toute difficulté importante rencontrée dans l'obtention de ces autorisations pourrait retarder ou remettre en cause son implantation en direct dans ces nouveaux pays. De même, le non-renouvellement, la suspension ou la perte de ces autorisations sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

En outre, la multiplicité des différents régimes réglementaires, des normes de fonds propres et des exigences de reporting résultant des travaux sur de nouvelles normes de fonds propres, ainsi que d'éventuelles modifications des exigences de solvabilité et d'adéquation des fonds propres applicables, telles que le cadre réglementaire établi par la directive Solvabilité II ou la future directive sur le redressement et la résolution, pourrait accroître le risque de non-conformité, la complexité opérationnelle et les coûts réglementaires.

Des mesures de contrôle et des exigences de fonds propres plus élevées, visant à renforcer davantage la protection des assurés et/ou la stabilité financière, pourraient affecter le calcul de la marge de solvabilité locale et avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, en augmentant le besoin de financement externe et, à ce titre, en augmentant les coûts de financement du Groupe. Les autorités de surveillance de l'assurance ont de larges pouvoirs administratifs sur de nombreux aspects du secteur de l'assurance et le Groupe n'est pas en mesure de prédire le calendrier ou la forme des futures initiatives réglementaires.

De plus, des changements de normes comptables (notamment l'entrée en vigueur d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023) pourraient avoir un impact significatif sur le Groupe, en affectant le traitement comptable de certains actifs et passifs et donc modifier les comptes consolidés d'un exercice à l'autre. Ces changements de normes comptables peuvent modifier la perception que les investisseurs ont des résultats et des états financiers du Groupe sans lien avec l'évolution des activités du Groupe.

L'évolution de la législation et de la réglementation fiscale, ou de leur interprétation, peut avoir un impact négatif sur la performance du Groupe, y compris les résultats financiers et le modèle d'affaires. En particulier, des évolutions législatives ou réglementaires peuvent réduire l'appétit au risque des tiers et impacter certaines activités du Groupe.

Ainsi, les nouvelles normes comptables IFRS 17, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2023, et IFRS 9, pourraient modifier la présentation des indicateurs d'activité et avoir un impact opérationnel et financier notamment sur les systèmes d'informations. De même, la revue de solvabilité II pourrait avoir un impact sur la solvabilité du groupe.

c) Risque de dérive du plan stratégique

Les défaillances dans la gestion ou la mise en œuvre du plan stratégique pourraient avoir un impact négatif sur les résultats ou la compétitivité du Groupe.

Sous l'impulsion et le pilotage de la direction générale, le plan stratégique pour la période 2020-2023 a été élaboré en s'appuyant sur les régions et les directions fonctionnelles du Groupe, afin de s'assurer de sa pertinence et d'une adhésion optimale des équipes opérationnelles.

Le plan stratégique comprend les objectifs à travers le cycle suivants pour le Groupe :

- un ratio combiné à 80 % ;
- un rendement des fonds propres moyens à 9,5 % ;
- un ratio de capital de solvabilité requis entre 155 % et 175 % ;
- un taux de distribution d'au moins 80 %.

Une organisation dédiée a été mise en place pour en suivre l'exécution et ainsi minimiser les risques de dérive. Cette organisation est dirigée par la direction des opérations du Groupe, avec l'appui de la direction financière.

En plus des facteurs de risque liés aux conditions de marché, les risques associés à la réalisation des objectifs stratégiques du Groupe pourraient résulter de l'apparition d'autres facteurs de risque susceptibles d'avoir un impact sur le Groupe tels que la stratégie ou le développement des autres acteurs de l'assurance-crédit, de facteurs endogènes comme un lancement de produit qui pourrait ne pas rencontrer son marché ou générer des risques excessifs, de retards dans certains projets d'investissement, d'adaptation ou de transformation, ou bien encore de lacunes dans le pilotage du plan stratégique.

En cas de non-réalisation du plan comme prévu, le Groupe pourrait être amené à modifier un ou plusieurs de ses indicateurs stratégiques fournis au marché, ce qui pourrait avoir un impact sur sa capacité à verser des dividendes à ses actionnaires et sur la perception de ses activités par les marchés de capitaux et les investisseurs en général, entraînant ainsi une pression sur la valeur de marché de ses instruments financiers et produisant un impact négatif sur ses résultats ou sa compétitivité.

d) Risque de réputation

Des événements défavorables affectant la réputation du Groupe peuvent compromettre la capacité du Groupe à souscrire un risque, à vendre des services/ou à obtenir des conditions de réassurance compétitives.

Le risque de réputation est le risque qu'un événement, interne ou externe, influe négativement sur la perception des parties prenantes et la confiance du Groupe. Ce risque peut également survenir s'il existe un décalage entre les attentes des parties prenantes et les résultats du Groupe.

Les erreurs dans la gestion de son portefeuille d'investissement ou dans la gestion de ses expositions à certaines zones géographiques, secteurs économiques ou débiteurs, notamment dans un contexte d'incertitude économique (voir le facteur de risque 5.2.1 « *Risque lié à la gestion de l'exposition du Groupe dans son activité d'assurance* ») de défaillances informatiques graves affectant par exemple les clients ou partenaires ou de fuites de données (cf. facteur de risque 5.2.5 « *Risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité* »), ou l'absence de gestion adéquate de sa politique environnementale, sociale et de gouvernance pourrait générer un risque de réputation pour le Groupe et affecter sa capacité à souscrire un risque et/ou à obtenir des conditions de réassurance compétitives. L'altération de la réputation du Groupe peut également affecter sa capacité à financer ses activités, et plus particulièrement son activité d'affacturage, ou augmenter son coût de financement. En raison de ces facteurs, la détérioration de la réputation du Groupe peut alors affecter sa marge de solvabilité, ses flux de trésorerie et son résultat opérationnel.

1.2.4. Risque de réassurance

a) Risque de réassurance résiduel

Dans certaines circonstances défavorables, les traités de réassurance pourraient ne pas être reconduits intégralement ou prolongés en cohérence avec le développement des activités du Groupe, ce qui peut avoir un impact défavorable sur la marge de solvabilité et le résultat opérationnel du Groupe.

Le principal risque de réassurance est le manque de couverture disponible sur le marché, qui freinerait l'appétit pour le risque du Groupe vis-à-vis de futurs événements de crédit extrêmes non couverts.

Le risque peut être aggravé en raison de l'évolution du cycle économique, d'une faible performance financière du Groupe, ou d'une moindre attractivité des branches crédit et caution par rapport à d'autres branches de risques qui pourraient être perçues comme plus rémunératrices par le marché de la réassurance.

Le Groupe a structuré son programme de réassurance de la manière suivante :

- deux traités proportionnels couvrant 23 % de son exposition. Les dates de renouvellement de ces quotes-parts de deux ans sont distantes de 12 mois, de telle sorte que la moitié de la couverture est accordée pour l'année suivante indépendamment du résultat du renouvellement en cours. La couverture proportionnelle vise à protéger le Groupe contre une augmentation significative de la fréquence des sinistres.
- un nouveau traité proportionnel couvrant 27% de son exposition sur la caution et le Single Risk. Ce traité a été signé en fin Juillet 2022 avec date d'effet au 1^{er} Janvier 2022. Les 27% s'ajoutent au taux de cession de 23%, portant à 50% le quote part sur la caution et le single risk.
- après les quotes-parts, l'exposition conservée est couverte par deux traités en excédent de sinistres visant à couvrir le Groupe contre le défaut d'une exposition importante ou l'accumulation de pertes liées aux petites et moyennes expositions. Ces couvertures visent à protéger le Groupe contre un risque exceptionnel, mais avec un impact financier défavorable très élevé.
- à terme, la rétention du Groupe est également couverte par un traité de réassurance en excédent de perte de deux ans couvrant le Groupe contre une combinaison d'événements exceptionnels.

Si un ou plusieurs traités de réassurance ne peuvent être renouvelés ou sont renouvelés pour un montant notionnel inférieur, le Groupe prendra plus de risques que prévu, ce qui peut augmenter la part finale des pertes qu'il devrait financer et pourra avoir des conséquences négatives sur sa solvabilité et ses résultats opérationnels. En cas de pertes graves, les sociétés de réassurance peuvent augmenter les primes, ce qui risque également d'avoir un impact direct sur les résultats opérationnels du Groupe.

Le Groupe a fait face à une situation de pénurie de capacités fin 2008 et n'a pu placer son programme proportionnel que partiellement et le coût global du programme de réassurance a été nettement supérieur à celui de l'année précédente. Si un événement similaire survient à l'avenir avec la structure de réassurance actuelle, le Groupe pourrait avoir un impact négatif sur sa marge de solvabilité.

1.2.5. Risques opérationnels et de non-conformité

a) Risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité

Comme toute autre société, le Groupe est exposé à des cyberattaques ou à d'autres failles de sécurité de ses systèmes informatiques ou de ses infrastructures, ou à celles de ses prestataires tiers qui pourraient perturber ses activités, entraîner des pertes financières importantes, nuire à sa réputation et l'exposer à d'éventuelles sanctions de la part des régulateurs.

Dans un contexte de dépendance accrue aux infrastructures technologiques, numériques et aux données, les risques associés aux systèmes d'information et à la cybersécurité sont importants pour le Groupe. Les risques liés aux systèmes d'information peuvent intervenir dans les phases projets, de conception ou dans les activités de production dont la cause peut être des erreurs techniques ou humaines, de la négligence, un manque de maîtrise ou de compétences. Les risques liés à la cybersécurité sont principalement consécutifs à des actes malveillants (par exemple, cyberattaque) internes ou externes. Ces actes ainsi que les risques liés au système d'information pourraient conduire à une perte de confidentialité, d'intégrité ou de disponibilité des systèmes d'information du Groupe, qu'ils soient internes ou externalisés.

Le Groupe est exposé à des cyberattaques ou à des défaillances majeures des systèmes d'information affectant ses systèmes ou ceux de ses prestataires tiers susceptibles de perturber ses activités (assurance-crédit, affacturage, cautions, recouvrement, information) qui peuvent être très diverses dans leur sophistication et leur exécution. Les vecteurs d'attaques principaux comprennent:

- *Le phishing ou spear phishing* : des arnaques par email, réseaux sociaux, sms, appels vocaux ... pourraient conduire à des transactions financières ou l'infection virale des systèmes d'information entraînant notamment une perte financière directe, la divulgation d'informations confidentielles ou la perte d'intégrité de nos systèmes.
- *La fuite de données* : les données pourraient être volées ou rendues publiques en contradiction avec les obligations réglementaires ou contractuelles du Groupe.
- *L'altération ou destruction des données* : les données pourraient être supprimée ou corrompue, entraînant une interruption d'activité, une perte d'activité et une perturbation prolongée en raison de la complexité du retour à une situation normale.

- *Les rançongiciels* : les composants clés des infrastructures (comme Active Directory⁷) pourraient être attaqués, entraînant une interruption totale ou partielle du système d'informations du Groupe. Le Groupe pourrait faire l'objet de demandes de rançon et son activité pourrait être suspendue pendant plusieurs semaines.
- *La panne de système, de l'accès Internet ou de l'alimentation électrique*: les systèmes et applications pourraient être ralentis ou interrompus, entraînant une perte de productivité et des coûts de réparation.
- *La défaillance d'un fournisseur clef* : de nature accidentelle ou malveillante ces défaillances pourraient perturber l'activité et nécessiter de mettre en œuvre des solutions alternatives ou d'isolement pouvant être complexes.
- *Le DDoS (Distributed Denial of Service, déni de service distribué)* : Le Groupe peut être la cible d'attaques DDoS, résultant de tentatives malveillantes de perturber le trafic normal de ses datacenters ou portails Internet en surchargeant les systèmes ou leurs infrastructures environnantes par une inondation du trafic Internet. En conséquence, les datacenters ou les portails Internet du Groupe pourraient être indisponibles en cas d'une attaque DDoS réussie.

L'un des éléments ci-dessus pourrait causer des dommages significatifs aux systèmes ou aux données du Groupe et pourrait donc entraîner des pertes financières pour le Groupe, nuire à sa réputation et conduire à des réclamations de clients. Ce type de cyberattaques peut également donner lieu à une violation de la responsabilité légale de ses dirigeants et pourrait également donner lieu à des sanctions réglementaires en fonction du niveau de sensibilité des données ou de l'emplacement du système qui est attaqué avec succès.

b) Risque de modèle

Le Groupe s'appuie sur un certain nombre de modèles pour exercer ses activités. Dans certaines circonstances, certains modèles peuvent ne plus se comporter comme prévu, générant ainsi une évaluation inappropriée de son niveau de perte.

Pour exercer ses activités, le Groupe s'appuie sur un certain nombre de modèles tels que des modèles macro-économiques ou stochastiques, des modèles de prédiction de défaut des débiteurs, des modèles de projection de risques financiers pour calculer les primes, ou bien encore un modèle interne partiel pour calculer son exigence en capital réglementaire.

Ces modèles reposent sur des estimations et des hypothèses qui peuvent s'avérer erronées. Certaines données peuvent être incomplètes ou imparfaites, et les systèmes et procédures d'exécution peuvent présenter des limites ou des faiblesses, qui pourraient entraîner des erreurs dans la tarification des primes d'assurance par rapport au risque encouru pour un débiteur donné, dans l'évaluation par le Groupe de la qualité de son exposition dans certaines zones géographiques ou certains secteurs économiques, dans la constitution de provisions techniques ou dans la gestion par le Groupe de son portefeuille d'actifs. En conséquence, dans le cas où les modèles ne se comporteraient plus comme prévu initialement, cela pourrait avoir un impact sur le ratio de sinistralité, les prévisions financières, la marge de solvabilité, ses flux de trésorerie, ses résultats et sa réputation.

c) Risque de non-conformité

Le Groupe est exposé à la violation des sanctions économiques et à la violation des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme ou de fraudes externes qui pourraient exposer le Groupe à des amendes réglementaires, à des pertes financières et à une atteinte à la réputation.

En tant qu'entité réglementée notamment par l'*Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)*, le Groupe Coface doit respecter les lois, réglementations, normes professionnelles et déontologiques françaises, nationales et internationales relatives notamment aux sanctions économiques, à la lutte contre le blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme, à la lutte contre la corruption et autres réglementations locales en matière de criminalité financière applicables à ses activités. Le Groupe, constitué de plusieurs filiales et succursales, doit respecter la réglementation en matière de sanctions économiques provenant de sources différentes telles que les Nations Unies, l'Union Européenne et ses états membres et l'*Office of Foreign Assets Control (OFAC)* du Département du Trésor américain, etc.... En ce qui concerne plus particulièrement les lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption, le Groupe doit respecter les dispositions de la loi Sapin II en France, du *Foreign Corrupt Practices Act (FCPA)* et d'autres lois locales en la matière telles que le *UK Bribery Act*.

⁷ L'objectif principal d'Active Directory est de fournir des services d'identification et d'authentification centralisés à un réseau d'ordinateurs utilisant les systèmes Windows, macOS et même Linux.

En raison du déploiement de ses activités dans plus de 100 pays, le Groupe est exposé au risque de non-respect de dispositions réglementaires et législatives en matière de lutte contre la corruption, de lutte contre le blanchiment de capitaux, de lutte contre le financement du terrorisme, de sanctions internationales dans les pays où il opère. Toute violation de ces lois et réglementations pourrait exposer le Groupe à des amendes réglementaires, à des pertes financières et à des atteintes à sa réputation qui pourraient avoir un impact direct et significatif sur son activité.

Par ailleurs, le Groupe est exposé à des fraudes externes qui peuvent prendre diverses formes, y compris des cyberattaques et des fraudes habituellement commises par des débiteurs des assurés. Un acte de fraude, s'il réussit à contourner les mesures de contrôle ou de protection en place, pourrait générer une perte directe pour le Groupe.

d) Risque lié à la sous-traitance

Le Groupe s'appuie sur un large éventail de prestataires dans le cadre de ses activités. Le recours à la sous-traitance peut avoir des conséquences sur nos performances financières, la relation avec nos clients ou notre réputation. Le risque de sous-traitance couvre à la fois l'externalisation des activités visées par la réglementation, mais également la sous-traitance en dehors du cadre réglementaire à la fois auprès des prestataires externes ou internes dans les Centres de services partagés.

La mise en place de la sous-traitance peut exposer Coface à des risques de plusieurs natures dont :

- La sous performance du service sous-traité au regard des standards définis par le Groupe,
- La vulnérabilité dans le processus de sélection, d'évaluation et de gestion d'un prestataire de service,
- La perturbation du dispositif en matière de continuité d'activité,
- La fuite de données confidentielles,
- La fraude d'un fournisseur,
- Le risque de blanchiment de capitaux, financement de terrorisme ou de corruption,
- Le risque lié au non-respect de la réglementation en matière de sanctions internationales.

En raison de ces nombreux enjeux, le recours à l'externalisation de services est circonscrit par des politiques en matière de sélection, de gouvernance et de supervision de la sous-traitance.

En outre, l'externalisation des fonctions et/ou activités opérationnelles importantes ou critiques est strictement encadrée par la réglementation applicable aux sociétés d'assurance depuis l'entrée en vigueur de la réglementation Solvabilité II.

À ce jour, les principales activités importantes ou critiques externalisées par le Groupe concernent essentiellement l'activité de gestion des investissements financiers et l'hébergement de systèmes informatiques.

Il convient de noter que les fonctions clés sont rarement sous-traitées à l'exception du processus « *Know Your Customer* » ("KYC"), qui a été sous-traité en interne par certaines entités du Groupe.

1.2.6. Risques liés au changement climatique

a) Risques liés au changement climatique

Depuis plusieurs années, une prise de conscience collective sur les enjeux liés aux risques climatiques a émergé, poussant l'ensemble des acteurs économiques à intégrer la dimension ESG (Environnementale, Sociétale et de Gouvernance) dans leur communication et dans la gestion au quotidien de leur entreprise. Les risques climatiques constituent l'un des axes de la stratégie de Coface compte tenu de sa double matérialité (recouvrant à la fois les risques d'impacts des opérations de Coface sur le climat - traités dans le chapitre 6 - et les risques du climat sur les opérations et la rentabilité de l'entreprise).

Bien que l'exposition de Coface aux risques liés au changement climatique semble limitée de par son activité d'assureur crédit, le suivi de ces risques fait l'objet d'une vigilance soutenue de la part du Groupe dans un contexte d'intensification des événements climatiques notamment. Ils s'articulent autour de deux familles de risques clés :

- Le risque physique : mesure les impacts financiers résultant des effets du changement climatique tels que des événements climatiques exceptionnels (incendies, inondations, tempête, etc.). Il dépend à la fois de l'exposition du pays à ce type d'événement et sa dépendance aux échanges extérieurs pour des biens qui seront plus rares avec le changement climatique. La première menace du changement climatique est l'augmentation de la fréquence et de la violence des événements climatiques extrêmes aux conséquences financières massives.
- Le risque de transition : intègre l'ensemble des risques induits par la transition vers un modèle bas-carbone. Le risque de transition comprend les risques politiques, les risques réglementaires, les risques technologiques, les risques de réputation et les risques liés au sentiment du marché (tel qu'une orientation des consommateurs et des entreprises vers des produits ou services moins dommageables pour le climat)

Dans le cadre de l'exercice ORSA Groupe et Compagnie Française, un test de résistance ou stress-test a été mené dans le courant 2022 sur le risque climatique principalement sur le risque de transition qui n'a pas révélé d'impacts significatifs sur la solvabilité du Groupe.

1.3. GOUVERNANCE DES RISQUES

Dans le cadre de l'activité du Groupe, la prise de risque traduit la recherche d'opportunités et la volonté de développer l'entreprise dans un environnement intrinsèquement soumis à aléas. L'objectif essentiel de la fonction de gestion des risques est d'identifier les risques auxquels le Groupe est soumis et de mettre en place un système de contrôle interne efficace pour créer de la valeur.

Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'une organisation de gestion des risques visant à assurer i) le bon fonctionnement de l'ensemble de ses processus internes, ii) la conformité aux lois et règlements dans l'ensemble des pays où il est présent, et iii) le contrôle du respect par toutes les entités opérationnelles des règles Groupe édictées, en vue de gérer les risques liés aux opérations et d'en optimiser son efficacité.

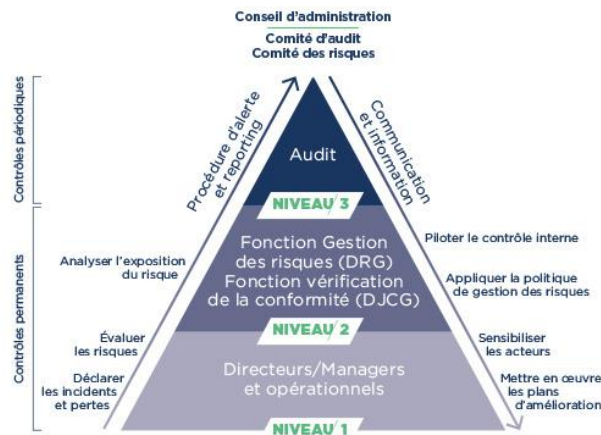
Le Groupe définit le système de contrôle interne comme un ensemble de dispositifs destinés à assurer la maîtrise de son développement, de sa profitabilité, de ses risques et du fonctionnement de l'entreprise. Ces dispositifs ont pour objectif d'assurer i) que les risques de toute nature sont identifiés, évalués et maîtrisés, ii) que les opérations et les comportements s'inscrivent dans le respect des décisions prises par les organes sociaux et sont conformes aux lois, règlements, valeurs et règles internes au Groupe ; s'agissant plus particulièrement de l'information financière et de gestion, elles ont pour objet d'assurer que celle-ci reflète avec sincérité la situation et l'activité du Groupe, et iii) que ces opérations sont conduites dans un souci d'efficacité et d'utilisation efficiente des ressources.

Enfin, ce système permet aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe ainsi que des informations communiquées aux marchés financiers.

1.3.1. Système de contrôle interne

La gouvernance des risques s'appuie sur le système de contrôle interne conformément aux dispositions de la directive Solvabilité II et de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'ACPR.

Celui-ci est articulé selon trois lignes de maîtrise des risques (trois lignes de défense) structurant la gestion des risques et la politique de contrôle interne du Groupe comme présenté ci-dessous :



Première ligne : l'évaluation des risques et la gestion des incidents

Les fonctions opérationnelles sont en charge de la bonne évaluation des risques générés par leurs activités ainsi que par leurs contrôles de niveau 1 qui leur permettent de s'assurer de la bonne exécution de leurs opérations. Pour ce faire, elles s'appuient sur une gouvernance qui leur est propre et qui repose le plus souvent sur des systèmes de délégation de prise de risque et des comités opérationnels où les risques sont instruits et décidés dans le respect des règles de fonctionnement du groupe. Ensuite, leurs travaux d'évaluation et de maîtrise des risques sont dictés par les fonctions de contrôles dans un cadre annuel, notamment à travers l'exécution de plans de contrôles de niveau 1.

Deuxième ligne : le contrôle indépendant par la fonction gestion des risques et la fonction conformité

Les fonctions gestion des risques et conformité contribuent à diffuser une bonne culture de la gestion des risques au sein de l'entreprise et ont pour rôle de s'assurer que les risques identifiés par les fonctions opérationnelles sont effectivement gérés, au travers de l'élaboration d'une cartographie des risques notamment et de plans de contrôles de niveau 2.

Ces deux fonctions travaillent en étroite collaboration avec l'appui d'un réseau dense de responsables risques et/ou conformité qui regroupe plus d'une centaine de collaborateurs répartis dans de nombreux pays du groupe. Pour ce faire, elles disposent d'un outil centralisé, déployé au sein de toutes les entités, et qui permet de gérer et lancer des plans de contrôles de niveau 1 et 2, d'enregistrer les incidents opérationnels ou de non-conformité, de mettre à jour la cartographie des risques ainsi que les plans de continuité des activités et de suivre les plans d'actions visant à remédier aux faiblesses constatées.

Troisième ligne : la fonction d'audit

L'audit interne effectuée fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de manière plus générale, de l'ensemble des activités et processus du Groupe selon un plan d'audit pluriannuel.

Le rôle des fonctions clés

La réglementation Solvabilité II confère au directeur général et, le cas échéant, au directeur général délégué, la qualité de dirigeants effectifs d'un Groupe. Elle autorise la nomination par le conseil d'administration d'un ou plusieurs autres dirigeants effectifs

Chaque fonction clé est sous l'autorité du directeur général ou d'un dirigeant effectif et opère sous la responsabilité ultime du conseil d'administration. Elle a un accès direct à ce dernier afin de rapporter tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité. Ce droit est consacré dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

Les responsables des fonctions clés ont les qualifications, connaissances et expériences professionnelles propres à leur permettre une gestion saine et prudente ; leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau.

Les fonctions clés sont exemptes d'influences pouvant compromettre leur capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui leur incombent.

Depuis 2017, le rattachement hiérarchique des responsables régionaux des fonctions audit, risques et conformité aux responsables en charge de ces fonctions au niveau Groupe est désormais effectif. De même, sous réserve de conformité aux réglementations locales, il existe le même lien hiérarchique par fonction entre les responsables pays et régionaux.

Fonction gestion des risques

Sous la responsabilité du directeur des risques, la fonction gestion des risques, incluant la fonction de contrôle interne, a vocation à couvrir l'ensemble des risques du Groupe et rend compte au CGRCC.

Ses missions consistent et à apprécier la pertinence et l'efficacité du système de contrôle interne. S'agissant de Solvabilité II, elle coopère étroitement avec la fonction actuarielle et est responsable de la production des *reportings* et de la veille prudentielle. La fonction de gestion des risques dispose d'un accès direct aux conseils d'administration dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Elle s'assure que des politiques de risques sont définies conformément à la réglementation et en surveille l'application ; celles-ci sont revues annuellement par la direction générale, puis sont approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques sont ensuite communiquées à l'ensemble des entités du Groupe, contribuant ainsi à forger une culture commune du risque.

La fonction gestion des risques, incluant la fonction contrôle interne :

- met en œuvre et assure le suivi du système de gestion des risques ;
- assure le suivi du profil de risque général du Groupe, identifie et évalue les risques émergents ;
- rend compte des expositions aux risques et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion des risques ;
- définit et suit l'appétence⁸ du Groupe à l'égard de ces risques : l'appétence au risque prend en compte six dimensions à travers 18 indicateurs ;
- assure la validation du modèle interne partiel et d'autres modèles opérationnels ;
- actualise la cartographie des risques auxquels Coface est exposé, en coopération étroite avec les fonctions opérationnelles ;
- contribue à l'amélioration et formalisation des activités de contrôles niveau 1 mise en œuvre par les opérationnels ;
- effectue des contrôles de niveau 2 sur les risques opérationnels, à l'exception des risques de non-conformité ;
- s'assure que les plans de continuité sont testés régulièrement dans toutes les entités ;
- collecte les incidents et pertes des différentes entités.

La direction des risques Groupe anime un réseau de sept responsables régionaux des risques au niveau de chaque région. Ces derniers sont eux-mêmes en charge d'animer un réseau de correspondants dans les pays de leur périmètre géographique. Ces correspondants sont notamment chargés de réaliser en local les contrôles de niveau 2 définis en central, de vérifier le respect des règles Groupe et de surveiller l'avancement des plans d'actions décidés.

Fonction conformité

La fonction conformité est en charge du développement des bonnes pratiques et de la prévention des risques de non-conformité au sein de l'ensemble des sociétés du groupe Coface.

Le périmètre de la fonction conformité comprend notamment :

- la prévention des crimes financiers :
 - prévention du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme,
 - respect des mesures d'embargos, de gel des avoirs et autres sanctions financières internationales,
 - prévention de la fraude Prévention de la corruption active/passive et le trafic d'influence (loi Sapin 2) ;
- la protection des clients et des tiers :
 - déontologie commerciale,
 - relations avec les fournisseurs ;
- la protection et la confidentialité des données ;
- l'éthique professionnelle (gestion des conflits d'intérêts) ;
- la prévention des accords ou ententes entre concurrents ;

⁸ L'appétence au risque représente les niveaux de risques que le Groupe souhaite et peut accepter, dans le but d'atteindre ses objectifs stratégiques et de réaliser son business plan.

- le respect des lois et de la réglementation liés aux activités d'assurance.

Fonction audit interne

La direction de l'audit interne du Groupe est placée sous la responsabilité du directeur de l'audit Groupe, qui est par ailleurs responsable de la fonction clé audit interne. Il assiste aux comités de direction générale du Groupe, sans pouvoir décisionnaire. Il reporte hiérarchiquement au directeur général du Groupe.

La fonction audit interne est structurée sur la base d'un rattachement hiérarchique au directeur de l'audit Groupe.

Une politique d'audit interne précise le cadre de la fonction. Cette fonction a pour objectifs essentiels d'évaluer, selon le périmètre de chaque mission, l'ensemble ou une sélection des points suivants, et de rendre compte de :

- la qualité de la situation financière ;
- le niveau des risques effectivement encourus ;
- la qualité de l'organisation et de la gestion ;
- la cohérence, de l'adéquation et du bon fonctionnement des dispositifs d'évaluation et de maîtrise des risques, ainsi que leur conformité aux exigences réglementaires ;
- la fiabilité et de l'intégrité des informations comptables et des informations de gestion, y compris celles liées aux problématiques Solvabilité II ;
- le respect des lois, des règlements et des règles du Groupe (conformité). L'audit s'assure de la qualité et de l'adéquation des procédures mises en place pour assurer le respect des lois, règlements, et normes professionnelles applicables aux activités auditées, tant en France qu'à l'étranger, ainsi que des politiques, décisions des organes sociaux et règles internes du Groupe ;
- la qualité, de l'efficacité et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent mis en place et des autres éléments du système de gouvernance ;
- la qualité et du niveau de sécurité offerts par les systèmes d'information ; et
- la mise en œuvre effective des recommandations des missions d'audit antérieures, qu'il s'agisse de celles issues des travaux de la filière audit du Groupe ainsi que des contrôles externes d'autorités de tutelle.

Les missions sont définies dans un plan d'audit approuvé par le conseil d'administration et permettant de couvrir l'ensemble du périmètre du Groupe sur un nombre limité d'exercices. Elles donnent lieu à l'émission d'un rapport et à la formulation de recommandations dont la mise en œuvre est suivie par l'audit.

L'indépendance de la fonction audit est inhérente à sa mission. Elle ne doit subir aucune ingérence dans la définition de son champ d'intervention, dans la réalisation de ses travaux ou dans la communication des résultats de ceux-ci.

Le directeur de l'audit Groupe a toute latitude pour saisir le président du comité d'audit et il a librement accès au comité d'audit. En cas de besoin, et après avoir consulté le directeur général et/ou le président du comité d'audit, le directeur de l'audit Groupe peut informer l'ACPR de tout manquement qu'il pourrait être amené à constater.

La direction de l'audit Groupe n'exerce aucune activité opérationnelle. Elle ne définit, ni ne gère les dispositifs qu'elle contrôle. Les auditeurs internes n'assument aucune responsabilité au titre d'une autre fonction. Enfin, la direction de l'audit Groupe a accès à toute l'information requise pour la réalisation de ses missions.

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assurée par le directeur de l'actuariat, qui est rattaché au directeur financier depuis le 1^{er} juillet 2016. Sa mission est de conseiller la direction générale et de soutenir son action pour assurer la solvabilité et la rentabilité du Groupe sur le long terme et veiller au respect des exigences fixées par la directive Solvabilité II notamment sur le provisionnement. La fonction actuarielle dispose d'un accès direct aux conseils d'administration dans le cadre de l'exercice de ses missions.

La fonction actuarielle est l'interlocuteur de nombreuses directions Groupe (financière, information, commerciale, marketing ou contentieux), de toutes les entités du Groupe sur les sujets actuariels, et informe en particulier le conseil d'administration du caractère adéquat du calcul des provisions techniques.

Conformément aux exigences de la directive européenne Solvabilité II, la fonction actuarielle prend en charge les missions suivantes :

- coordonne le calcul des provisions techniques ;

- garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- compare les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- informe l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- supervise le calcul des provisions techniques dans les cas visés à l'article 82 (approximations liées à des problématiques de qualité des données dans l'estimation des provisions techniques) ;
- émet un avis sur la politique globale de souscription ;
- émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques visé à l'article 44, soit, en particulier, veille au respect des politiques de provisionnement et de souscription et à la correcte mise en œuvre de la réassurance.

1.3.2. Système de contrôle comptable

Le système de contrôle comptable donne une part de la responsabilité des contrôles aux *Chief Financial Officers* (CFO) de chaque région.

Les CFO locaux sont responsables, pour leur périmètre :

- a) du système comptable local (respect de la réglementation locale et des règles Groupe) ;
- b) des comptes IFRS tels que remontés dans l'outil Groupe de consolidation (respect de la réglementation IFRS et des règles Groupe) ;
- c) des risques financiers, notamment du respect du principe de congruence entre les actifs et les passifs afin de limiter les risques financiers sur leur bilan.

Le CFO Groupe est responsable, au niveau Groupe, de :

- a) la qualité de l'information financière ;
- b) la définition et le suivi de la politique d'investissement ;
- c) la gestion des risques financiers et la mise en œuvre des règles de maîtrise des autres risques, avec le support de la direction des risques ; et
- d) le pilotage de la solvabilité, notamment relatif à Solvabilité II.

Le pôle comptabilité et fiscalité du Groupe met à disposition des régions un outil de contrôle et de reporting permettant de surveiller la bonne réalisation des réconciliations entre les applicatifs de gestion et l'outil comptable.

Depuis la clôture du Q1-2018, les contrôles trimestriels de niveau 1 sont formalisés au sein de l'outil ENABLON :

- liste des contrôles à réaliser chaque trimestre ainsi que des instructions sur les détails et documents justificatifs demandés ;
- résultats des contrôles réalisés par les entités ;
- preuve(s) du contrôle.

Cet outil permet ainsi d'améliorer le suivi et la formalisation des contrôles de niveau 1 effectués dans chaque pays sur les processus comptables. Une évaluation des contrôles est faite chaque trimestre.

Ce processus permet d'avoir une piste d'audit complète, une homogénéisation et une fiabilisation de la qualité des données produites au sein du Groupe et de la Compagnie.

Traitement de l'information comptable et financière

Le pôle comptabilité et fiscalité Groupe, rattaché à la direction financière, est garant de la qualité de l'information financière et est en charge du contrôle de l'information comptable et fiscale du Groupe. Il est également en charge de la production des comptes consolidés et de la production des comptes sociaux et des déclarations fiscales des entités françaises (la société COFACE SA, maison mère, Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, Cofinpar, Fimipar et Cogéri).

Ses missions détaillées se déclinent en :

- la tenue des comptabilités générales et auxiliaires des entités situées en France ;
- la comptabilisation des opérations, contrôle et justification des opérations ;
- la réalisation des arrêtés des comptes trimestriels ;
- la production des comptes consolidés ;
- la production des rapports de présentation des comptes : production des états financiers, production des rapports internes, production des déclarations fiscales ;
- la relation avec les commissaires aux comptes ;
- l'élaboration des normes Groupe, veille réglementaire et projets stratégiques ;
- la définition des règles et rédaction des règles comptables Groupe ;
- la rédaction et suivi des procédures comptables ;
- la veille quant à l'évolution de la réglementation comptable et fiscale ;
- l'accompagnement, formation et support technique des filiales et succursales ;
- les analyses et études d'impact des modifications de périmètre sur les comptes consolidés ;
- le système de contrôle comptable : suivi de la correcte application des normes et des procédures dans le Groupe ;
- la fiscalité Groupe.

L'articulation avec les différentes entités du Groupe s'appuie sur les principes de la matrice fonctionnelle Groupe avec une délégation aux entités des différents pays de certaines responsabilités sur leur périmètre. À ce titre, les entités consolidées ont la responsabilité de la production, selon leurs normes locales et selon les normes IFRS :

- a) de l'information comptable ;
- b) de l'information fiscale ;
- c) de l'information réglementaire ;
- d) de l'information sociale.

Elles supervisent également la production des liasses de consolidation en fonction des normes et des procédures du Groupe.

Outil commun à la comptabilité générale, la consolidation et au contrôle de gestion

Le *reporting* mensuel du contrôle de gestion, les liasses trimestrielles en normes françaises et en IFRS sont saisies dans le même outil. Des états de rapprochements automatiques permettent ainsi d'améliorer la qualité de l'information reçue.

Des contrôles complémentaires sont effectués lors des opérations d'inventaires trimestrielles, notamment à partir des analyses de comptes et de rapprochements avec les données de gestion. Des contrôles de cohérence sont réalisés avec les données issues du *reporting* du contrôle de gestion.

Dans le cadre des opérations de consolidation, des contrôles globaux sont réalisés : la revue analytique du bilan et compte de résultats, le bouclage des capitaux propres de la Compagnie, la vérification de cohérence sur les postes et les entités les plus significatives, le bouclage de situation nette sur l'ensemble des succursales, la vérification des opérations intragroupe et de leur correcte réconciliation, la vérification spécifique sur les résultats de réassurance, la vérification spécifique sur la ventilation des charges par destination, la revue analytique permettant un contrôle de cohérence global.

Obligations de publication de l'information financière et comptable

La direction de la communication financière, rattachée à la direction financière Groupe, produit, avec l'appui des autres directions, l'information financière diffusée aux marchés financiers, analystes et investisseurs. Les

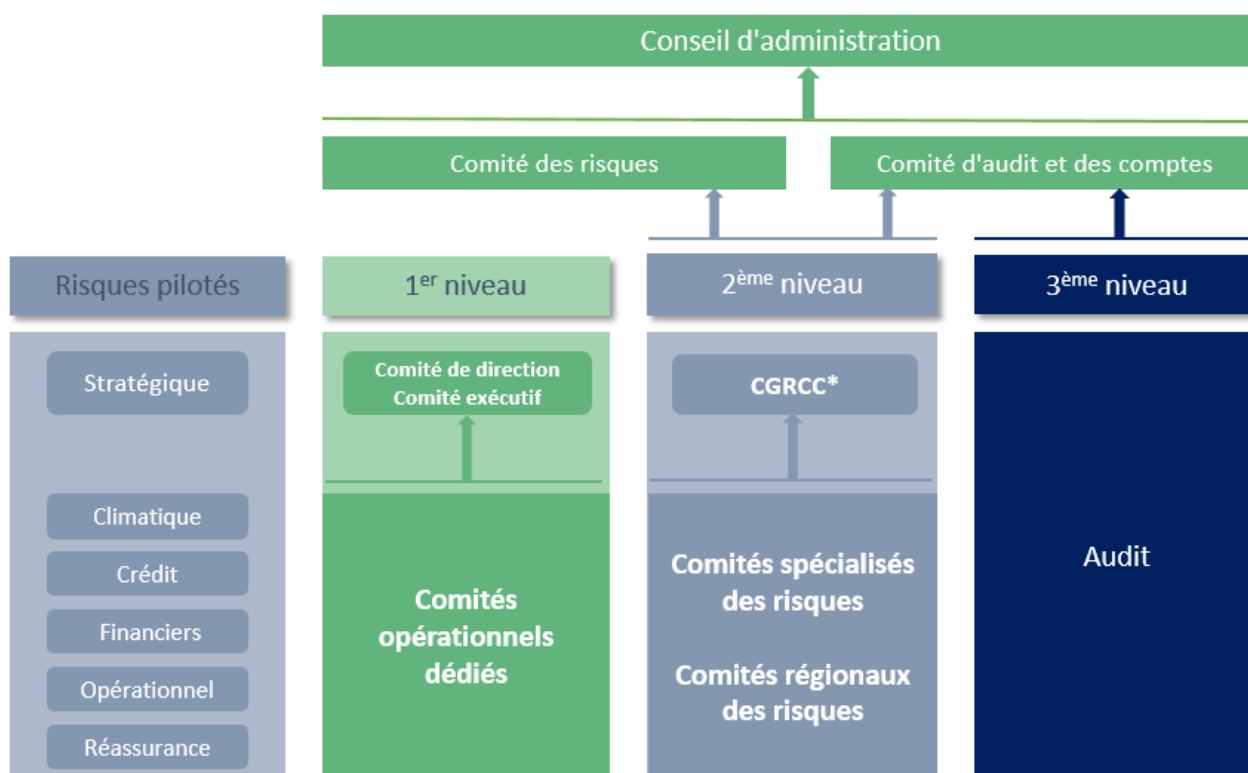
directions concernées aident notamment ce service, par leurs contributions et leurs revues, à maîtriser les risques d'erreur matérielle ou de diffusion d'une information erronée.

1.3.3. Gouvernance du système de contrôle interne

Structure de la gouvernance

Le Groupe a mis en œuvre un système de gestion et de contrôle des risques qui s'articule autour d'une gouvernance claire supportée par une organisation dédiée reposant sur les fonctions-clés citées ci-dessus. Celle-ci est illustrée par le schéma ci-après qui précise l'articulation entre d'une part, les trois lignes de maîtrise des risques (trois lignes de défense) telles que décrites plus haut et d'autre part les comités dépendant du conseil d'administration et de la direction générale de Coface.

/ STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE



* Coface Group Risk and Compliance Committee (CGRCC)

On trouvera au paragraphe 2.1.3 le détail des missions et des activités du conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

S'agissant de la gouvernance sous l'autorité de la direction générale, celle-ci s'appuie sur le *Coface Group Risk and Compliance Committee* (CGRCC) qui lui-même s'appuie sur des comités des risques spécialisés au siège pour traiter des grandes catégories de risque (risques de crédit, financiers, stratégiques, opérationnels et de réassurance). Par ailleurs, un comité régional des risques existe pour chacune des sept régions où Coface opère et où le groupe est représenté par le directeur des risques et le directeur de la conformité.

Sous la présidence du directeur général, le CGRCC réunit au moins tous les trimestres les membres du comité de direction Groupe, instance de pilotage stratégique et opérationnel du Groupe, le directeur des risques Groupe, le directeur de la conformité Groupe, le directeur de l'audit Groupe et le directeur de l'actuariat ainsi que, le cas échéant, les représentants des directions opérationnelles ou fonctionnelles concernées qui sont également représentées en fonction des sujets.

On trouvera ci-dessous un résumé des principales missions et actions du comité durant l'année 2022 :

PRINCIPALES MISSIONS DU CGRCC

- Revue des principales politiques ou procédures de gestion des risques
- Revue des hypothèses et des résultats de l'ORSA en vue de leur approbation par le Conseil d'Administration
- Proposition et surveillance des limites d'appétence aux risques
- Surveillance de l'exposition aux risques du Groupe, dans toutes ses dimensions
- Revue des principales conclusions tirées des sous-comités
- Prise de connaissance des travaux réalisés par la fonction conformité
- Validation régulière des résultats du modèle interne partiel ainsi que de ses performances

Le CGRCC rend compte de ses missions au Comité d'audit et des comptes ou au Comité des risques selon les cas.

PRINCIPAUX SUJETS EXAMINES EN 2022

- Validation des politiques de risques et des rapports réglementaires Solvabilité II (SFCR, RSR, ORSA)
- Revue et adaptation des scénarios ORSA, prise en considération de scénarios additionnels sur la stagflation et les risques climatiques
- Examen des indicateurs d'appétence aux risques et de leur pertinence
- Validation de la cartographie des risques
- Analyse des impacts résultant du conflit opposant l'Ukraine et la Russie sur les principaux risques du Groupe notamment sur le ratio de solvabilité
- Focus sur la politique d'externalisation du Groupe et la méthodologie d'évaluation des prestations de services
- Continuité d'activité : présentation du degré de résilience du Groupe Coface en cas de coupure de l'alimentation électrique
- Suivi de la couverture assurantielle du groupe
- Risque de modèle : Présentation des changements apportés au modèle interne partiel de Coface et restitution des constats de l'ACPR sur les changements de modèle
- Présentation et suivi des évolutions de la stratégie de gestion des données au sein de l'entreprise
- Suivi du risque Cyber : exposition, stratégie et partage de la politique du Groupe
- Partage de l'analyse sur le degré d'alignement du Groupe à la réglementation européenne DORA sur la résilience opérationnelle numérique (« *Digital Operational Resilience Act* »)
- Validation des politiques de conformité et des rapports réglementaires (QLB, Rapport de contrôle interne dédié à la LCB-FT)
- Suivi des audits réalisés et de la clôture des recommandations d'audit identifiées
- Présentation du plan de contrôles permanents de premier et de second niveaux relatifs aux risques opérationnels et de non-conformité, des résultats de contrôles et plans d'action associés
- Suivi des actions du département Conformité en matière de LCB-FT, de lutte contre la corruption, de prévention de la Fraude, de protection des données personnelles et examen des principales conclusions tirées du Comité Fraude et du Comité de protection des données personnelles
- Suivi des taux de complétude des formations liées à la conformité
- Surveillance des indicateurs clé de performance en matière de conformité et des incidents de conformité ainsi que des plans de remédiation déployés
- Présentation des décisions de sanctions prononcées par la Commission de sanctions de l'ACPR et des griefs associés

Points d'intérêts majeurs 2022 :

L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a considérablement accru les incertitudes quant à la reprise de l'économie mondiale à moyen terme après 2 ans marqués par la crise du COVID. Le CGRCC a assuré un suivi attentif et constant de la crise Ukrainienne en prenant les mesures nécessaires à la préservation des intérêts de Coface et de ses clients : surveillance de l'exposition du Groupe, renforcement des équipes de conformité en conséquence du durcissement des sanctions de l'Union Européenne contre la Russie et réalisation d'un stress test sur le ratio de solvabilité du Groupe lequel confirme l'impact limité de la crise.

Dans un contexte de menaces en constante évolution, le CGRCC a poursuivi son action, initiée en 2021, de renforcement de la politique du Groupe en matière de Cyber résilience avec la définition de nouveaux jalons en 2022 se concentrant sur la sensibilisation des collaborateurs à la Cyber sécurité, la définition de scénario de crises et la réalisation de tests.

Des changements mineurs ont été également apportés au Modèle interne partiel.

1.4. PERSPECTIVES

Le groupe n'anticipe pas un retour à une situation totalement normale en 2023 et continuera de s'appuyer sur ses équipes pour monitorer la situation économique qui se dégrade notamment dans les pays émergents, ainsi que la situation géopolitique dégradée, dont l'évolution pourrait perturber la bonne marche des affaires.

Dans ce cadre, il poursuivra une gestion attentive et prudente de ses risques débiteurs et actionnera, si nécessaire, les plans d'actions destinés à cantonner ce risque, comme il l'a fait les années précédentes. La structuration du programme de réassurance sur plusieurs années offre par ailleurs une bonne visibilité pour maîtriser le risque débiteur. S'agissant des risques financiers et sur son portefeuille d'investissement, le groupe n'entend pas faire évoluer significativement sa structure de refinancement qui a prouvé sa résilience ni ses grands équilibres en matière de placement où il continuera d'agir en personne prudente. Il continuera à investir dans le renforcement de ses programmes de maîtrise des risques, notamment cyber et de non-conformité ainsi que les risques ESG (Environnement Social et Gouvernance) afin de faire face aux changements qui s'opèrent dans ces domaines.